



Le territoire et ses occupants

DOCUMENT EN SOUTIEN À L'ÉLABORATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
INTÉGRÉ TACTIQUES

Région de la Mauricie

Table des matières

1. Présence autochtone	1
1.1. Communautés autochtones	1
1.2. Ententes particulières	8
2. Description du territoire public	9
2.1. Localisation et description des unités d'aménagement	9
2.2. Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	30
2.3. Contexte socioéconomique	36
2.4. Profil biophysique	58
2.5. Profil des ressources	78

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Superficie des unités d'aménagement et des autres catégories de modes de gestion.....	13
Tableau n° 2 : Superficie par catégorie de terrain de chaque UA.....	15
Tableau n° 3 : Nombre de sites fauniques d'intérêt, par type, recensés dans les UA	29
Tableau n° 4 : Liste des espèces floristiques en situation précaire des UA 041-51 et 042-51	32
Tableau n° 5 : Espèces fauniques en situation précaire sur le territoire des UA	34
Tableau n° 6 : Nombre de sites archéologiques répertoriés par UA	35
Tableau n° 7 : Contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier	36
Tableau n° 8 : Part des emplois liés au secteur forestier par MRC, agglomération et ville de la Mauricie ¹⁰	37
Tableau n° 9 : Liste des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement établis en Mauricie	38
Tableau n° 10 : Liste de bénéficiaires de garanties d'approvisionnement hors Mauricie	40
Tableau n° 11 : Entreprise détentrice d'une PRAU en Mauricie	41
Tableau n° 12 : Droits de récolte de biomasse forestière	45
Tableau n° 13 : Superficies des territoires fauniques structurés incluses dans les UA 041-51 et 042-51.....	48
Tableau n° 14 : Superficies des territoires fauniques structurés incluses dans les UA 043-51 et 043-52.....	49
Tableau n° 15 : Vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette par UA.....	63
Tableau n° 16 : Superficie des domaines et sous-domaines bioclimatiques et des régions écologiques par UA..	72
Tableau n° 17 : Répartition des principaux types écologiques des terrains forestiers productifs par UA.....	75
Tableau n° 18 : Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs par UA	77
Tableau n° 19 : Superficie des classes d'âge par UA	80
Tableau n° 20 : Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA	84
Tableau n° 21 : Volume marchand brut moyen et stock total par type de couvert et par UA	87
Tableau n° 22 : Volume marchand brut des principales essences par UA	88
Tableau n° 23 : Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021 pour les unités d'aménagement de la Mauricie	91
Tableau n° 24 : Répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique pour la région de la Mauricie ..	93
Tableau n° 25 : Superficies sous permis actif par rapport celles pouvant supporter de l'exploitation acéricole	93
Tableau n° 26 : Nombre de claims et de baux d'exploitation de substance minérale de surface	99

Liste des figures

Figure n° 1 : Superficie par catégorie de terrain pour l'ensemble des unités d'aménagement.....	15
Figure n° 2 : Cartographie de la filière de la première transformation du bois en Mauricie	44
Figure n° 3 : Superficie annuelle régionale des feux, des épidémies et des chablis pour la période de 2001 à 2020	70
Figure n° 4 : Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA	76
Figure n° 5 : Répartition des stades de développement par UA	79
Figure n° 6 : Répartition des types de couverts et stades de développement (forêts de 7 m et plus) par UA	82
Figure n° 7 : Répartition des grands types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA.....	83
Figure n° 8 : Superficie et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel aéricole	92

Liste des cartes

Carte n° 1 : Localisation des communautés atikamekw et des réserves de castor.....	2
Carte n° 2 : Unités d'aménagement – Région de la Mauricie.....	11
Carte n° 3 : Subdivisions territoriales forestières – Unités d'aménagement de la Mauricie.....	14
Carte n° 4 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 026-51	17
Carte n° 5 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 041-51	19
Carte n° 6 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 042-51	21
Carte n° 7 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 043-51	23
Carte n° 8 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 043-52	25
Carte n° 9 : Aires protégées – Unités d'aménagement de la Mauricie	28
Carte n° 10 : Localisation des usines de première transformation.....	42
Carte n° 11 : Territoires fauniques structurés – UA 041-51	51
Carte n° 12 : Territoires fauniques structurés – UA 042-51	52
Carte n° 13 : Territoires fauniques structurés – UA 043-51	53
Carte n° 14 : Territoires fauniques structurés – UA 043-52	54
Carte n° 15 : Terrains de piégeage des unités d'aménagement de la Mauricie	56
Carte n° 16 : Historique des feux.....	61
Carte n° 17 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 026-51	64
Carte n° 18 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 041-51	65
Carte n° 19 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 042-51	66
Carte n° 20 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 043-51	67
Carte n° 21 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 043-52	68
Carte n° 22 : Domaines et sous-domaines bioclimatiques.....	73
Carte n° 23 : Réseau hydrographique des UA de la Mauricie.....	98

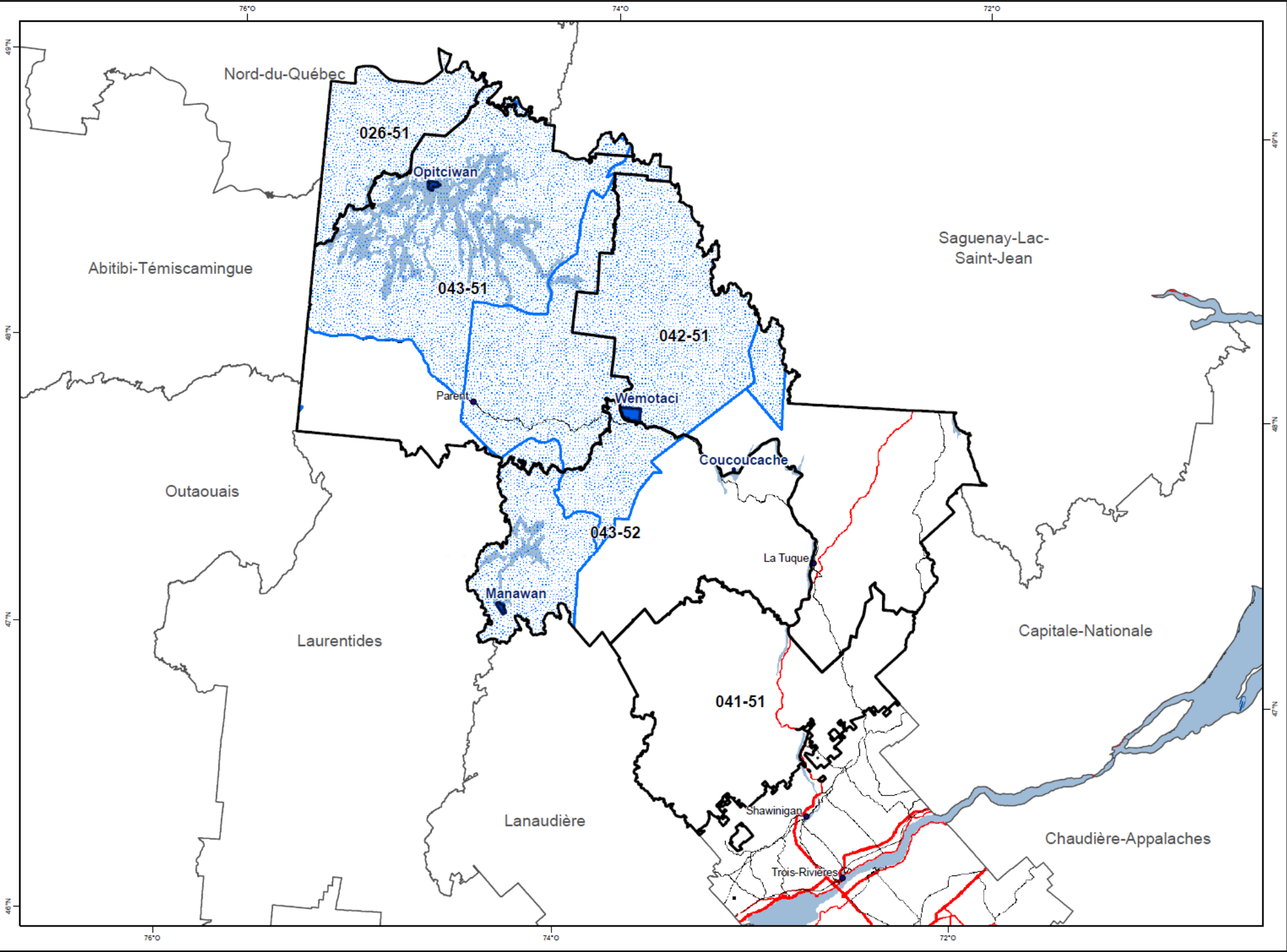
1. Présence autochtone

Le territoire forestier constitue un élément central du mode de vie de la plupart des communautés autochtones du Québec. En effet, les Autochtones utilisent et fréquentent le territoire forestier, notamment pour l'exercice de leurs activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. La prise en considération des préoccupations, des valeurs et des besoins des communautés autochtones vivant sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

1.1. COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Trois nations autochtones sont concernées par les activités forestières à l'intérieur des limites des cinq unités d'aménagement (UA) relevant de la région de la Mauricie. Il s'agit des Atikamekw, des Innus de Mashteuiatsh et des Hurons-Wendat.

La **Carte no 1** à la page suivante présente la localisation des communautés atikamekw situées sur le territoire des unités d'aménagement de la Mauricie. Elle permet également de repérer les réserves de castor qui les recoupent.



Territoires autochtone

- Réserve autochtone
- Réserve de castor

Unité d'aménagement



Infrastructures de transport

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Voie ferrée
- Traverse

Organisation territoriale

- Municipalité
- Région administrative

Note : Regroupement des données pour fin de visualisation. Pour plus de précisions, consulter Forêt Ouverte, le portail de diffusion des données écoforestières du Gouvernement du Québec.

Métadonnées

Système de référence géodésique :
NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique :
Conique conforme de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Sources	Organisme	Année
Base de données régionale (BDGEOM)	MFFP	2021
Fond de carte	MERN	2021

0 30 km

Réalisation et diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2^e trimestre 2022



Carte n° 1 : Localisation des communautés atikamekw et des réserves de castor

1.1.1. LES COMMUNAUTES AUTOCHTONES PAR UNITE D'AMENAGEMENT

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux communautés autochtones concernées par chacune des unités d'aménagement de la région.

Nation	Communauté	Population	Nom de la réserve	Localisation de la réserve	UA concernée				
					026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Atikamekw	Wemotaci	2020	Wemotaci	À 100 km au nord-ouest de La Tuque		x	x	x	x
			Coucouchache	À 53 km au nord-ouest de La Tuque (<i>occupation saisonnière</i>)		x	x	x	x
	Manawan	3 024	Manawan	À 72 km au nord de Saint-Michel-des-Saints et à 120 km à l'ouest de La Tuque		x		x	x
	Opitciwan	3 104	Opitciwan	Territoire situé sur la rive nord du réservoir Gouin, à 143 km au sud de Chibougamau	x		x	x	
Huronne-wendat	Wendake	4 124	Wendake	À 8 km au nord de Québec, sur la rive est de la rivière Saint-Charles		x	x		
Innue	Mashteuiatsh	6 953	Mashteuiatsh	La réserve est située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à 6 km de Roberval, sur la rive ouest du lac Saint-Jean			x		
Source					https://www.quebec.ca/gouv/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/profil-des-nations/populations-autochtones-du-quebec Données au 7 décembre 2021				

Pour en connaître davantage, consulter :

[*Amérindiens et Inuits — Profil des nations autochtones du Québec*](#)

[*Premières Nations et Inuits — Profil des nations*](#)

[*Localisation des communautés autochtones du Québec*](#)

1.1.2. LES RESERVES DE CASTOR PAR UNITE D'AMENAGEMENT

Les réserves de castor ont été créées de **1932** à **1954** dans le but de permettre aux populations de castors de se reconstituer. Selon les dispositions prévues dans le *Règlement sur les réserves de castor* (RLRQ, c. C-61.1, r. 28), seuls les autochtones « Indiens et Esquimaux » peuvent chasser et piéger les animaux à fourrure dans certaines réserves de castor. La répartition spatiale des réserves de castor situées dans des unités d'aménagement de la région est représentée sur la **Carte no 1**.

Pour en savoir davantage sur les réserves de castor

[Règlement sur les réserves de castor](#)

1.1.3. LA NATION ATIKAMEKW

La Nation atikamekw compte près de 8 200 personnes dont près de 80 % vivent dans trois communautés : Manawan, dans la région de Lanaudière, ainsi que Wemotaci et Opitciwan, en Mauricie. L'atikamekw est la langue principale, le français étant utilisé comme langue seconde.

Les Atikamekw œuvrent toujours à préserver leur culture, leur langue et leur mode de vie. Ainsi, dans cet esprit, ils ont travaillé à l'identification des éléments permanents et fondamentaux pour le maintien de leur mode de vie qui sont susceptibles de nécessiter des modalités d'harmonisation forestière¹. Parmi ces éléments, on trouve les sites de campement, les camps, les voies d'eau, les portages, les sentiers, les lignes de piégeage, les marques de l'occupation autochtone, les territoires familiaux.

L'exploitation de la ressource forestière constitue une façon de diversifier l'économie des Atikamekw et d'assurer le développement des trois communautés. Des entreprises atikamekw sont à l'œuvre dans ce secteur d'activité. Les conseils de bande de Manawan, de Wemotaci et d'Opitciwan ont conclu avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) des ententes sur l'accès à des volumes de bois².

1.1.3.1. Les Atikamekw de Manawan

La communauté de Manawan est située dans la région administrative de Lanaudière, à 89 km au nord de Saint-Michel-des-Saints et à 200 km à l'ouest de La Tuque.

Cette communauté dispose de structures lui permettant d'offrir plusieurs services à sa population, notamment un centre de ressources territorial (CRT) qui est le point d'entrée des demandes relatives à l'utilisation du territoire, à la faune et à la foresterie. Le CRT assure un lien entre les instances ministérielles, les entreprises privées et les membres de la communauté. La communauté est active dans des secteurs économiques différents, dont celui de l'aménagement des ressources forestières. À cet

¹ Milieu de vie Atikamekw, document révisé en 2012. Version originale rédigée par l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw (AMAA).

² Consulter les tableaux 10 et 11 pour plus de précisions sur l'accès à des volumes de bois.

égard, elle a conclu des ententes avec l'entreprise Rexforêt visant la formation de membres de la communauté, au besoin, en vue d'occuper des emplois dans le domaine forestier, notamment pour le débroussaillage. Depuis plusieurs années, l'entreprise Services forestiers et territoriaux de Manawan est également détentrice d'une entente pour la réalisation de travaux sylvicoles.

Par ailleurs, l'atelier Bois Énergie Manawan, situé sur la réserve de Manawan, produit des bûches percées, des billes de qualité et du bois de chauffage en vrac vendu à des fins commerciales. Il est à noter que l'approvisionnement en bois provient du territoire visé par l'Entente de délégation de gestion forestière conclue entre le MRNF et le Conseil des Atikamekw de Manawan.

La communauté de Manawan mise particulièrement sur le développement récréotouristique comme levier économique. Ainsi, elle a créé en **2008** l'organisme Tourisme Manawan qui offre divers forfaits touristiques. La communauté compte, entre autres, une auberge et le site traditionnel atikamekw Matakan. Ce dernier offre aux touristes une rencontre « nature et culture » dans l'esprit du tourisme responsable³.

1.1.3.2. Les Atikamekw d'Opitciwan

Située en Mauricie aux abords du réservoir Gouin, la communauté d'Opitciwan est accessible par un réseau de routes forestières et se trouve à 45 km de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Opitciwan signifie « la croisée des rivières montantes ». La communauté compte environ 3 100 membres.

Les membres de la communauté atikamekw d'Opitciwan fréquentent le territoire forestier de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue, en particulier celui de la réserve de castor Abitibi, pour pratiquer des activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Le bureau de ressources territoriales (BRT) y coordonne les services entre les instances ministérielles, les entreprises privées et les membres de la communauté.

Il y a une scierie dans la communauté, la Société en commandite Scierie Opitciwan. La récolte forestière est donc une activité économique importante et offre un grand potentiel d'emplois. Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan est, par l'entremise de la scierie, bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement. De plus, le Conseil bénéficie d'une entente de délégation de gestion forestière, laquelle est en vigueur jusqu'en **2023**.

1.1.3.3. Les Atikamekw de Wemotaci

Cette communauté dispose de structures lui permettant d'offrir plusieurs services à sa population, notamment le bureau de gestion du territoire de Wemotaci (BGTW) qui est le point d'entrée des demandes relatives à l'utilisation du territoire, à la faune et à la foresterie. Le BGTW est mandaté par le Conseil des Atikamekw de Wemotaci pour assurer un lien entre les instances ministérielles, les

³ TOURISME MANOUANE, *Au pays des Atikamekw* [<http://www.voyageamerindiens.com/>].

entreprises privées et les membres de la communauté. La communauté est active dans des secteurs économiques différents, dont celui de l'aménagement des ressources forestières.

Dans le cadre du développement économique de la communauté, le projet de la scierie Tackipotcikan, spécialisée dans le sciage de bois surdimensionné, offrira une quinzaine d'emplois durables dans la communauté de Wemotaci.

La communauté de Wemotaci promeut aussi son développement économique par l'entremise de la Corporation de développement économique Nikanik. Plusieurs projets importants sont menés sur le territoire tels qu'un projet de centres d'affaires et incubateurs d'entreprise Nikanik et le projet hydro-électrique Manouane Sipi. La communauté mise également sur le développement de plusieurs projets récréotouristiques.

Aujourd'hui, l'économie des communautés atikamekw repose principalement sur les services, l'art, l'artisanat, le tourisme, le piégeage, la récolte de petits fruits et la foresterie. Plusieurs de ces activités, qui s'exercent au fil des six saisons atikamekw, s'inscrivent en continuité avec le mode de vie atikamekw, notamment la cueillette des bleuets, des atocas ou des plantes médicinales, le prélèvement de l'écorce de bouleau pour la fabrication de paniers, la chasse et le piégeage, le fumage des viandes et des poissons, le tannage des peaux, la confection de raquettes, de manteaux, de canots, etc.⁴

L'aménagement forestier constitue une façon de diversifier l'économie des Atikamekw et d'assurer le développement des trois communautés. Plusieurs entreprises atikamekw travaillent dans ce secteur d'activité. Les conseils de bande de Manawan, de Wemotaci et d'Opitciwan ont conclu des ententes avec le Ministère pour accéder à des volumes de bois.

De plus, les trois communautés atikamekw bénéficient d'une entente avec le Ministère en vertu du Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts. Cette entente a pour objectif de favoriser leur participation aux planifications forestières. La communauté est consultée sur les plans d'aménagement et est invitée à recueillir et transmettre les préoccupations des membres de la communauté relativement à l'aménagement de la forêt.

1.1.4. LA NATION INNUE

La Nation innue est composée de neuf communautés. Selon les données du **31 décembre 2019** des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, cette nation compte 16 000 membres. La communauté de Mashteuiatsh compte 6 619 membres, dont 2 049 habitent sur le territoire de la réserve de Mashteuiatsh. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean) est l'organisation politique et administrative qui représente cette communauté.

Traditionnellement, les Innus pratiquaient un mode de vie semi-nomade basé principalement sur la chasse, la pêche et la cueillette pour assurer leur subsistance. Aux **xvii^e** et **xviii^e siècles**, à la suite de

⁴ LA NATION ATIKAMEKW DE MANAWAN, *Portrait de cette époque, Saisons* [<http://www.manawan.org/nomadisme/saisons/>] (consulté le 30 octobre 2016).

l'établissement des comptoirs de traite, le piégeage des animaux à fourrure a pris une importance accrue dans leur mode de vie. Au fil des décennies, plusieurs autres facteurs ont également eu une incidence sur leur mode de vie, comme la création du parc des Laurentides (**1895**), l'établissement de clubs privés de chasse et de pêche, l'arrivée de l'industrie forestière, la colonisation du territoire et la construction de barrages hydroélectriques. Ces bouleversements ont contribué à leur sédentarisation et ont engendré la création des neuf communautés innues actuelles.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partie prenante de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) qui a été signée en **mars 2004** entre les gouvernements du Québec et du Canada et les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan. Cette entente constitue la base de la négociation territoriale globale en cours entre les deux gouvernements et le Regroupement Petapan, en vue de la conclusion d'une entente définitive portant notamment sur le règlement des revendications territoriales des communautés innues signataires de l'EPOG. Le territoire visé par cette négociation, « Nitassinan », couvre notamment le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et une partie du territoire des régions de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.

Les communautés innues sont très différentes les unes des autres en ce qui a trait à leur développement économique, notamment en raison de leur localisation. Leur économie se fonde néanmoins principalement sur les secteurs d'activité suivants : pourvoiries, hébergement, tourisme, commerce et services, art et artisanat, piégeage et pêche commerciale. Pour sa part, la communauté de Mashteuiatsh est particulièrement active dans plusieurs domaines liés à la mise en valeur du territoire et de ses ressources, notamment en aménagement forestier.

1.1.5. LA NATION HURONNE-WENDAT

La Nation huronne-wendat (NHW) est établie à Wendake dans un environnement urbain. Elle dispose d'un territoire de réserve de l'ordre de 3,8 km² et compte 4 124 membres, dont 1 503 vivants sur la réserve⁵. Le français est la langue d'usage.

En 1990, dans l'arrêt Sioui (R. c. Sioui [1990] 1 R.C.S. 1025), la Cour suprême du Canada a statué que les Hurons-Wendat bénéficient de droits issus du Traité huron britannique de 1760. Ce traité confirme des droits aux Hurons-Wendat, notamment le libre exercice de leur religion et de leurs coutumes. Cet arrêt ainsi que l'arrêt Savard listent des droits ainsi qu'une assise territoriale sur laquelle ceux-ci peuvent s'appliquer.

C'est une communauté prospère dont l'économie repose sur une multitude d'entreprises actives dans des domaines tels le tourisme, le commerce, les services communautaires, l'art et l'artisanat.

⁵ [<https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/profil-des-nations/populations-autochtones-du-quebec>].

Concernant le domaine d'affaires forêts du MRNF, le Conseil de la Nation huronne-wendat convient annuellement d'une entente de financement dans le cadre du Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts.

1.2. ENTENTES PARTICULIÈRES

Le MRNF a participé, aux côtés du Secrétariat aux affaires autochtones, à la négociation d'ententes avec les communautés autochtones sur des sujets propres au territoire forestier.

Le Ministère contribue à la mise en œuvre des ententes conclues au regard des sujets propres à la gestion et à l'aménagement durable des forêts.

Pour en connaître davantage, consulter :

[Ententes, revendications et négociations](#)

[Liste des ententes conclues par nation et par communauté](#)

2. Description du territoire public

Les forêts publiques sont très fréquentées. En plus d'être utilisées par l'industrie forestière et les communautés autochtones, les forêts servent à une panoplie d'autres usages comme la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature et l'exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL). Les utilisateurs de la forêt doivent donc cohabiter sur ce même territoire et le Ministère doit s'assurer de prendre en compte les différentes préoccupations de tous les intervenants. Les sections qui suivent présentent les multiples usages du territoire public de la région.

2.1. LOCALISATION ET DESCRIPTION DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT

Le Québec compte 33 unités de gestion regroupant des territoires publics, dont les unités d'aménagement (UA). Cette subdivision administrative du territoire québécois est à la base de la gestion forestière gouvernementale. On dénombre actuellement 59 UA qui couvrent la presque totalité du territoire forestier du Québec. Il est à noter que le territoire des UA peut dépasser les limites des régions administratives et déborder dans les régions administratives voisines. Dans ce document, le terme « région » est utilisé dans le but d'alléger le texte et fait référence au territoire des UA dans une même région forestière. Un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est élaboré pour chacune des UA. Certains sujets abordés dans ces plans sont traités à l'échelle régionale, d'autres, plus caractéristiques du territoire étudié, sont traités à l'échelle de l'UA.

Pour connaître la localisation des unités d'aménagement du Québec, consulter :

[Carte provinciale des unités d'aménagement](#)

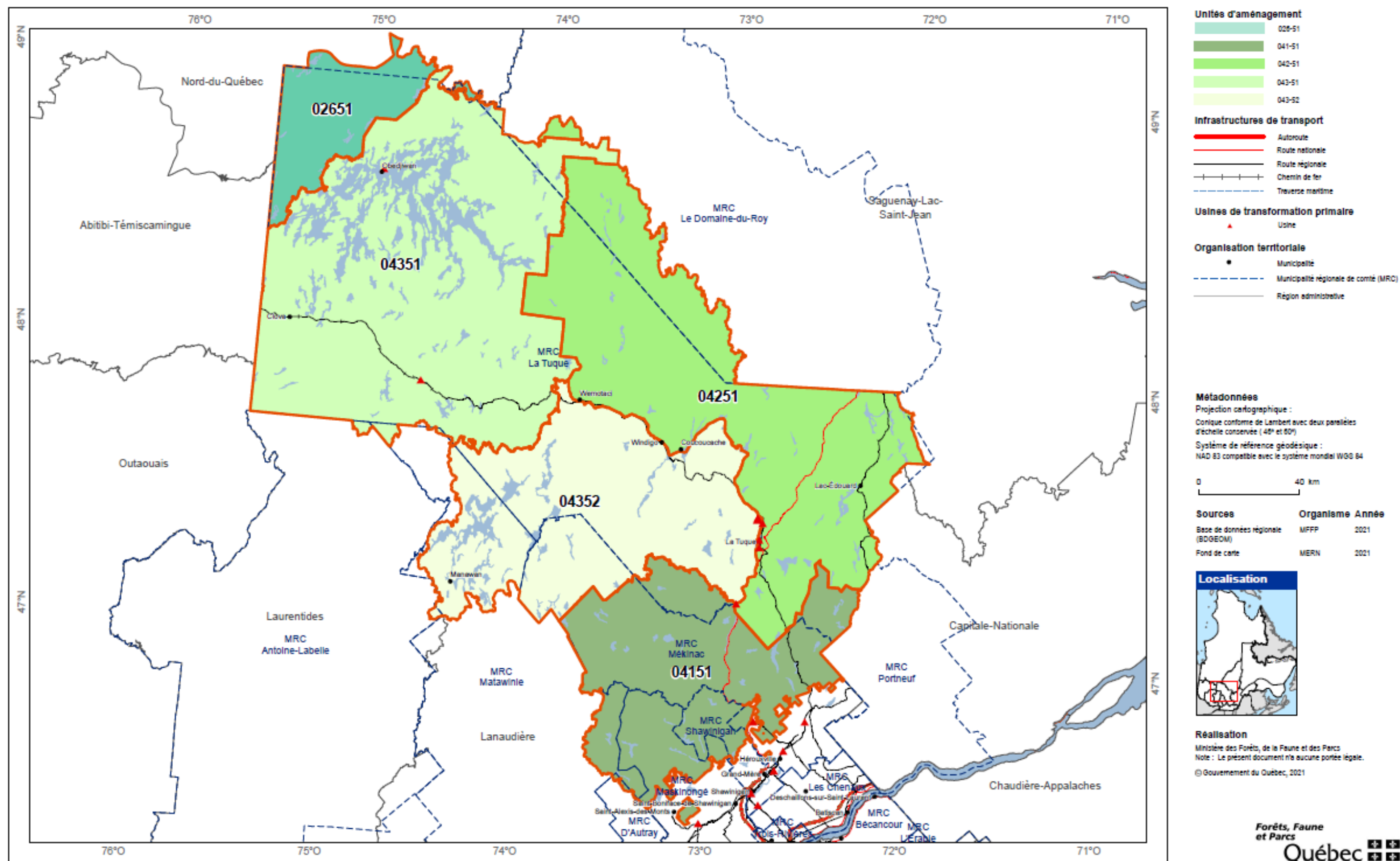
[Forêt Ouverte : Unités d'aménagement](#)

Les cinq unités d'aménagement sous la responsabilité de la Direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud, région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, se situent en très grande partie sur le territoire public de la région administrative de la Mauricie. Cette région administrative se trouve sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Ses limites nordiques s'étendent jusqu'aux limites du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec. Elle est délimitée à l'ouest par les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides et de Lanaudière. La région de la Capitale-Nationale la borde à l'est. Les principales villes de la Mauricie sont Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque. Sur le plan hydrologique, la région est caractérisée par le réservoir Gouin dans le nord de la région et la rivière Saint-Maurice qui la parcourt du nord au sud.

Certaines portions des unités d'aménagement couvrent le territoire de régions administratives périphériques comme celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Lanaudière, des Laurentides ou de la Capitale-Nationale. La **Carte** no 2 permet de localiser chacune des unités d'aménagement et de visualiser le chevauchement de chacune d'entre elles avec les différentes régions administratives

périphériques. Des précisions sur les régions concernées par unité d'aménagement sont présentées aux points 2.1.1 à 2.1.6.

La Direction de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec comprend deux unités de gestion, soit celle de Windigo-et-Gouin, responsable des unités d'aménagement **026-51**, **042-51**, **043-51**, **043-52**, et celle du Bas-Saint-Maurice, responsable de l'unité d'aménagement **041-51**.



Carte n°2 : Unités d'aménagement – Région de la Mauricie

2.1.1. TERRITOIRE SUR LEQUEL S'EXERCENT DES ACTIVITES D'AMENAGEMENT FORESTIER

Le territoire forestier public correspond à la superficie de compétence provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. La répartition se fait en distinguant les superficies :

- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, entre autres);
- improductive;
- exclues de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.);
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

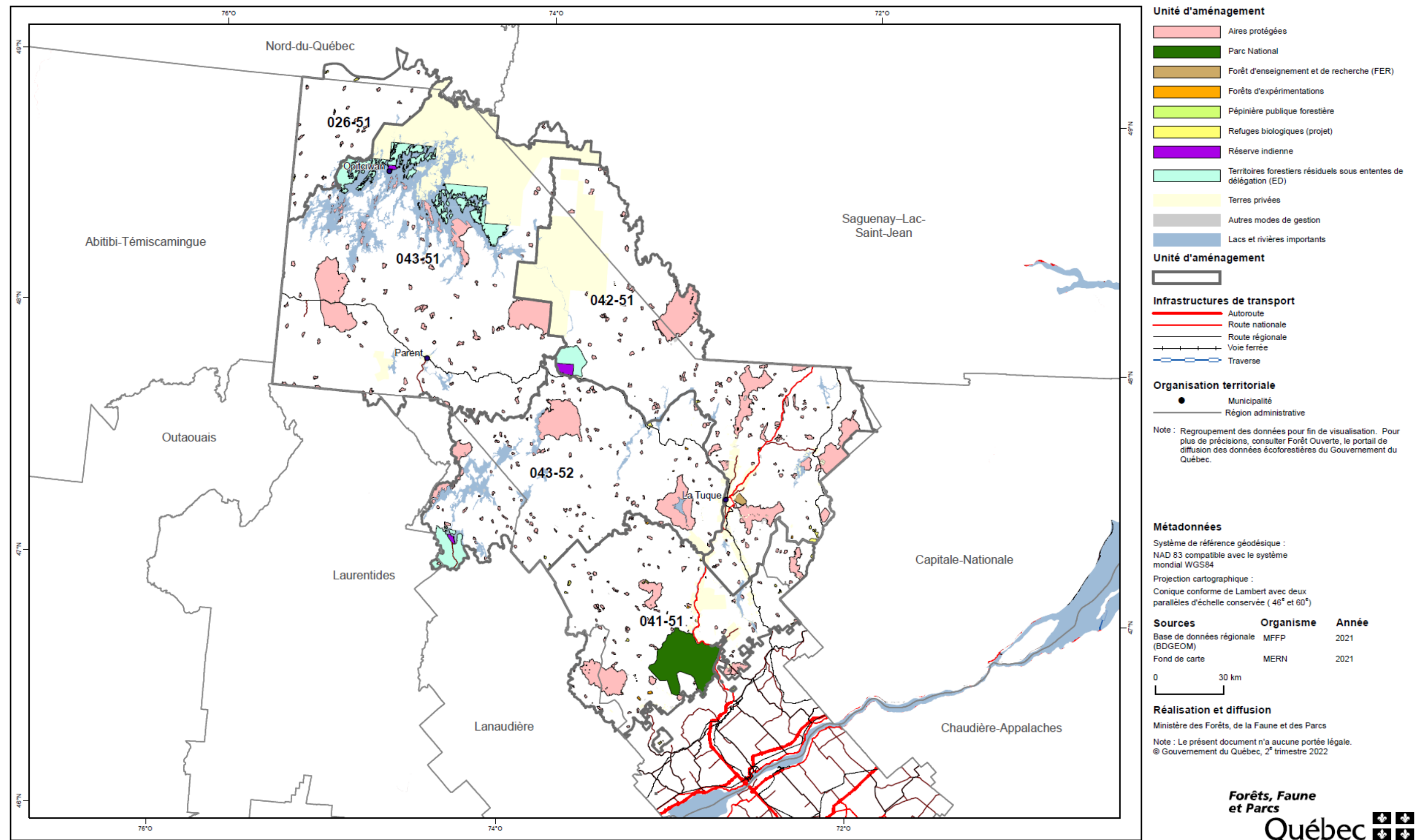
Le système de Subdivisions territoriales forestières (STF) intègre l'ensemble des délimitations du territoire forestier public : selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le territoire forestier public est constitué par des unités d'aménagement, des territoires forestiers résiduels (TFR), des forêts d'enseignement et de recherche (FER), de la Station forestière de Duchesnay, des forêts d'expérimentations (FE), des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques. Selon le type de territoire, des droits peuvent être consentis avec des conditions particulières ou être exclus de toutes activités d'aménagement forestier. La cartographie de ces territoires forestiers publics est nécessaire pour la planification et les suivis des travaux d'aménagement forestier.

Pour les superficies comprises dans les unités d'aménagement de la Mauricie, 73,35 % du territoire est sous aménagement forestier. Le reste du territoire est visé par les autres modes de gestion. Les superficies couvertes par les unités d'aménagement et les proportions des territoires où d'autres modes de gestion s'appliquent sont présentés dans le **Tableau no 1** à la page suivante.

Tableau n° 1 : Superficie des unités d'aménagement et des autres catégories de modes de gestion

Catégorie de modes de gestion	Superficie	
	ha	%
Unité d'aménagement		
026-51	223 440	5,4 %
041-51	519 018	12,6 %
042-51	767 113	18,6 %
043-51	856 831	20,8 %
043-52	651 273	15,8 %
Total	3 017 676	73,35 %
Autres catégories		
Territoires forestiers résiduels	81 104	1,97 %
Forêt d'expérimentation	1 614	0,0 %
Forêt d'enseignement et de recherche	1 690	0,0 %
Pépinière publique forestière	307	0,0 %
Aires protégées	366 836	8,9 %
Rivières et lacs importants	205 503	5,0 %
Territoires autochtones	5 019	0,1 %
Autres modes de gestion	5 555	0,1 %
Terres privées	428 638	10,4 %
Total	1 096 264	26,6 %
Total	4 113 940	100,0 %

La **Carte no 3** de la page suivante présente les subdivisions territoriales forestières pour chacune des UA de la région de la Mauricie.



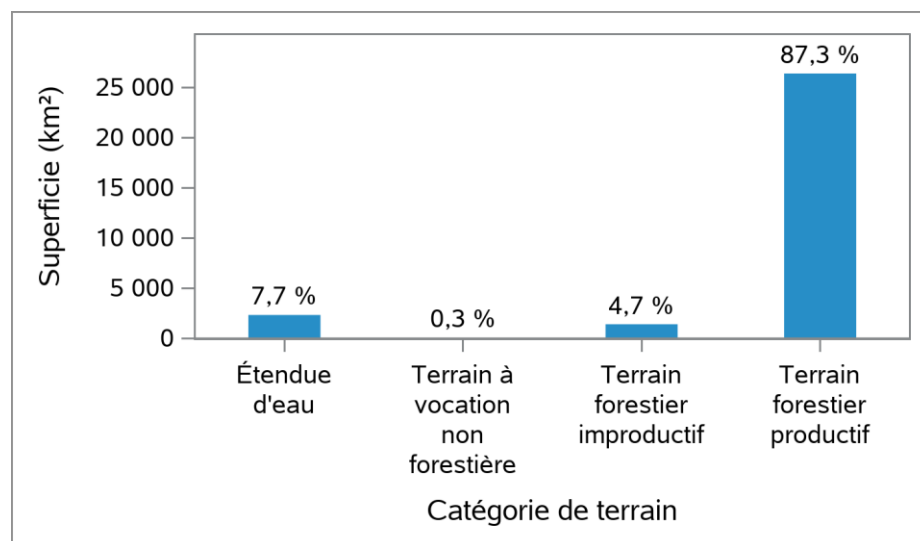
Carte n° 3 : Subdivisions territoriales forestières – Unités d'aménagement de la Mauricie

La forêt productive comprise dans ces UA représente 26 367 km², soit 87,3 %, le reste étant constitué, par ordre d'importance : d'eau, de superficies improductives et de terrains à vocation non forestière. Aux fins d'inventaire forestier au Québec, une superficie forestière est considérée comme productive si elle est susceptible de produire un volume minimum de 30 mètres cubes/hectare (m³/ha) en essences commerciales en 120 ans.

Tableau n° 2 : Superficie par catégorie de terrain de chaque unité d'aménagement

UA	Étendue d'eau		Terrain à vocation non forestière		Terrain forestier improductif		Terrain forestier productif		Total toutes catégories	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%
026-51	210	9,4 %	7	0,3 %	282	12,6 %	1 736	77,7 %	2 234	100,0 %
041-51	412	7,9 %	13	0,3 %	138	2,7 %	4 635	89,2 %	5 199	100,0 %
042-51	560	7,3 %	27	0,3 %	229	3,0 %	6 868	89,4 %	7 683	100,0 %
043-51	680	7,9 %	25	0,3 %	556	6,5 %	7 307	85,3 %	8 568	100,0 %
043-52	472	7,2 %	15	0,2 %	209	3,2 %	5 821	89,3 %	6 516	100,0 %
Total	2 333	7,7 %	87	0,3 %	1 413	4,7 %	26 367	87,3 %	30 200	100,0 %

Figure n° 1 : Superficie par catégorie de terrain pour l'ensemble des unités d'aménagement



Pour en connaître davantage, consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Subdivisions territoriales forestières \(STF\)](#)

2.1.2. L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 026-51

L'unité d'aménagement **026-51** est localisée principalement dans le nord de région administrative de la Mauricie (04). Une petite partie située dans le nord-est est incluse dans les limites de la région du Nord-du-Québec (10). Elle chevauche le territoire de trois municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de La Tuque (1 898 km²), de Jamésie (331 km²) et du Domaine-du-Roy (5 km²).

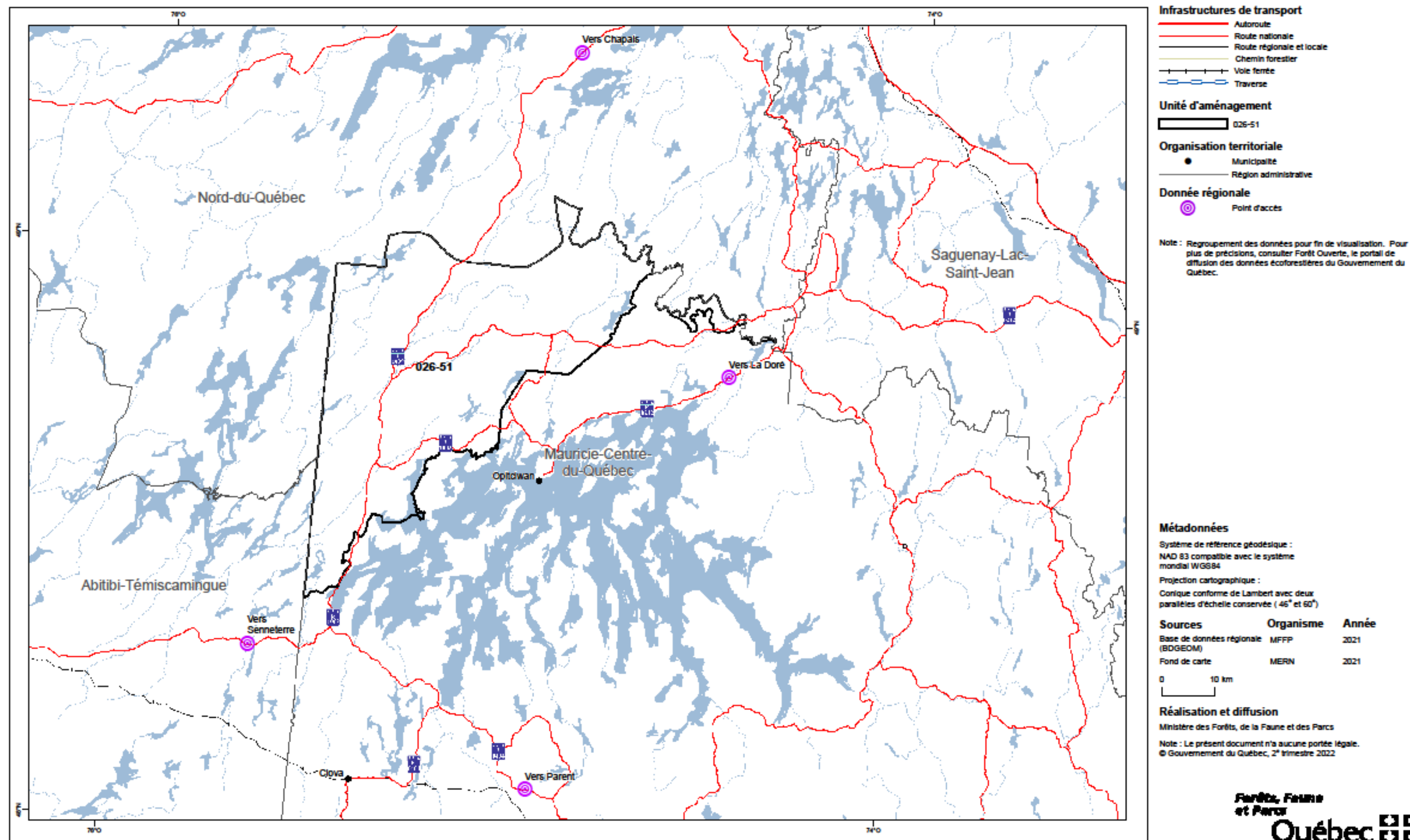
La surface comprise à l'intérieur du périmètre de l'**UA 026-51** couvre **2 266 km²**. La superficie sous aménagement comprise dans ses limites est de **2 234 km²**. Le reste du territoire est visé par d'autres modes de gestion. Le **Tableau no 2** de la page précédente montre une forte proportion d'étendues d'eau (9,4 %) et de terrains forestiers improductifs (12,6 %), comparativement aux autres unités d'aménagement régionales.

2.1.2.1. Le réseau routier de l'unité d'aménagement 026-51

Le territoire de l'**UA 026-51** est essentiellement situé en milieu forestier et son réseau routier se caractérise par un axe nord-sud le reliant par la route 113 à la municipalité de Chapais et à un axe est-ouest le reliant à la communauté d'Opitciwan. Il sert les utilisateurs des ressources forestières, qu'il s'agisse de villégiateurs, d'industriels forestiers, de chasseurs et de pêcheurs ou de touristes fréquentant les quelques pourvoiries établies sur le territoire.

Les principaux points d'accès au territoire sont situés dans les municipalités de Chapais au nord, de Parent au sud, de Senneterre à l'ouest et ainsi qu'au kilomètre 85 de la route 167 via la communauté d'Opitciwan, à l'est.

Globalement, le réseau routier de l'**UA 026-51** totalise **1 738 km**. De ce dernier, **61 km** constituent le réseau principal. La **carte no 4** illustre les principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'**UA 026-51**. Le reste du réseau routier est constitué de chemins forestiers secondaires, tertiaires, de chemins d'hiver et d'autres classes. L'ensemble du réseau routier peut être visualisé sur le site [Forêt ouverte](#).



Carte n° 4 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 026-51

2.1.3. L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 041-51

L'unité d'aménagement **041-51** est localisée principalement dans la région administrative de la Mauricie (04) et son territoire est réparti de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice. Une petite partie du secteur nord-est est incluse dans les limites de la région de la Capitale-Nationale (03) et une autre partie du secteur sud-ouest se trouve dans la région de Lanaudière (14). L'unité d'aménagement est située au nord des villes de Trois-Rivières, de Shawinigan et de Grand-Mère et au sud de la ville de La Tuque. Elle chevauche le territoire de six municipalités régionales de comté, soit celles de Mékinac (3 032 km²), de Maskinongé (903 km²), de La Tuque (511 km²), de Mawawinie (386 km²), de Portneuf (350 km²) et D'Autray (16 km²).

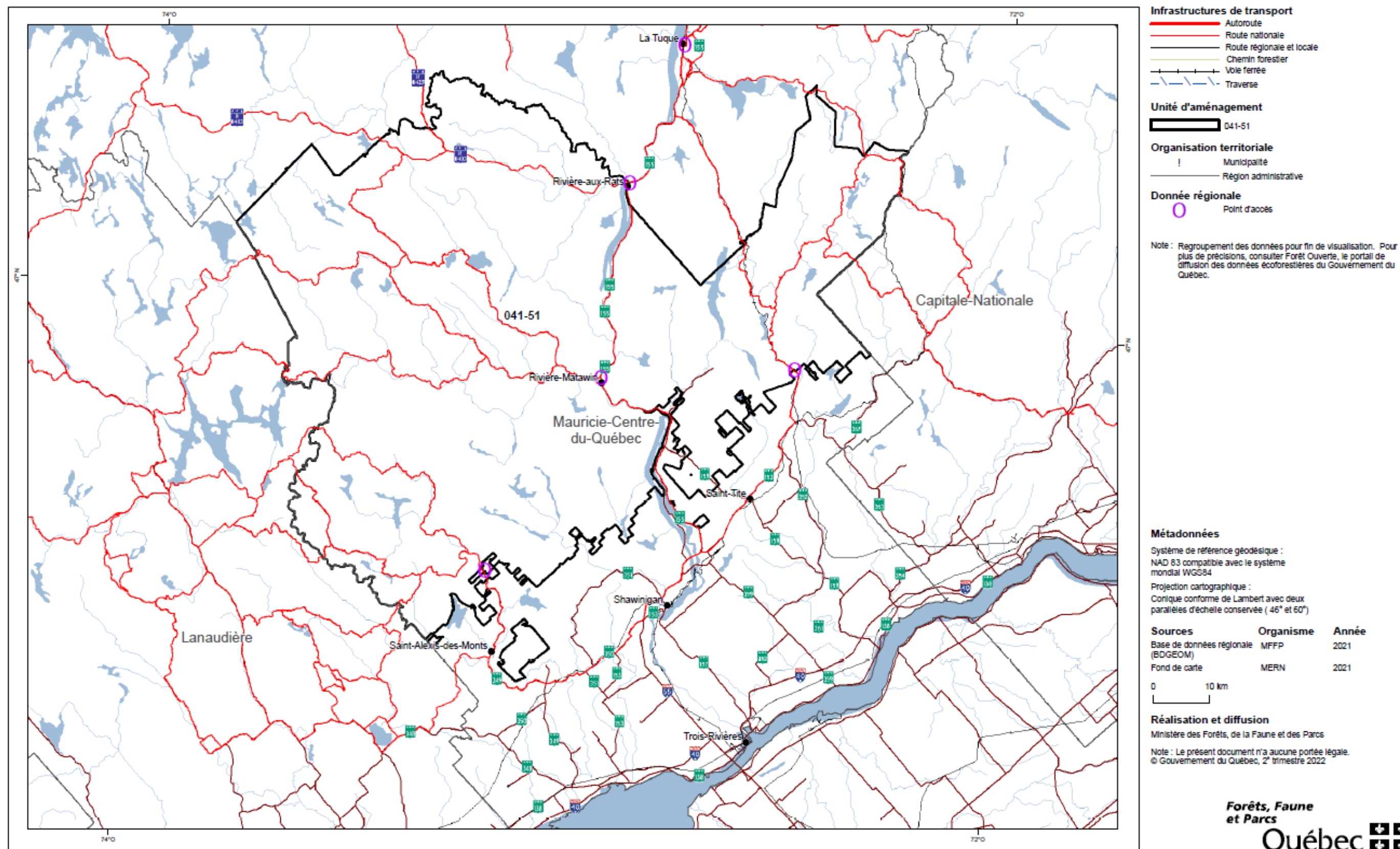
La surface comprise à l'intérieur du périmètre de l'**UA 041-51** couvre **6 458 km²**. La superficie sous aménagement comprise dans ses limites est de **5 199 km²**. Le reste du territoire est visé par d'autres modes de gestion. Le **Tableau no 2** montre qu'une forte proportion de l'unité d'aménagement est couverte par un terrain forestier productif (**89,2 %**) avec le pourcentage de terrain forestier improductif le plus faible pour l'ensemble de la région (**2,7 %**). Les étendues d'eau y couvrent **412 km²**, soit **7,9 %** de l'unité d'aménagement.

2.1.3.1. Le réseau routier de l'unité d'aménagement 041-51

Le territoire de l'**UA 041-51** profite d'un réseau routier régional bien développé qui se caractérise par sa proximité des milieux habités. Il est rattaché aux axes routiers provinciaux que sont les routes 155, 349 et 153. Il est également situé près de l'autoroute 55 reliant Trois-Rivières et Shawinigan dans un axe nord-sud et de l'autoroute 40 reliant Québec et Montréal dans un axe est-ouest. Il sert ainsi à une multitude d'utilisateurs des ressources forestières, qu'il s'agisse de villégiateurs, d'industriels forestiers, de chasseurs et de pêcheurs ou de touristes fréquentant les infrastructures récréotouristiques majeures aménagées sur le territoire.

Les principaux points d'accès au territoire sont situés dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts au sud-ouest, de Trois-Rives (Rivière-Matawin) au centre, de Lac-aux-Sables (Hervey-Jonction) au sud-est et de La Tuque (Rivière-aux-Rats), au nord.

Globalement, le réseau routier de l'**UA 041-51** totalise **9 711 km**. De ce dernier, **541 km** constituent le réseau principal. La **Carte no 5** illustre les principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'**UA 041-51**. Le reste du réseau routier est constitué de chemins forestiers secondaires, tertiaires, de chemins d'hiver et d'autres classes. L'ensemble du réseau routier peut être visualisé sur le site [Forêt ouverte](#).



Carte n° 5 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 041-51

2.1.4. L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 042-51

L'unité d'aménagement **042-51** est localisée principalement dans la région administrative de la Mauricie (04) et son territoire est réparti de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice. Une partie du secteur nord-est est incluse dans les limites de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02). L'unité d'aménagement s'étend du sud-est de la ville de La Tuque jusqu'au nord-est du réservoir Gouin. Elle chevauche le territoire de quatre municipalités régionales de comté, soit celles de La Tuque (6 226 km²), du Domaine-du-Roy (1 448 km²), de la Côte-de-Beaupré (6 km²) et du Lac-Saint-Jean-Est (3 km²).

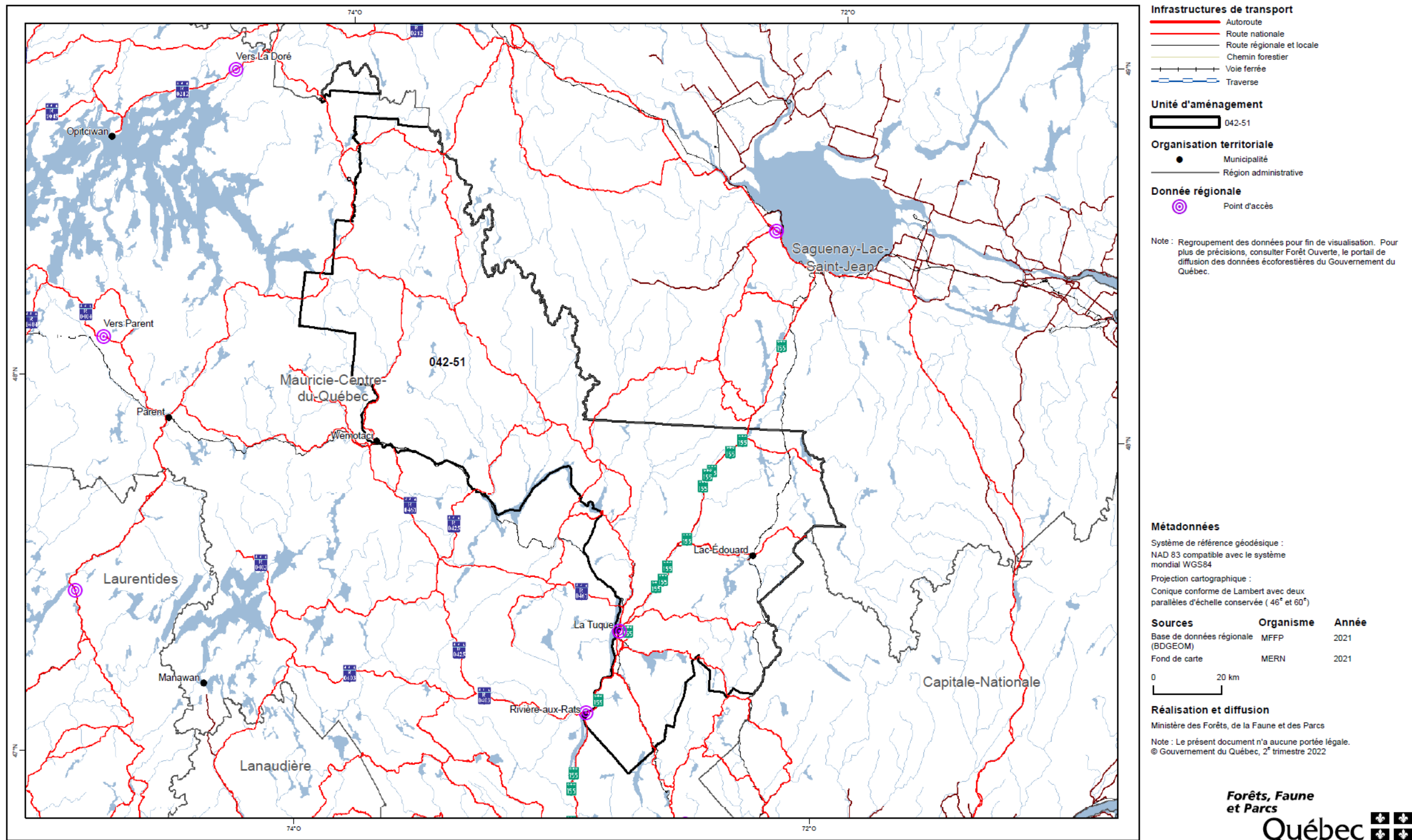
La superficie comprise à l'intérieur du périmètre de l'**UA 042-51** couvre **10 664 km²**. La superficie sous aménagement comprise dans ses limites est de **7 683 km²**. Le reste du territoire est visé par d'autres modes de gestion. Le **Tableau no 2** montre qu'une forte proportion de l'unité d'aménagement est couverte par un terrain forestier productif (**89,4 %**). Le pourcentage de terrain forestier improductif y est de **3,0 %**. Les étendues d'eau y couvrent **560 km²**, soit **7,3 %** de l'unité d'aménagement.

2.1.4.1. Le réseau routier de l'unité d'aménagement 042-51

Le territoire de l'**UA 042-51** est traversé, dans sa partie sud, par la route provinciale 155 et se caractérise par sa proximité avec la ville de La Tuque. Le réseau routier du territoire est rattaché à la route provinciale 155 qui relie Trois-Rivières au sud et le Lac-Saint-Jean au nord. Il sert ainsi à une multitude d'utilisateurs des ressources forestières, qu'il s'agisse de villégiateurs, d'industriels forestiers, de chasseurs et de pêcheurs ou de touristes fréquentant les infrastructures récréotouristiques majeures aménagées sur le territoire.

Les principaux points d'accès au territoire sont situés dans les villes de La Tuque au sud et de Roberval au nord-est.

Globalement, le réseau routier du territoire de l'**UA 042-51** totalise 12 160 km. De ce dernier, **633 km** constituent le réseau principal. La **Carte no 6** illustre les principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'**UA 042-51**. Le reste du réseau routier est constitué de chemins forestiers secondaires, tertiaires, de chemins d'hiver et d'autres classes. L'ensemble du réseau routier peut être visualisé sur le site [Forêt ouverte](#).



Carte n° 6 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 042-51

2.1.5. L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 043-51

L'unité d'aménagement **043-51** est localisée principalement dans la région administrative de la Mauricie (04). Une faible portion du territoire se trouve dans les limites des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de Lanaudière (14) et des Laurentides (15). L'unité d'aménagement est située dans le nord-ouest de la région de la Mauricie, entourant les villes de Parent et de Clova. Elle chevauche le territoire de quatre municipalités régionales de comté, soit celles de La Tuque (8 380 km²), du Domaine-du-Roy (94 km²), de Matawinie (67 km²) et d'Antoine-Labelle (28 km²).

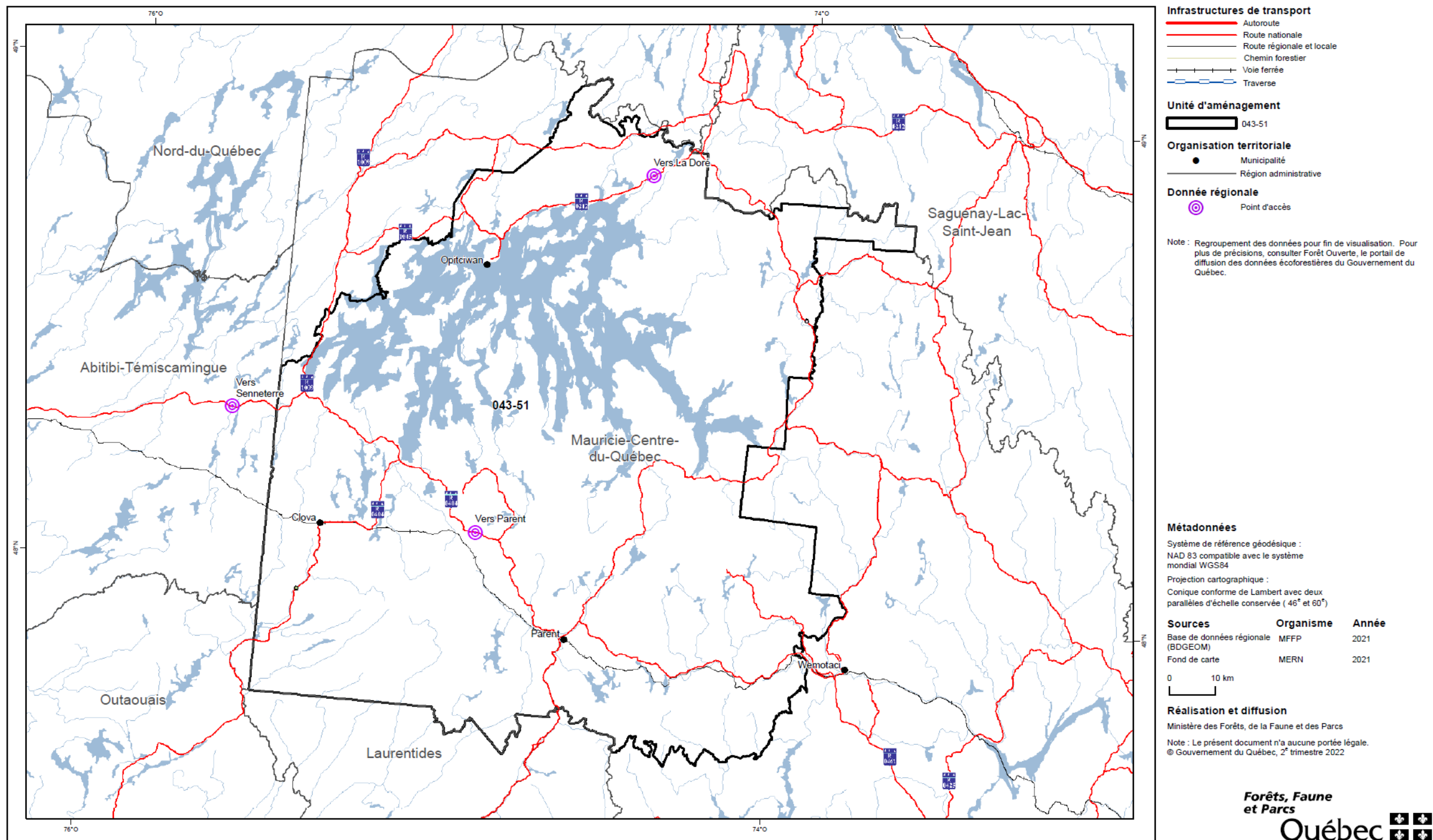
La superficie comprise à l'intérieur du périmètre de l'**UA 043-51** couvre **13 616 km²**. La superficie sous aménagement comprise dans ses limites est de **8 568 km²**. Le reste du territoire est visé par d'autres modes de gestion. Le **Tableau no 2** montre qu'on y trouve la plus grande superficie de terrain forestier productif avec **7 307 km²**, soit **85,3 %** de la superficie de l'unité d'aménagement. Le pourcentage de terrain forestier improductif y est de **3,0 %**. Les étendues d'eau y couvrent **680 km²**, soit **7,9 %** de l'unité d'aménagement.

2.1.5.1. Le réseau routier de l'unité d'aménagement 043-51

Le territoire de l'**UA 043-51** est essentiellement situé en milieu forestier et son réseau routier bien développé se caractérise par des routes forestières de classe 1 et 2 reliant la forêt aux hameaux de Parent et de Clova. Il sert ainsi à une multitude d'utilisateurs des ressources forestières, qu'il s'agisse de villégiateurs, d'industriels forestiers, de chasseurs et de pêcheurs ou de touristes fréquentant les pourvoiries et les autres infrastructures récréotouristiques majeures aménagées sur le territoire.

Les principaux points d'accès au territoire sont situés dans l'agglomération de La Tuque. Ainsi, on peut accéder au territoire de cette **UA**, soit par l'est en empruntant la route forestière R-0450 (route 10), soit par le sud-est en empruntant la route R-0461 (route 25) près de Wemotaci, soit par le sud à partir de Mont-Laurier, soit par l'ouest à partir de Senneterre, soit par le nord à partir de Chapais ou encore par le nord-est en empruntant la route 167 au kilomètre 54.

Globalement, le réseau routier qui traverse le territoire de l'**UA 043-51** totalise **10 003 km**. De ce dernier, **559 km** constituent le réseau principal. La **Carte no 7** illustre les principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'**UA 043-51**. Le reste du réseau routier est constitué de chemins forestiers secondaires, tertiaires, de chemins d'hiver et d'autres classes. L'ensemble du réseau routier peut être visualisé sur le site [Forêt ouverte](#).



Carte n° 7 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 043-51

2.1.6. L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 043-52

L'unité d'aménagement **043-52** est localisée principalement dans la région administrative de la Mauricie (04). Vingt-et-un pour cent de son territoire se situe dans la région de Lanaudière. Elle chevauche le territoire de trois municipalités régionales de comté, soit celles de La Tuque (4 275 km²), de Mékinac (1 136 km²) et de Matawinie (1 105 km²).

La superficie comprise à l'intérieur du périmètre de l'**UA 043-52** couvre **7 869 km²**. La superficie sous aménagement comprise dans ses limites est de **6 516 km²**. Le reste du territoire est visé par d'autres modes de gestion. Le **Tableau no 2** montre qu'une forte proportion de l'unité d'aménagement est couverte par un terrain forestier productif (**89,3 %**). Le pourcentage de terrain forestier improductif y est de **3,2 %**. Les étendues d'eau y couvrent **472 km²**, soit **7,2 %** de l'unité d'aménagement.

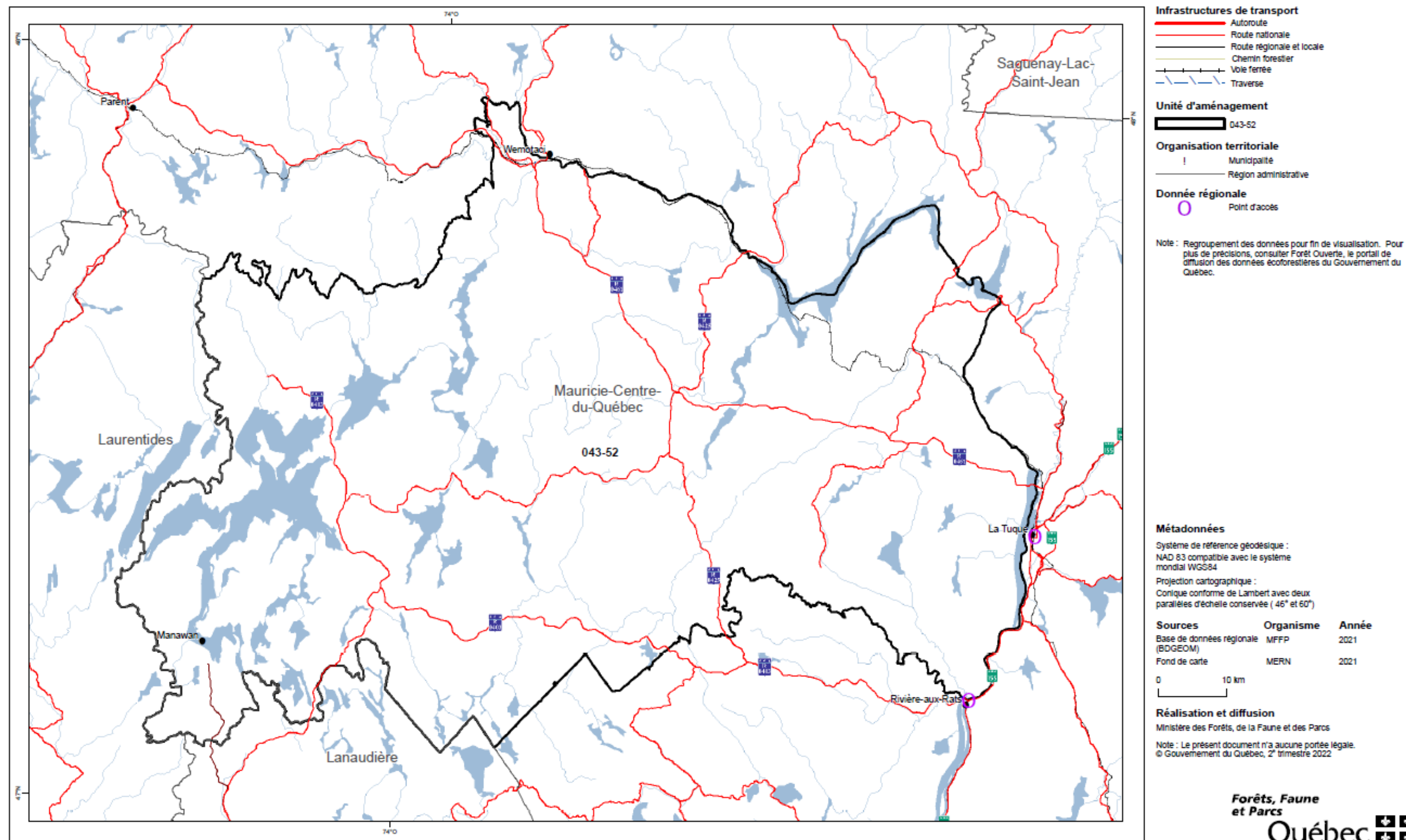
2.1.6.1. Le réseau routier de l'unité d'aménagement 043-52

Le territoire de l'**UA 043-52** est bordé, à l'est, par la route provinciale 155 reliant Trois-Rivières (au sud) et le lac Saint-Jean (au nord). Son réseau routier est bien développé et se caractérise par deux grandes routes forestières le reliant à la ville de La Tuque et à la route provinciale 155. Le territoire de l'**UA 043-52** est fréquenté par les communautés atikamekw de Manawan et de Wemotaci ainsi que par une multitude d'utilisateurs des ressources forestières, qu'il s'agisse de villégiateurs, d'industriels forestiers, de chasseurs et de pêcheurs ou de touristes fréquentant les pourvoiries et les autres infrastructures récréotouristiques majeures aménagées sur le territoire.

Les principaux points d'accès au territoire sont situés dans les municipalités de La Tuque et de Rivière-aux-Rats à l'est et de Saint-Michel-des-Saints au sud-ouest.

Globalement, le réseau routier de l'**UA 043-52** totalise **8 983 km**. De ce dernier, **407 km** constituent le réseau principal. La **Carte no 8** illustre les principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'**UA 043-52**.

Le reste du réseau routier est constitué de chemins forestiers secondaires, tertiaires, de chemins d'hiver et d'autres classes. L'ensemble du réseau routier peut être visualisé sur le site [Forêt ouverte](#).



Carte n° 8 : Principaux chemins forestiers et points d'accès au territoire de l'UA 043-52

2.1.7. TERRITOIRE PROTEGE OU BENEFICIAIRE DE MODALITES PARTICULIERES

À l'image d'un gruyère, les unités d'aménagement sont constellées d'exclusions territoriales ou de sites sur lesquels des modalités particulières s'appliquent. Le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) (RADF) renferme des mesures concrètes qui visent à :

- protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol);
- assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier;
- rendre plus compatible l'aménagement forestier avec les autres activités exercées dans les forêts;
- contribuer à l'aménagement durable des forêts.

En vertu du RADF, les sites exclus, ou ceux auxquels des modalités particulières s'appliquent concernent principalement :

- la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles;
- le maintien de la qualité des habitats fauniques cartographiés en vertu du *Règlement sur les habitats fauniques*;
- la protection des sites culturels et des sites d'utilité publique;
- la protection de sites importants pour les Autochtones;
- la protection des sols et de l'eau;
- la protection des écosystèmes fragiles (p. ex., pessières à lichens).

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la tenue du [Registre des aires protégées](#). L'État protège par voie légale une portion du territoire en soustrayant ce dernier à toute forme d'intervention ou d'aménagement forestier. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) diffuse et met à jour l'information inscrite dans ce registre. Le MRNF collabore au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier en favorisant la conservation ciblée d'éléments particuliers, voire remarquables de la diversité biologique. Ces forêts peuvent être classées comme écosystèmes forestiers exceptionnels ou refuges biologiques au sens de la LADTF ou comme refuge faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Dans le processus de désignation des aires protégées, des zones non encore désignées légalement sont retirées de la possibilité forestière et de la planification lorsqu'elles ont franchi l'ensemble des étapes nécessaires à leur délimitation finale, et qu'elles font l'objet d'une démarche de protection administrative du MELCCFP. Ainsi, le MRNF assure la protection des territoires qui lui ont été proposés par le MELCCFP et qui ont fait l'objet d'un accord entre les ministères concernés au terme d'une analyse approfondie de l'ensemble des enjeux.

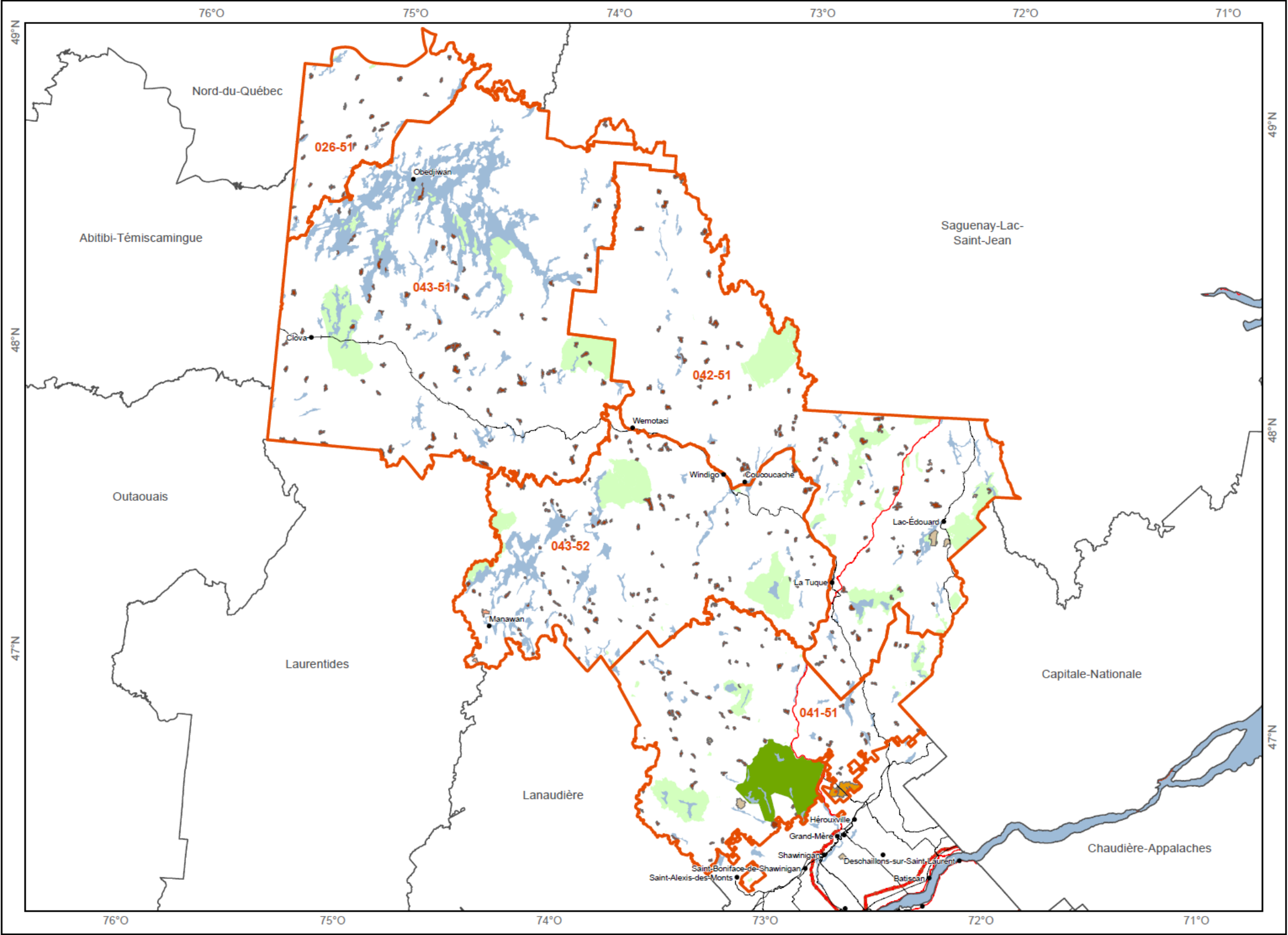
Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites sont considérés au moment de la planification et sur le terrain. Ces sites, qui ne font pas partie du règlement applicable (RADF), sont protégés ou encore font l'objet de modalités particulières. Par exemple :

- les habitats d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables (y compris les espèces susceptibles d'être ainsi désignées) sont pris en compte;
- les aires protégées dont les limites ont été retenues par le gouvernement du Québec sont soustraites aux activités d'aménagement forestier;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques en milieu forestier visant la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées sont également soustraits aux activités d'aménagement forestier;
- des modalités particulières s'appliquent à certains sites fauniques d'intérêt.

La répartition de ces aires protégées pour chacune des unités d'aménagement est présentée sur la **Carte no 9**.

Aires protégées

Unités d'aménagements 026-51, 041-51, 042-51, 043-51, 043-52



Aires protégées MFFP

- Écosystème forestier exceptionnel désigné
- Parc national du Québec ou projet de parc
- Refuge biologique désigné et forêt d'expérimentation

Aires protégées MELCC

- Réserve aquatique et/ou habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Réserve de biodiversité et/ou réserve de territoires à des fins d'aire protégée
- Réserve écologique

Aires protégées Parc Canada

- Parc national de la Mauricie

Aires protégées projetées

- Aire protégée projetée MFFP-MELCC

Unités d'aménagement

- 026-51, 041-51, 042-51, 043-51, 043-52

Infrastructures de transport

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Chemin de fer

Organisation territoriale

- Municipalité
- Région administrative

Note : Regroupement des données pour fin de visualisation. Pour plus de précisions, consulter Forêt Ouverte, le portail de diffusion des données écoforestières du Gouvernement du Québec.

Métadonnées

Projection cartographique :
Conique conforme de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique :
NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 40 km

Sources	Organisme	Année
Base de données régionale (BDGEOM)	MFFP	2021
Fond de carte	MERN	2021

Réalisation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

Carte n°9 : Aires protégées – Unités d'aménagement de la Mauricie

Au Québec, 11 types d'habitats fauniques ont été décrits dans le *Règlement sur les habitats fauniques*. L'aménagement forestier est autorisé dans ces habitats. Il est toutefois soumis à certaines modalités particulières afin de ne pas les détruire. Ces modalités sont décrites dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF). Sur le territoire des cinq unités d'aménagement de la Mauricie, deux types d'habitats fauniques légaux ont été cartographiés, soit les héronnières et les habitats de deux espèces fauniques menacées ou vulnérables, le faucon pèlerin et la tortue des bois.

Également, des sites fauniques d'intérêt (SFI) ont été recensés dans la région de la Mauricie et visent, compte tenu de leur sensibilité à l'aménagement forestier ou de leur intérêt socioéconomique (chasse ou pêche), la protection de l'habitat de certaines espèces. Les SFI recensés en Mauricie sont : les lacs à omble chevalier, les sites de nidification du martinet ramoneur, les sites de nidification potentiels du pygargue à tête blanche, les lacs à omble de fontaine dont la biodiversité a été restaurée, les corridors de migration potentielle de poissons envahissants, les obstacles à la montaison du poisson (OMP), les héronnières (de moins de cinq nids), l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) de la rivière aux Eaux Mortes, les lacs à touladi, les frayères à doré jaune du réservoir Gouin, les rivières à ouananiche et les lacs à rendement exceptionnel (omble de fontaine).

On trouve 965 SFI dans les unités d'aménagement de la Mauricie, répartis selon les catégories décrites dans le **Tableau no 3**. Des modalités de protection particulières visant l'aménagement forestier ont été définies pour les différents types de SFI recensés dans la région de la Mauricie. Il est à noter que, lorsque le territoire des UA chevauche d'autres régions administratives, les SFI recensés par ces dernières sont également compilés dans le **Tableau no 3**. En vertu d'une entente entre les directions générales en région du Ministère, les modalités déterminées par la région de la Mauricie s'appliquent aux SFI des autres régions qui sont situées dans les unités d'aménagement de la Mauricie.

Tableau n° 3 : Nombre de sites fauniques d'intérêt, par type, recensés dans les UA⁶

Type de SFI (espèces)	Nombre de SFI par unité d'aménagement*				
	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Lacs à omble de fontaine dont la biodiversité a été restaurée		79	54	6	36
Frayères à doré jaune au réservoir Gouin	1			35	
Lacs à touladi de type 0 et 1		31	42	14	60
Lacs à rendement exceptionnel (omble de fontaine)		21	19		9
Milieux humides de grande superficie (région de Lanaudière)					3
Lacs à omble chevalier <i>oquassa</i>		12	17		1
Rivières à ouananiches		4	2		
Zones allopatriques (omble de fontaine)		9	1		
Lacs sans poissons			6	3	

⁶ MRNF, mai 2022.

Type de SFI (espèces)	Nombre de SFI par unité d'aménagement*				
	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Sites de nidification du martinet ramoneur			2		
Sites de nidification potentiels du pygargue à tête blanche	1	5	1	3	3
Corridors de migration potentielle de poissons envahissants		36	12		2
Obstacles à la montaison du poisson		293	90	8	42
Héronnières (de moins de 5 nids)					1
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la rivière aux Eaux Mortes		1			
Total	2	491	246	69	157

* Les données sont en révision et pourraient être modifiées lors de la publication du PAFIT 2023-2028.

Pour en connaître davantage, consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Aires protégées](#)

[Forêt Ouverte : Habitats fauniques](#)

2.2. LES ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) (RLRQ, chapitre E-12.01) encadre la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) au Québec. Elle est sous la responsabilité conjointe du MELCCFP et du MRNF. En vertu de cette loi, une espèce peut être désignée menacée, lorsqu'on appréhende sa disparition, ou vulnérable, lorsque sa survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. À cela s'ajoutent les espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables et qui sont inscrites sur une liste publiée à la Gazette officielle du Québec. Au Québec, l'expression « espèces menacées ou vulnérables » inclut également les espèces susceptibles d'être ainsi désignées.

Certains habitats d'espèces désignées menacées ou vulnérables font l'objet d'une reconnaissance légale par voie réglementaire. Les [habitats floristiques](#) sont identifiés dans le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3) alors que les [habitats fauniques](#) sont désignés en vertu du *Règlement sur les habitats fauniques* (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18). La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) (RLRQ, chapitre A-18.1) permet également le classement légal d'[écosystèmes forestiers exceptionnels](#) de type « forêt refuge », créé spécialement pour protéger une ou plusieurs EMVS floristiques.

Malgré les dispositions réglementaires en vigueur, ce ne sont pas tous les sites connus d'EMVS qui font l'objet d'une protection légale. Plusieurs de ces EMVS sont associées au milieu forestier et peuvent être sensibles aux activités d'aménagement forestier. Afin d'agir en complémentarité à la protection par voie réglementaire, la protection en forêt publique de certaines EMVS fauniques ou floristiques se fait par le biais d'une entente administrative. Cette entente est un outil qui a été mis en place, en 1996, par le MRNF et le MELCCFP pour favoriser la sauvegarde des EMVS présentes sur le territoire forestier du Québec. L'Entente EMV a permis, entre autres, l'élaboration de mesures de protection pour des espèces ciblées. Les mécanismes requis pour leur mise en œuvre sont régis par des instructions élaborées dans le cadre du système de gestion environnementale de l'aménagement durable des forêts (SGE-ADF ISO 14001).

L'approche qui permet d'assurer une protection adéquate des EMVS et de leurs habitats est décrite dans les orientations ministérielles liées aux enjeux écologiques. Elle compte trois étapes qui consistent à :

1. Établir la liste des EMVS de faune et de flore présentes sur le territoire de l'UA conformément au SGE-ADF ISO 14001.
2. Cartographier précisément les sites d'EMVS où des mesures de protection s'appliquent. On peut classer ces sites en trois catégories :
 - a) les habitats bénéficiant d'une protection légale;
 - b) les sites de protection de l'Entente EMV;
 - c) les données liées aux observations rapportées par le processus de fiche de signalement⁷.

Ces informations cartographiques sont disponibles aux aménagistes dans les usages forestiers.

3. Appliquer, dans la planification et la réalisation des activités d'aménagement forestier, les modalités de protection selon la catégorie :
 - a. Les habitats bénéficiant d'une protection légale :

Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise, et ce, en vertu des lois et des règlements applicables dans un habitat floristique ou faunique désigné d'EMV et dans un écosystème forestier exceptionnel.
 - b. Les sites de protection de l'Entente EMV :

Une mesure de protection s'applique selon un principe de zonage. On peut retrouver : 1) une zone de protection intégrale où aucune activité d'aménagement forestier n'est autorisée; 2) une zone où des modalités particulières s'appliquent (par exemple, dates à respecter, types de traitements autorisés). Selon l'espèce, la mesure de protection comprendra l'une ou l'autre de

⁷ Une fiche de signalement permet d'indiquer la présence de caractéristiques sociales ou environnementales non répertoriées, comme l'observation d'une EMVS, et peut être déposée en se référant à l'unité de gestion de la région visée.

ces zones, ou une combinaison des deux. L'ensemble des mesures de protection sont disponibles sur le [site Internet de l'Entente EMV](#).

- c. Les données liées aux observations rapportées par le processus de fiche de signalement :

Pour les signalements d'espèces qui bénéficient de mesures de protection élaborées dans le cadre de l'Entente EMV, les modalités prévues doivent être appliquées sur les sites de l'observation. Ces informations régionales doivent faire l'objet d'une protection jusqu'à leur inclusion aux sites de protection de l'Entente EMV. Pour les signalements d'EMVS ne bénéficiant pas d'une mesure de protection de l'Entente EMV, le type de protection ainsi que les modalités qui seront appliqués sont établis en région.

Pour en connaître davantage, consulter :

[Cahier 7.1 Enjeux liés aux espèces menacées ou vulnérables](#)
[Mesures de protection particulières pour la flore et la faune en forêt publique](#)

2.2.1. LES ESPECES FLORISTIQUES

Huit espèces floristiques désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ont été confirmées sur le territoire couvert par les cinq unités d'aménagement de la Mauricie. Tout comme pour les espèces fauniques menacées ou vulnérables, les connaissances sur ces espèces et leur habitat sont limitées. La protection de ces espèces est sous la responsabilité du MELCCFP. Le **Tableau no 4** ci-dessous liste ces huit espèces floristiques connues sur le territoire des **UA 041-51** et **042-51**. Aucune de ces espèces n'a été répertoriée sur les territoires des **UA 043-51, 043-52 et 026-51**.

Tableau n° 4 : Liste des espèces floristiques en situation précaire des UA 041-51 et 042-51

Espèce floristique	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i>	041-51	042-51
Ail des bois	Vulnérable	x	x
Corallorhize striée	SDEMV	x	
Leskée marginée	SDEMV	x	
Noyer cendré	SDEMV	x	
Platanthère à grandes feuilles	SDEMV	x	
Potamot de l'Illinois	SDEMV	x	
Thuidie minuscule	SDEMV	x	
Aster à feuilles de lin	Vulnérables		x

* SDEMV : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Par ailleurs, le *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables* — Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie⁸ a permis de cartographier les habitats potentiels pour l'ail des bois, le ginseng à cinq folioles, la plantanthere à grandes feuilles, la galéris remarquable, l'arisème dragon et le cyripède royal.

- Sur le territoire de l'UA 026-51, ces habitats potentiels totalisent 181 ha.
- Sur le territoire de l'UA 041-51, ces habitats potentiels totalisent 2 374 ha.
- Sur le territoire de l'UA 042-51, ces habitats potentiels totalisent 348 ha.
- Sur le territoire de l'UA 043-51, ces habitats potentiels totalisent 1 048 ha.
- Sur le territoire de l'UA 043-52, ces habitats potentiels totalisent 348 ha.

Dans l'UA 042-51, un seul site est considéré comme l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable et est actuellement protégé en vertu du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*. L'aménagement forestier est interdit sur ce territoire. La protection de ces espèces est sous la responsabilité du MELCCFP.

2.2.2. LES ESPECES FAUNIQUES

Les données disponibles permettent d'identifier 22 espèces fauniques menacées et vulnérables associées au milieu forestier dont la présence sur le territoire est confirmée ou fort probable. Le **Tableau no 5** présente la liste des espèces fauniques menacées et vulnérables recensées sur le territoire de chacune des unités d'aménagement de la région.

L'habitat du pygargue à tête blanche bénéficie de mesures de protection provinciales en vertu d'une entente administrative entre le Secteur de la faune et des parcs du MELCCFP, le Secteur des forêts et le Secteur des opérations régionales, tous deux du MRNF.

La tortue des bois, une espèce d'intérêt régional, fréquente plusieurs unités d'aménagement. Son habitat bénéficie de mesures de protection provinciales en vertu d'une entente administrative entre le Secteur de la faune et des parcs du MELCCFP, le Secteur des forêts et le Secteur des opérations régionales, tous deux du MRNF. Dans le cadre de cette entente, des mesures ont également été élaborées pour protéger l'habitat du **faucon pèlerin** et de l'**omble chevalier oquassa**. Comme l'indique le **Tableau no 5**, les lacs abritant l'omble chevalier *oquassa* sont désignés comme des sites fauniques d'intérêt et ils bénéficient de mesures de protection régionales.

En vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF), l'habitat de certaines espèces menacées ou vulnérables peut être cartographié et désigné comme « habitat d'une espèce menacée ou vulnérable ». À l'heure actuelle, dans la région de la Mauricie, uniquement deux sites ont été cartographiés et désignés comme habitat d'une espèce menacée ou vulnérable. Ces sites sont tous

⁸ DIGNARD et coll., 2008.

les deux situés sur le territoire de l'UA 041-51 et protègent des zones associées au faucon pèlerin et à la tortue des bois.

Tableau n° 5 : Espèces fauniques en situation précaire sur le territoire des UA

Espèces fauniques	Statut en vertu de la LEMV	Enjeux écologiques associés	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Amphibiens							
Grenouille des marais	SDEMV*	Milieus humides et riverains		X			
Reptiles							
Couleuvre à collier	SDEMV	Bois mort et milieux humides et riverains		X			
Tortue des bois	Vulnérable	Milieus humides et riverains			X		X
Oiseaux							
Engoulevent bois-pourri	SDEMV	Structure interne des peuplements		X	X		
Engoulevent d'Amérique	SDEMV	Aucun		X	X	X	X
Faucon pèlerin <i>anatum</i>	Vulnérable	Aucun		X	X		X
Garrot d'Islande	Vulnérable	Bois mort et milieux humides et riverains				X	
Martinet ramoneur	SDEMV	Structure interne des peuplements et bois morts (raréfaction des arbres creux servant à la nidification)		X	X		X
Moucherolle à côtés olive	SDEMV	Bois mort, milieux humides et riverains, composition des peuplements			X		X
Paruline du Canada	SDEMV	Structure interne des peuplements		X	X		
Pygargue à tête blanche	Vulnérable	Milieus humides et riverains	X	X	X	X	X
Quiscale rouilleux	SDEMV	Milieus humides et riverains	X			X	
Mammifères							
Campagnol des rochers	SDEMV	Milieus humides et riverains		X			
Campagnol-lemming de Cooper	SDEMV	Milieus humides et riverains		X	X		
Chauve-souris argentée	SDEMV	Bois mort et milieux humides et riverains		X			

Espèces fauniques	Statut en vertu de la LEMV	Enjeux écologiques associés	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Chauve-souris cendrée	SDEMV	Bois mort et milieux humides et riverains		X			
Chauve-souris pygmée de l'est	SDEMV	Bois mort et milieux humides et riverains		X			
Chauve-souris rousse	SDEMV	Bois mort et milieux humides et riverains		X			
Petit polatouche	SDEMV	Bois mort (cote de qualité : E)		X	X		
Pipistrelle de l'est	SDEMV	Milieux humides et riverains		X			
Poissons							
Omble chevalier <i>oquassa</i>	SDEMV	Aucun		X	X		X
Méné d'herbe	Vulnérable	Aucun		X	X		X

2.2.3. LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002), un site patrimonial est un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique. Les secteurs archéologiques du territoire font donc partie des sites patrimoniaux. Le nombre de sites archéologiques répertoriés⁹ dans les unités d'aménagement est présenté dans le **Tableau no 6** ci-dessous. Ces sites bénéficient de mesures de protection en vertu du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*.

Tableau n° 6 : Nombre de sites archéologiques répertoriés par UA

Unité d'aménagement	Nombre de sites archéologiques
026-51	2
041-51	87
042-51	132
043-51	23
043-52	96

⁹ MRNF. Données en date du mois d'avril 2022.

2.3. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire. Encore aujourd'hui, elle joue un grand rôle dans le développement socioéconomique. Au fil des années, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles ont enrichi les sphères sociales et économiques.

2.3.1. SECTEUR FORESTIER

L'aménagement forestier est un moteur économique important pour un grand nombre de municipalités. Ces effets ont d'ailleurs pu se faire sentir durant la crise économique aux États-Unis qui a secoué le marché du bois d'œuvre de **2008 à 2012**. Les changements dans les habitudes de consommation ont également incité l'industrie des pâtes et papiers à s'adapter à la baisse de la demande mondiale de papier journal, d'impression et d'écriture, puis profiter de l'expansion d'autres marchés comme la pâte, les produits d'emballage et le papier tissu.

La contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au PIB et à l'emploi est présentée dans le **Tableau no 7** ci-dessous. La diversification sur de nouveaux marchés comme la construction non résidentielle, les bioproduits et la bioénergie sont l'occasion de réduire la vulnérabilité du secteur forestier aux cycles économiques. Ces produits dérivés du bois offrent d'ailleurs des possibilités de remplacement des produits à plus forte empreinte dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Tableau n° 7 : Contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier

Secteur d'activité	PIB (M\$)	Pourcentage des emplois liés aux secteurs forestiers en Mauricie
Industrie		
Fabrication de papier	269	1,4 %
Fabrication des produits en bois	116	1,5 %
Secteur forestier		
Foresterie, exploitation forestière	51,2	0,6 %
Total	436,1	3,5 %
Source : Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec (gouv.qc.ca)		

En Mauricie, l'industrie des produits forestiers constitue un secteur d'activité primordial pour le développement de la région, particulièrement sur les territoires de l'agglomération de La Tuque et de la MRC de Mékinac. La région est par ailleurs classée au sixième rang des régions du Québec les plus dépendantes du secteur forestier en considérant la part des emplois liés au secteur forestier par rapport à l'ensemble des emplois régionaux (3,5 %). À l'échelle du Québec, les emplois en Mauricie du secteur forestier représentent 6,7 %.

L'agglomération de La Tuque est la municipalité ayant le plus haut niveau de dépendance économique au secteur forestier au Québec. Le **Tableau no 8** présente la part d'emplois rattachés au secteur forestier pour chacune des municipalités régionales de comté, des agglomérations et des villes hors MRC de la Mauricie.

Tableau n° 8 : Part des emplois liés au secteur forestier par MRC, agglomération et ville de la Mauricie¹⁰

MRC	Part des emplois rattachés au secteur forestier
Mékinac	5,0 %
Shawinigan (ville de)	2,8 %
Trois-Rivières (ville de)	2,1 %
Les Chenaux	3,2 %
Maskinongé	3,9 %
La Tuque (agglomération)	19,8 %
Mauricie	3,5 %

En Mauricie, 43 % des emplois du secteur forestier sont issus des produits du bois (scierie, placage et autres produits en bois) et près de 40 % des emplois proviennent de l'industrie des pâtes et papiers¹⁰. L'industrie de la première transformation des bois est un secteur industriel très important où dominent les usines de sciage de résineux ainsi que les usines de papier et de carton. Quoique plus restreintes, les usines de transformation du bois feuillu sont aussi bien établies et diversifiées. À titre d'exemple, la Mauricie compte la seule usine de production de bâtonnets en bois au Canada, usine établie à La Tuque. L'unique usine de sciage de feuillus régionale située à La Croche a subi un incendie majeur en **2021**, entraînant la perte de cette unité de production. Sa reconstruction est toutefois prévue prochainement.

Grâce à cette diversité d'usines de première transformation, dont 20 sur le territoire mauricien¹¹, la majorité des essences forestières trouve preneur, assurant ainsi une bonne intégration des récoltes¹². Cependant, en raison des coûts liés à l'éloignement, les volumes de peuplier et de bouleau du nord du territoire ne trouvent pas preneur. La **Carte no 10** localise les usines de première transformation en Mauricie.

¹⁰ MRNF, Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, mai 2019, 57 p.

¹¹ Usines de transformation primaire de bois avec un permis actif de 2 001 m³ et plus.

¹² MRNF, Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2020, 138 p.

Toutefois, depuis plus d'une décennie, le segment économique de la fabrication diminue. De **2010** à **2015**, son PIB a connu une diminution de 1,9 % par année. Cette baisse s'explique en grande partie par le déclin du secteur de la fabrication du papier¹³. Au cours des 15 dernières années, la région a connu la fermeture et une diminution de production de certaines usines dans la région.

L'aménagement forestier sur les terres publiques vise à permettre un flux de matière première relativement constant. Les garanties d'approvisionnement (GA) et les permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) sont les principaux droits consentis dans les unités d'aménagement. Ils permettent de sécuriser l'accès à la matière ligneuse et de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines de première transformation. La liste des détenteurs de droits forestiers et industriels régionaux ou de l'extérieur qui s'approvisionnent dans la région est présentée dans les tableaux suivants. Comme ceux-ci peuvent être sujets à changement, consulter les liens pour obtenir l'information à jour.

Tableau n° 9 : Liste des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement établis en Mauricie¹⁴

Nom de l'entreprise	Localisation	Types de produits	Types de ressources consommées	Volume (m³) par année
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (La Croche)	La Tuque (secteur La Croche)	Sciage de feuillus	Bois rond	36 000 (bouleau blanc, bouleau jaune)
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Shawinigan)	Shawinigan	Placages de bois	Bois rond	16 650 (bouleau blanc, bouleau jaune)
Industries John Lewis Itée	La Tuque	Bâtonnets en bois	Bois rond	45 900 (bouleau blanc)
Produits forestiers Mauricie S.E.C.	La Tuque (secteur Rivière-aux-Rats)	Sciage de résineux	Bois rond	291 300 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Société en commandite Scierie Opitciwan	La Tuque Opitciwan	Sciage de résineux	Bois rond	116 300 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Arbec, Bois d'œuvre inc.	La Tuque (secteur Parent)	Sciage de résineux	Bois rond	457 850 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)

¹³ MRNF, Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, mai 2019, 57 p.

¹⁴ [MRNF, 2023.](#)

Nom de l'entreprise	Localisation	Types de produits	Types de ressources consommées	Volume (m ³) par année
Arbec, Bois d'œuvre inc.	Saint-Roch-de-Mékinac	Sciage de résineux	Bois rond	404 100 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Savco inc.	La Tuque	Bois de palette et copeaux de bois	Bois rond	37 750 (feuillus durs)
Produit forestier Arbec inc.	Shawinigan	Panneaux gaufrés à lamelles orientées	Bois rond	188 900 (Peuplier)
Compagnie WestRock du Canada inc. (La Tuque)	La Tuque	Carton d'emballage et alimentaire	Sciures, rabotures, copeaux, bois rond, rognure	191 900 (bouleau blanc, bouleau jaune)
Xylo-Carbone inc.	Saint-Tite	Charbon de bois	Bois rond	10 850 (érable, hêtre, chêne, tilleul, bouleau jaune)
Transfobec Mauricie (9141-2189 Québec inc.)	La Tuque	Paillis	Bois rond	6 950 FD (bouleau, érable, hêtre, chêne, tilleul)

Tableau n° 10 : Liste des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement hors Mauricie

Nom de l'entreprise	Localisation	Types de produits	Types de ressources consommées	Volume (m ³) par année
Produits forestiers Résolu Canada inc. (La Doré)	La Doré	Sciage de résineux	Bois rond	58 450 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Produits forestiers Résolu Canada inc. (Saint-Félicien)	Saint-Félicien	Sciage de résineux	Bois rond	17 950 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Barrette-Chapais Ltée	Chapais	Sciage de résineux	Bois rond	118 750 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Scierie St-Michel	Saint-Michel-des-Saints	Sciage de résineux	Bois rond	18 250 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Adélard Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre	Sciage de résineux	Bois rond	16 500 (pin)
Scierie P.S.E. inc.	Saint-Ubalde	Sciage de résineux	Bois rond	7 450 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Domtar inc. (Windsor — Pâtes et papiers)	Windsor	Pâtes, papiers, cartons	Copeaux, bois rond	36 250 (bouleau et feuillus durs)
Maibec inc.	Saint-Théophile	Bardeaux	Bois rond	5 750 (thuya)
Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.	Saint-Prosper-de-Dorchester	Bardeaux	Bois rond	14 650 (thuya)
Norbord inc.	Chambord	Panneaux à lamelles orientées	Bois rond	26 000 (peuplier) 4 450 (bouleau)
Scierie Dion & Fils inc.	Saint-Raymond	Sciage	Bois rond	13 350 (bouleau) 21 900 (feuillus durs) 57 000 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)

Tableau n° 11 : Entreprises détentrices d'un PRAU en Mauricie¹⁵

Nom de l'entreprise	Localisation	Volume (m ³) par année
Société en commandite Services forestiers Atikamekw Aski	Wemotaci	94 000 (sapin, épinette, pin gris, mélèze)
Conseil des Atikamekw de Manawan	Manawan	60 000 (essences feuillues)

D'autres usines de première transformation sont implantées en Mauricie, mais ne détiennent pas de droits sur la ressource ligneuse en forêt. En **2022**, sept usines ont un permis d'exploitation de plus de 2 000 m³ de matière ligneuse non ouvrée en Mauricie. Les deux plus grandes consommatrices de matière première sont l'usine Kruger Wayagamack S.E.C et celle de Kruger Trois-Rivières S.E.C., toutes les deux situées à Trois-Rivières et spécialisées dans les pâtes et papiers. Les usines sans droits ont différentes sources d'approvisionnement. Le bois qu'elles utilisent peut provenir d'échanges entre usines, de produits connexes issus d'autres usines de transformation du bois, de la forêt privée, de bois de la forêt publique provenant des ventes du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), de produits d'importation et même de matière recyclée. Tous contribuent à maximiser l'utilisation de la ressource disponible.

Pour en connaître davantage, consulter :

[Les droits forestiers consentis](#)

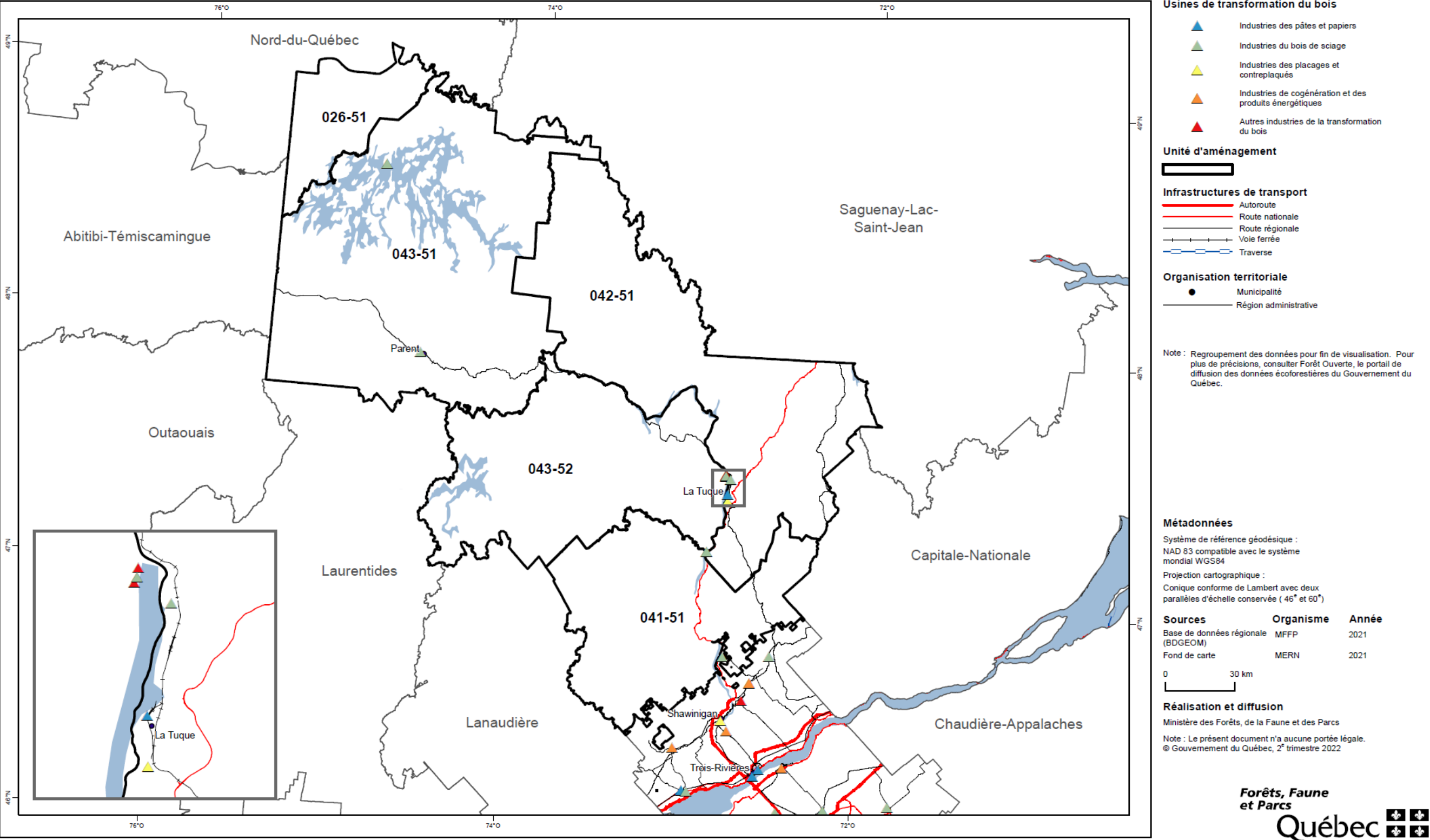
[Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État](#)

[Index des usines de la Mauricie \(04\) – Édition janvier 2023 \(gouv.qc.ca\)](#)

¹⁵ [MRNF, 2023.](#)

Localisation des usines de première transformation

Région de la Mauricie



Carte n° 10 : Localisation des usines de première transformation

En plus des droits sur le prélèvement de la ressource forestière précédemment mentionnés, le MRNF élargit l'accès à la matière ligneuse par la mise aux enchères de 25 % des volumes de bois issus de la forêt publique. Toute personne ou tout organisme peut ainsi participer au processus de vente aux enchères et être admissible à l'octroi d'un contrat lié à un volume de bois. En instaurant ce système de concurrence, le gouvernement insuffle un vent de performance où les entreprises les plus efficaces et innovantes se qualifient avantageusement et encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière. Le gouvernement adapte ses modes de gestion aux réalités et aux besoins des communautés locales et régionales. Le marché libre des bois contribue également à l'obtention d'une base de référence solide pour établir la juste valeur marchande des bois à partir des prix d'enchères des cinq dernières années de ventes.

Afin d'illustrer, de manière simplifiée, les liens entre la forêt et les usines ainsi qu'entre les usines elles-mêmes, la **Figure no 2** de la page suivante représente la cartographie de la filière bois régionale. Elle permet d'identifier les acteurs et de caractériser les flux de produits et de services afin de déterminer les goulots et les potentiels. Il est à noter que les principaux aspects qui déterminent le potentiel de transformation des arbres (p. ex., déroulage, sciage, pâte) sont l'essence et les caractéristiques de la tige (p. ex., le diamètre, le défilement, la nodosité, la carie).

CARTOGRAPHIE DE LA FILIÈRE DE LA PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS EN MAURICIE

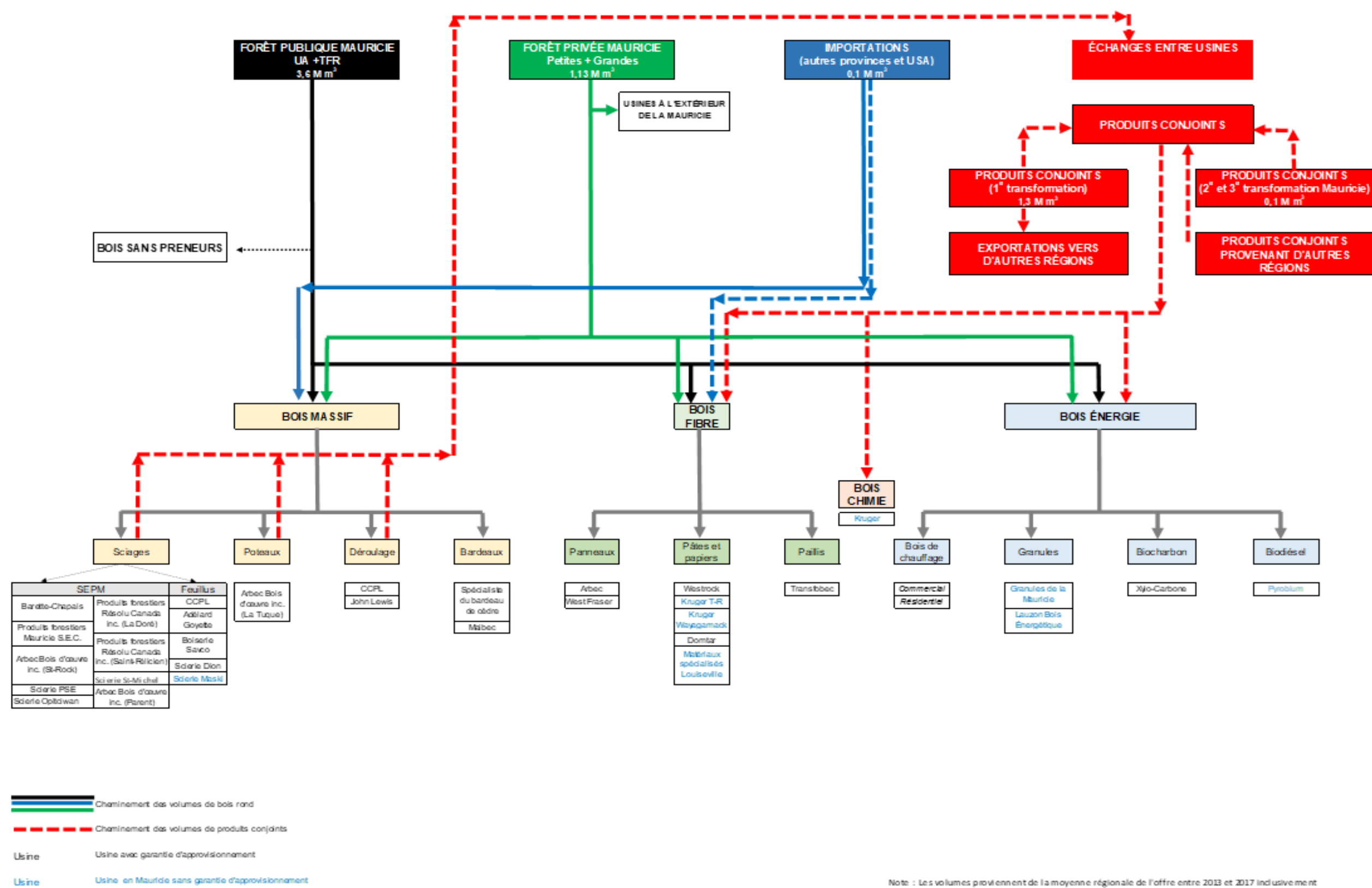


Figure n° 2 : Cartographie de la filière de la première transformation du bois en Mauricie

2.3.1.1. Biomasse forestière

Deux types de permis de récolte aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois sont délivrés par le MRNF, soit le PRAU de bois marchand et le PRAU de biomasse forestière. De plus, des particuliers peuvent se procurer du bois de chauffage sur les terres du domaine de l’État à la suite de la délivrance d’un permis à cet effet.

La biomasse est définie comme la matière ligneuse non marchande issue des activités forestières comme les branches, les cimes et les feuillages non comptabilisés dans la possibilité forestière. Il est aussi possible de trouver des branches ou des arbres de dimensions marchandes, mais non utilisés dans la biomasse forestière. Le cas échéant, celles-ci sont incluses dans la biomasse forestière octroyée sous forme de droits forestiers. On peut aussi inclure dans la biomasse forestière les résidus de transformation provenant des usines (écorces, bran de scie et rabotures). La biomasse est utilisée principalement dans la filière industrielle pour la production de bioénergie, de bioproduits ou encore de matériaux biosourcés.

Trois unités d’aménagement sont visées par des droits de récolte de la biomasse forestière en Mauricie. Les volumes accordés par unité d’aménagement et par bénéficiaire sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 12 : Droits de récolte de biomasse forestière¹⁶

Nom du bénéficiaire	Localisation	Volume (m ³) par année de biomasse	UA
Chapais Énergie, Société en commandite	Chapais	20 000	026-51
Barrette-Chapais Ltée	Chapais	10 000	042-51
		10 000	043-51
Transfobec Mauricie	La Tuque	3 500	042-51
		1 500	043-51

2.3.2. UTILISATION RECREOTOURISTIQUE ET FAUNIQUE

Le secteur récréotouristique engendre des retombées économiques considérables, principalement en ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche. La chasse est une activité aussi emblématique qu’ancrée dans l’identité et l’économie des régions du Québec. La pêche sportive demeure l’activité faunique ralliant le plus d’adeptes québécois du plein air. Sur les 118 espèces de poissons d’eau douce et migratoire du Québec, une trentaine font l’objet d’une pêche sportive ou commerciale au Québec. Certaines des

¹⁶ [MRNF, 2021.](#)

espèces pêchées comme le doré, le touladi et le saumon atlantique font l'objet d'un plan de gestion visant à améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises.

En forêt publique, l'offre des services associés à ces activités s'oriente fortement autour des territoires fauniques structurés (TFS).

En plus des activités liées à la chasse et à la pêche, ces territoires ont diversifié leur offre de service en ajoutant des activités récréatives complémentaires comme l'observation de la faune, les randonnées et des services de villégiature (chalet, camping, etc.).

Les objectifs de protection de même que les activités qui y sont pratiquées diffèrent selon le type de territoire.

- Aire faunique communautaire (AFC) : plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation à but non lucratif.
- Pourvoirie : entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.
- Zone d'exploitation contrôlée (zec) : territoire établi à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.
- Réserve faunique : territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives.

La pratique des activités de prélèvements fauniques revêt une importance accrue dans les régions moins urbanisées. Au Québec, près de 35 % des dépenses effectuées par les chasseurs pour la pratique de leur activité sont réalisées dans une autre région que leur région d'origine, transférant ainsi quelques dizaines de millions de dollars des régions plus urbanisées vers les régions ressources.

Les principales zones de chasse qui recoupent les unités d'aménagement de la Mauricie sont les zones 26, 14, 28 et 27.

Pour en connaître davantage, consulter :

[Zones de chasse | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/zones-de-chasse)

[Territoires de pêche particuliers | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/territoires-de-peche-particuliers)

2.3.2.1. Les territoires fauniques structurés par unité d'aménagement

Le territoire des unités d'aménagement de la Mauricie compte 3 réserves fauniques, 11 zecs ainsi que 27 pourvoiries avec droits exclusifs, qui totalisent 41 territoires fauniques structurés. À ceux-ci s'ajoute l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin située dans l'unité d'aménagement **026-51**.

Les tableaux des pages suivantes présentent les territoires fauniques structurés où s'exercent des activités d'aménagement forestier. La répartition de ces territoires dans les limites des unités d'aménagement **041-51**, **042-51**, **043-51** et **043-52** est illustrée sur les **Carte no 11 à no 14**. Il est à noter que l'unité d'aménagement **026-51** ne comporte aucun territoire faunique structuré.

Tableau n° 13 : Superficies des territoires fauniques structurés incluses dans les UA 041-51 et 042-51

Territoire faunique structuré		Unité d'aménagement ¹⁷			
Catégorie et nom du territoire	Superficie du TFS ¹⁸	041-51		042-51	
	km ²	km ²	%	km ²	%
Pourvoiries avec droits exclusifs¹⁹					
Pourvoirie Waban-aki 2008 inc.	109,8	107,1	2,1 %	-	-
Pourvoirie Club Hosanna inc.	35,9	35,9	0,7 %	-	-
Club Oswego (1987) inc.	88,0	-	-	87,2	1,1 %
Pourvoirie Domaine Touristique La Tuque inc.	127,2	-	-	89,3	1,2 %
Pourvoirie Duplessis inc.	105,0	-	-	63,3	0,8 %
Pourvoirie Kennedy	33,7	-	-	33,7	0,4 %
Pourvoirie Lac Lareau (2006)	181,2	-	-	176,2	2,3 %
Pourvoirie Le Rochu inc.	70,1	-	-	66,1	0,9 %
Total		143,0	2,7 %	516,1	6,7 %
Réserves fauniques					
Réserve faunique de Portneuf	775,4	345,1	6,6 %	-	-
Réserve faunique du Saint-Maurice	784,8	702,7	13,5 %	-	-
Réserve faunique Mastigouche	1 553,5	1 008,6	19,4 %	-	--
Total		2 056,4	39,6 %	-	-
Zecs					
Zec Chapeau-de-Paille	1 271,6	1 246,6	24,0 %	-	-
Zec Tawachiche	317,0	311,0	6,0 %	-	-
Zec Wessonneau	804,8	469,1	9,0 %	-	-
Zec Bessonne	525,8	-	-	409,6	5,3 %
Zec Borgia	553,2	-	-	435,9	5,7 %
Zec de la Croche	350,3	-	-	288,1	3,7 %
Zec Jeannotte	325,1	-	-	295,5	3,8 %
Zec Kiskissink	821,5	-	-	719,7	9,4 %
Zec Menokeosawin	299,1	-	-	273,0	3,6 %
Total		2 029,4	39,0 %	2 421,9	31,5 %
Total		4 229,7	81,4 %	2 941,7	38,3 %

¹⁷ La différence entre les superficies des TFS incluses dans les UA et celles des TFS s'explique par le fait que les superficies des TFS sont calculées en considérant les portions des TFS qui ne sont pas sous aménagement (p. ex., aires protégées).

¹⁸ Les superficies inscrites en italique signifient que le territoire faunique structuré est réparti sur plus d'une unité d'aménagement.

¹⁹ La pourvoirie du Triton n'est pas mentionnée dans le tableau étant donné que son territoire est exclu de l'unité d'aménagement 042-51.

Tableau n° 14 : Superficies des territoires fauniques structurés incluses dans les UA 043-51 et 043-52

Territoire faunique structuré		Unité d'aménagement ²⁰			
Catégorie et nom du territoire	Superficie du TFS	043-51 ²¹		043-52	
	km ² ²²	km ²	%	km ²	%
Pourvoires avec droits exclusifs					
Pourvoirie du Lac Choquette inc.	87,4	85,6	1,0 %	-	-
Pourvoirie du Lac Demi-lune	116,7	97,1	1,1 %	-	-
Pourvoirie Du Lac Marie	263,4	67,3	0,8 %	-	-
Pourvoirie Haltaparche	118,4	107,9	1,3 %	-	-
Pourvoirie Lac à L'Ours Blanc	117,3	116,9	1,4 %	-	-
Pourvoirie Rudy 2015	130,7	39,0	0,5 %	-	-
Pourvoirie Sauterelle (Pourvoirie Air Tamarac inc.)	59,3	55,9	0,7 %	-	-
Air Mont-Laurier (1985)	347,8	-	-	42,1	0,6 %
Aventure Nature Okane inc.	34,0	-	-	31,8	0,5 %
Club De Chasse Et Pêche B. & B. 1997	42,0	-	-	42,0	0,6 %
Club Odanak (La Tuque) inc.	44,7	-	-	43,4	0,7 %
La Pourvoirie Du Lac Oscar inc.	234,6	-	-	231,6	3,6 %
Pourvoirie Domaine Desmarais	105,8	-	-	102,8	1,6 %
Pourvoirie Lac Dumoulin	99,9	-	-	91,5	1,4 %
Pourvoirie Duplessis inc.	105,0	-	-	40,1	0,6 %
Pourvoirie J. E. Goyette inc.	116,4	-	-	73,1	1,1 %
Pourvoirie Kanawata inc.	76,2	-	-	74,0	1,1 %
Pourvoirie Lac du Repos	77,7	-	-	76,5	1,2 %
Pourvoirie Némiskau 2002	30,7	-	-	30,7	0,5 %
Total		569,8	6,6 %	879,6	13,5 %
Zecs					
Zec Frémont	603,5	-	-	547,3	8,4 %
Zec Gros-Brochet	1 460,2	-	-	1 421,1	21,8 %
Zec Wessonneau	804,8	-	-	158,7	2,4 %
Total		-	-	2 127,2	32,6 %
Total		576,6	6,7 %	3 866	65,5 %

²⁰ La différence entre les superficies des TFS incluses dans les UA et celles des TFS s'explique par le fait que les superficies des TFS sont calculées en considérant les portions des TFS qui ne sont pas sous aménagement (p. ex., aires protégées).

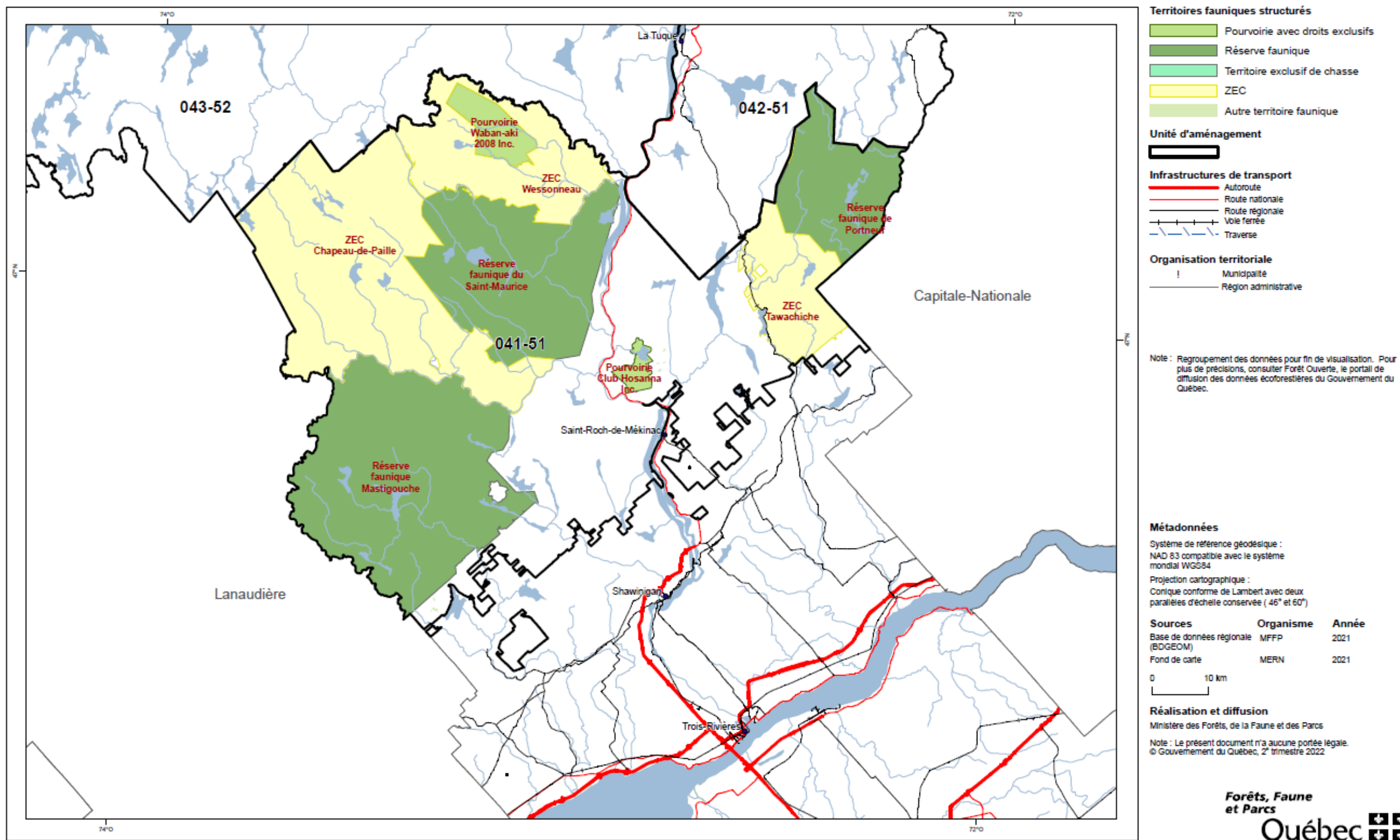
²¹ L'aire faunique communautaire du réservoir Gouin n'est pas mentionnée dans le tableau étant donné que son territoire est exclu de l'unité d'aménagement.

²² Les superficies inscrites en italique signifient que le territoire faunique structurel est réparti sur plus d'une unité d'aménagement.

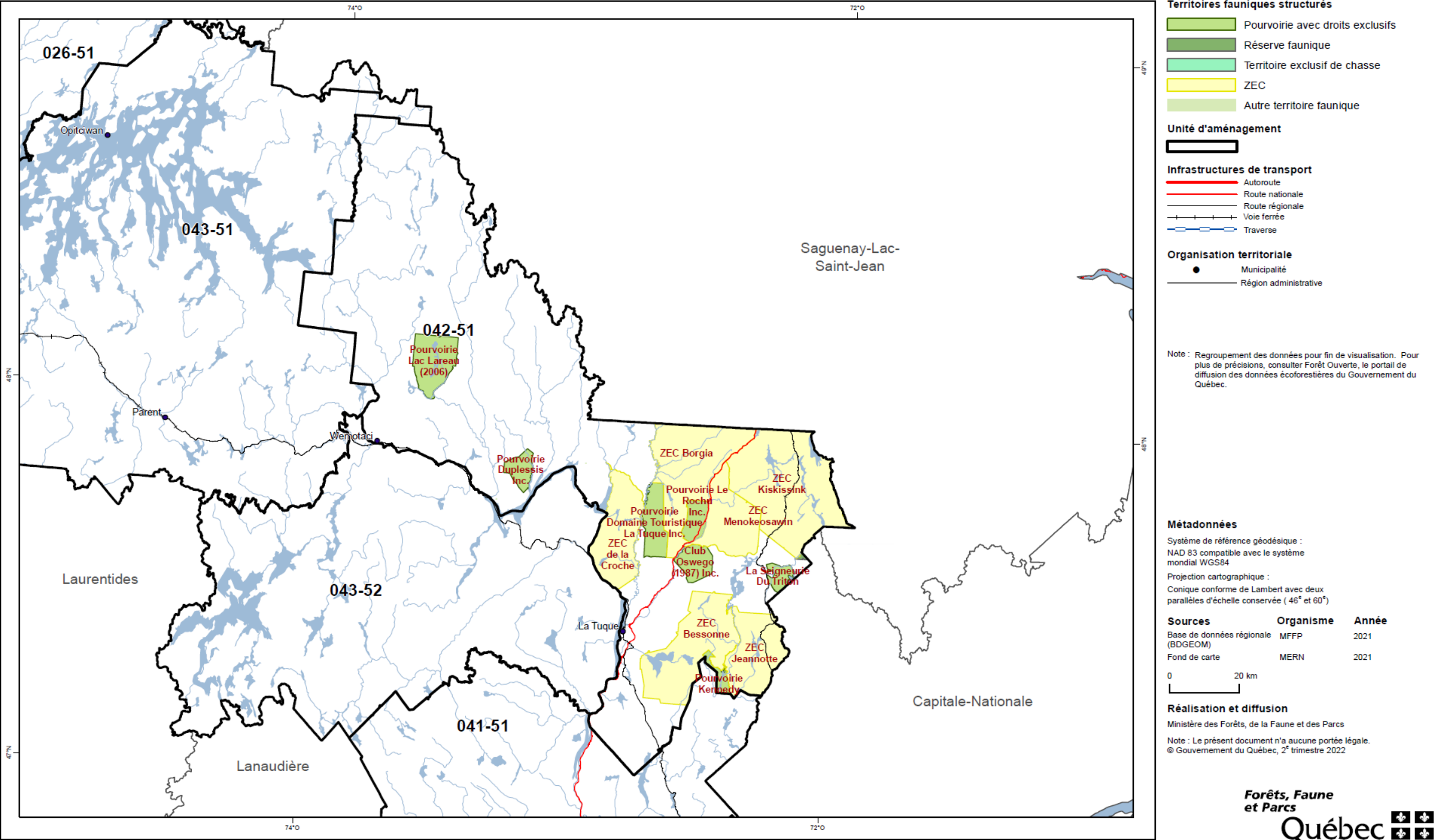
Pour en connaître davantage, consulter le portail de diffusion des données
écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)

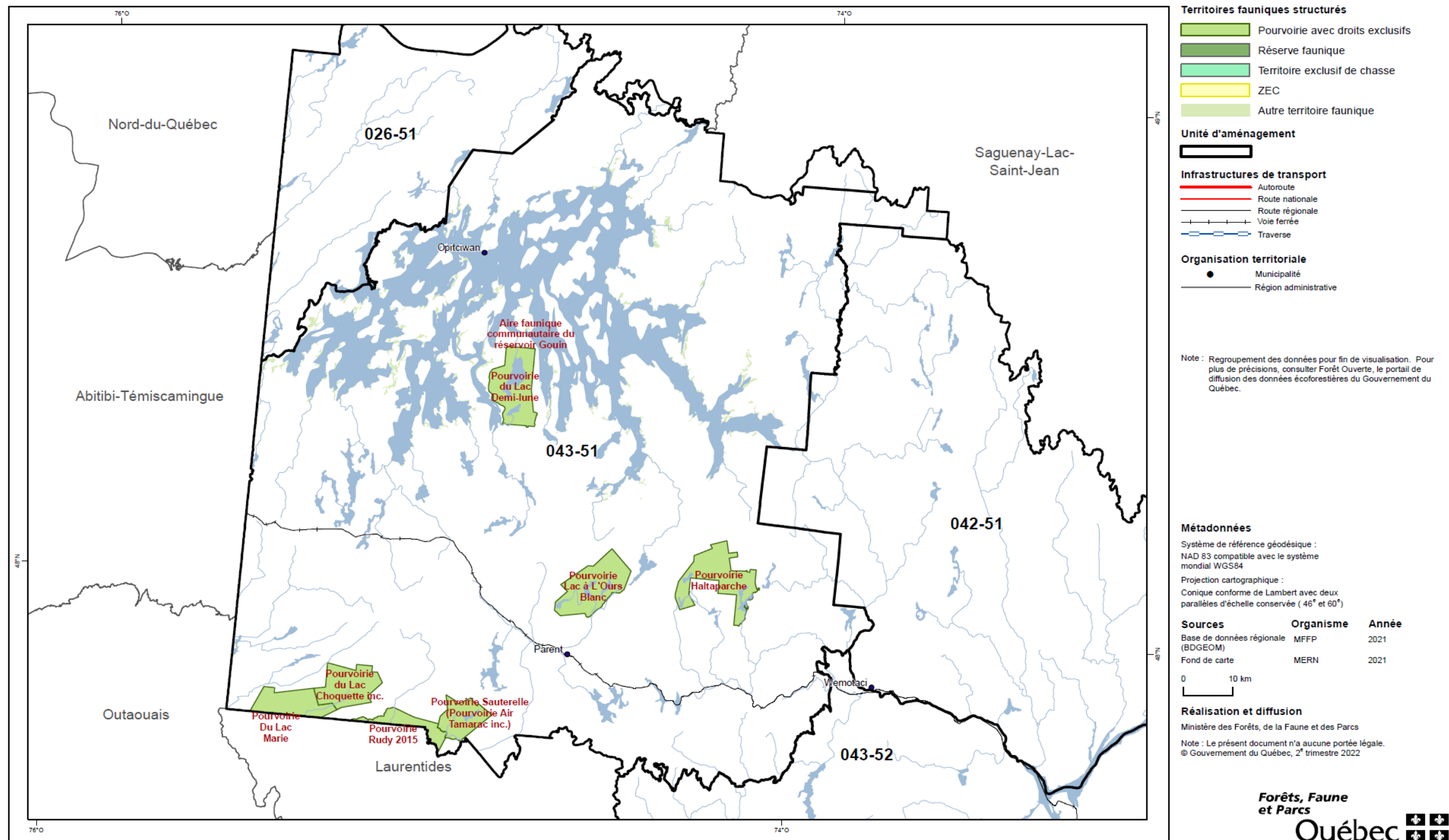
[Forêt Ouverte : Territoires fauniques structurés](#)



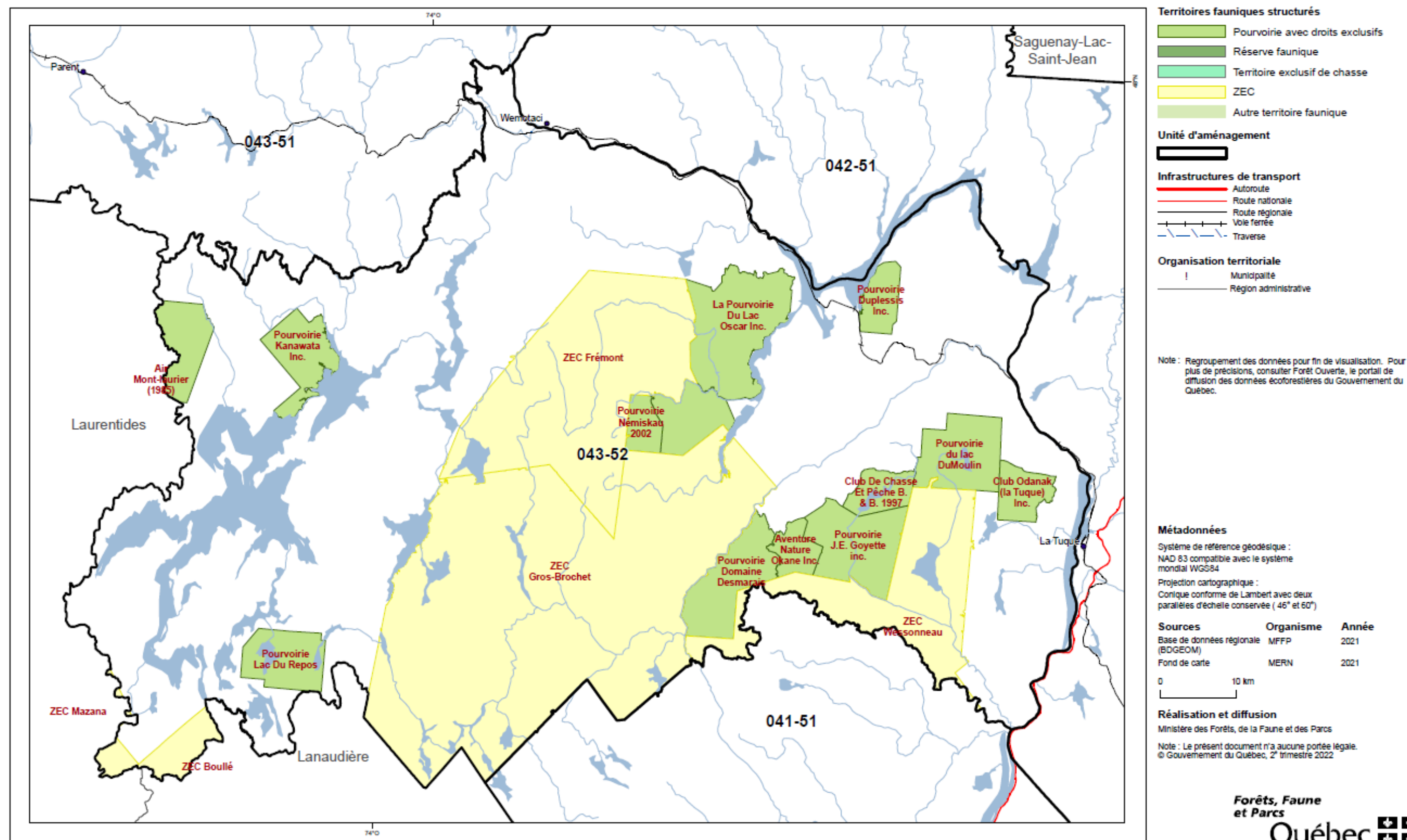
Carte n° 11 : Territoires fauniques structurés – UA 041-51



Carte n° 12 : Territoires fauniques structurés – UA 042-51



Carte n° 13 : Territoires fauniques structurés – UA 043-51



Carte n° 14 : Territoires fauniques structurés – UA 043-52

2.3.2.2. Les pourvoiries sans droits exclusifs

On dénombre également sur le territoire des unités d'aménagement de la Mauricie plusieurs pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE). Ces pourvoiries ne sont pas des territoires structurés, mais des entreprises privées offrant des activités de chasse et de pêche sur le territoire public libre ou sur des terres privées. On y compte aussi plusieurs petits lacs aménagés (PLA). Par PLA, on entend un lac de moins de 20 ha faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche et de travaux d'aménagement faunique octroyé à un détenteur de bail de PSDE. Le tableau ci-dessous présente la répartition des pourvoiries sans droits exclusifs et des PLA par unité d'aménagement.

	Nombre par unité d'aménagement ²³				
	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Pourvoiries sans droits exclusifs	3	2	7	25	7
Petits lacs aménagés	0	7	2	4	0

2.3.2.3. Le piégeage

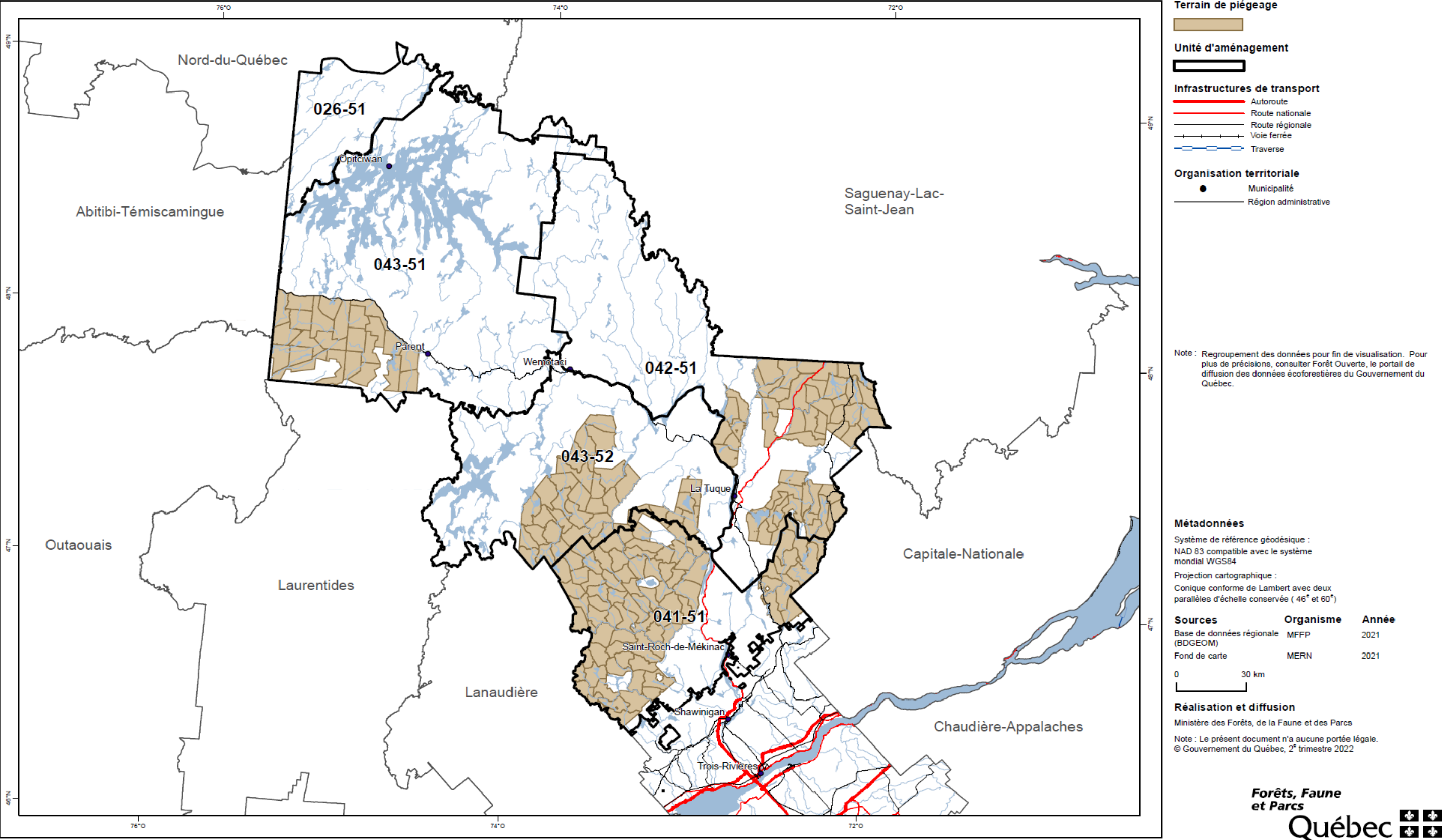
Plusieurs espèces fauniques à fourrure sont exploitées au Québec, dont la martre, le lynx du Canada, le castor et bien plus. Ces espèces vivent en densité variable sur le territoire en fonction des habitats disponibles. Les activités de piégeage sont encadrées par la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**, et l'obtention d'un permis de piégeage professionnel est obligatoire pour tous les piégeurs.

Ces droits exclusifs sont octroyés par le Ministère. En Mauricie, l'ensemble de ces terrains couvre environ 11 200 km². Le tableau ci-dessous présente la répartition des terrains de piégeage par unité d'aménagement. La **Carte no 15** des terrains de piégeage, à la page suivante, présente la répartition de ces terrains sur le territoire.

	Nombre par unité d'aménagement ²⁴				
	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Terrains de piégeage	0	97	57	26	42

²³ MRNF : Données mises à jour régionalement en avril 2022 et visent le territoire sous aménagement seulement.

²⁴ MRNF : Données mises à jour régionalement en avril 2022 et visent le territoire sous aménagement seulement.



Carte n° 15 : Terrains de piégeage des unités d'aménagement de la Mauricie

2.3.2.4. La villégiature et autres activités

Le développement du réseau routier forestier a grandement contribué à l'étalement des baux de villégiature, et ce, sur l'ensemble du territoire forestier de la Mauricie. Le tableau ci-dessous présente la répartition par unité d'aménagement des **5 714** baux de villégiature que l'on trouve en région.

Nombre de baux de villégiature par unité d'aménagement ²⁵				
026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
67	960	2 071	1 251	1 365

La possibilité de pratiquer une grande diversité d'activités sur le territoire, telles que le ski de fond, la randonnée pédestre, l'observation de la faune et le canot-camping, enrichit l'offre touristique de la région.

Le circuit touristique de la Route des Rivières contribue à valoriser l'expérience récréotouristique régionale et met en valeur plusieurs paysages forestiers, dont celui de la vallée de la rivière Saint-Maurice qui longe la route provinciale 155.

L'unité d'aménagement **041-51** se démarque pour sa part par le parc national de la Mauricie qui est établi sur son territoire.

Le réservoir Gouin, prisé par les villégiateurs et les pêcheurs, représente un atout récréotouristique considérable de l'unité d'aménagement **043-51**.

Des sites de villégiature haut de gamme, dont certains ont un statut de pourvoirie avec ou sans droits exclusifs, sont aménagés sur le territoire de la Mauricie. Des pôles ciblés pour le développement récréotouristique sont également organisés sur le territoire.

Le tableau suivant dresse sommairement la répartition de ces éléments récréotouristiques pour chaque unité d'aménagement.

Unités d'aménagement	Autres attraits récréotouristiques
041-51	Route des Rivières Parc national de la Mauricie Villégiature haut de gamme Pôles ciblés pour le développement récréotouristique régional

²⁵ MRNF : Données mises à jour régionalement en avril 2022 en fonction du territoire situé dans le périmètre des unités d'aménagement.

Unités d'aménagement	Autres attraits récréotouristiques
042-51	Villégiature haut de gamme Route des Rivières Lac Édouard Pôles ciblés pour le développement récréotouristique régional
043-51	Réservoir Gouin
043-52	Route des Rivières Projet de parc régional des Trois-Sœurs

2.4. PROFIL BIOPHYSIQUE

Les profils présentés dans cette section ont été réalisés à partir de la cartographie des peuplements écoforestiers du 5^e programme d'inventaire décennal. Ce dernier est à jour jusqu'au **31 mars 2021**. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

2.4.1. REGIME DES PERTURBATIONS NATURELLES DES FORETS

Les principales perturbations naturelles des forêts québécoises sont le feu, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis. Chaque région est caractérisée par son propre régime de perturbations naturelles; certaines unités d'aménagement sont davantage touchées par le feu, d'autres par les épidémies d'insectes ou les chablis. Des plans d'aménagement spéciaux permettent d'assurer la récupération de ces bois.

2.4.1.1. Les feux de forêt

Une forte variabilité dans la gravité des incendies s'observe d'un feu à l'autre, mais également d'une année à l'autre. De plus, bien que les incendies soient généralement perçus comme graves, une forte proportion des superficies touchées peut être composée de peuplements brûlés partiellement. Cette variabilité est régie principalement par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques. Un allongement du cycle de feu a été observé dans toutes les régions du Québec entre la période historique et la période récente (**1940-2020**). Néanmoins, les risques de feu continueront d'être élevés au cours des prochaines décennies.

L'historique des incendies de forêt est important en Mauricie. Elle influence directement la diversité biologique des forêts et nos stratégies sylvicoles. Le registre des états de référence attribue aux forêts de la Mauricie des intervalles de retour moyen des feux qui varient de **150 à 475 ans**. Le tableau suivant présente pour chaque unité d'aménagement ces intervalles selon les unités homogènes de végétation, soit les grands regroupements de territoires forestiers ayant une végétation et un régime de perturbations naturelles similaire.

Unités homogènes	Intervalle de retour moyen (ans)	Unité d'aménagement				
		026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
ROEt : forêt résineuse de l'ouest à épinette noire et pin gris typique.	150	x				
ROEm : Forêt résineuse de l'ouest à épinette noire et pin gris méridionale.	150	x			x	
FOJt : forêt feuillue de l'ouest à érable à sucre et bouleau jaune typique.	475		Sud de l'unité d'aménagement			
MOJt : forêt mélangée de l'ouest à bouleau blanc, sapin et bouleau jaune typique.	190		Nord de la rivière Matawin et à l'ouest de la rivière Saint-Maurice	x		Partie Est
MOJs : forêt mélangée de l'ouest à bouleau blanc, sapin et bouleau jaune septentrional.	255					Partie Ouest
MOBs : forêt mélangée de l'ouest à bouleau blanc et sapin septentrional	150			x	x	
MOBt : forêt mélangée de l'ouest à bouleau blanc et sapin typique.	195			x	x	

Le texte suivant présente cet historique pour chacune des unités d'aménagement. Il est également illustré sur la **Carte no 16** de l'historique des feux.

Les feux de forêt dans l'unité d'aménagement 026-51 : À notre époque, cette unité d'aménagement a été épargnée par les feux de forêt d'importance. L'intervalle de retour moyen des feux de forêt pour ce territoire est de 150 ans, selon le registre des états de référence.

Les feux de forêt dans l'unité d'aménagement 041-51 : Mis à part une immense superficie brûlée durant les grands feux de **1923** (75 000 ha), dans le nord de l'**UA** dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, les dégâts causés par les feux sont assez limités dans l'unité d'aménagement.

Les feux de forêt dans l'unité d'aménagement 042-51 : Ce territoire a été fortement affecté par les incendies de forêt. En **1923**, un feu touchant les **UA 042-51** et **043-52** a ravagé plus de 148 000 ha de forêt, dont 44 000 ha dans l'**UA 042-51**, tout juste au nord du réservoir Blanc. La même année, un autre feu a affecté le secteur de La Croche sur un peu plus de 13 000 ha. En **1962**, le nord de la rivière Pierriche a été brûlé sur plus de 40 500 ha. En **1983**, un feu de 67 000 ha a affecté le sud des terrains privés de la compagnie Canadian International Paper (C. I. P.) et a touché l'**UA** sur plus de 16 500 ha. En **1995**, cela a été au tour de l'extrémité nord de l'**UA** (secteur du lac Marquette) d'être touchée par un incendie forestier sur plus de 6 500 ha. Enfin, en **2010**, l'**UA** a lourdement été perturbée par trois incendies forestiers. Le plus important (lac Smokey), de plus de 108 000 ha, a embrasé 64 000 ha de l'**UA**. Le deuxième feu a ravagé la presque totalité du territoire forestier résiduel (TFR) sous entente de délégation

de gestion (042001). Ce dernier est directement adjacent à la réserve indienne de Wemotaci. Le feu, de près de 18 000 ha, a perturbé l'**UA** sur environ 2 700 ha. Enfin, le troisième feu a touché un peu plus de 3 600 ha.

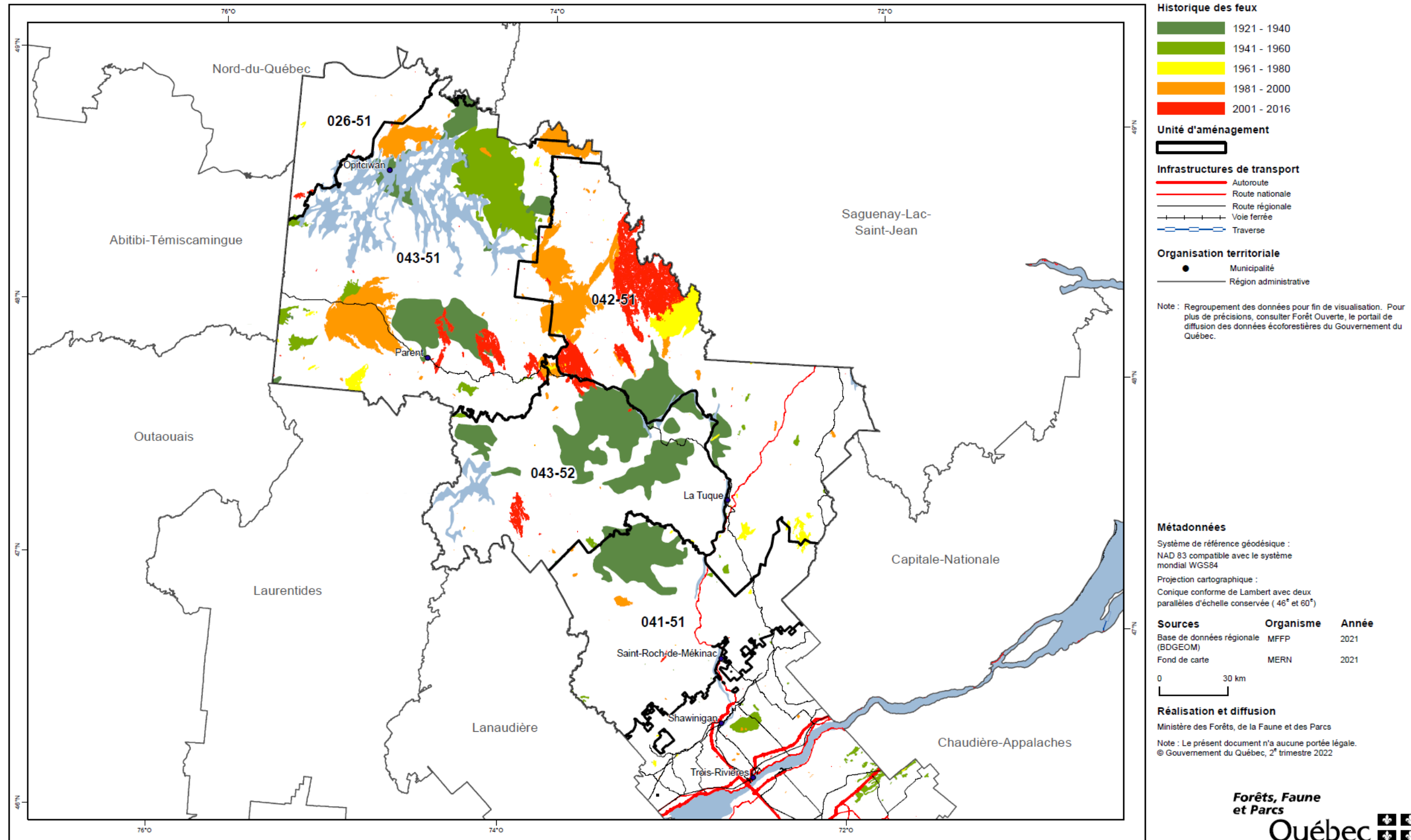
Depuis les grands feux de **2010**, de faibles superficies ont brûlé, dont environ 862 ha partiellement et 146 ha intensément en **2012**.

Les feux de forêt dans l'unité d'aménagement 043-51 : Ce territoire a également été fortement touché par les incendies de forêt. En **1923**, d'importants de forêt ont perturbé plusieurs centaines de milliers d'hectares. Parmi ceux-ci, deux ont touché directement l'**UA**. Un premier a ravagé plus de 76 500 ha de forêt juste au nord du village de Parent et un deuxième, de 23 700 ha, a sévi en bordure du réservoir Gouin. En **1995**, un feu d'un peu plus de 66 000 ha a perturbé les forêts situées à l'ouest du village de Parent. Aussi, en **2010**, trois feux ont brûlé un peu plus de 18 700 ha dispersés entre le village de Parent et la réserve indienne de Wemotaci. Depuis, moins de 2 000 ha ont été touchés par le feu.

Les feux de forêt dans l'unité d'aménagement 043-52 : Ce territoire a également été très perturbé par les feux, majoritairement par ceux de **1923**. Cette année-là, un peu moins de 180 000 ha de forêt ont été ravagés par les feux. En **2010**, un feu d'un peu plus de 5 700 ha a brûlé un secteur situé au sud-ouest de l'**UA** et le feu de Wemotaci a touché l'**UA** sur un peu plus de 3 600 ha dans le secteur situé juste à l'est du hameau de Sanmaur.

Historique des feux

Unités d'aménagement 026-51, 041-51, 042-51, 043-51 et 043-52



Carte n° 16 : Historique des feux

2.4.1.2. Tordeuse des bourgeons de l'épinette

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est l'insecte qui cause le plus de dommage au Québec. Cet insecte défoliateur des pousses annuelles entraîne des réductions de croissance ou la mort des arbres. Les essences les plus vulnérables sont le sapin, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette noire. Les épidémies surviennent environ tous les 30 à 40 ans, une fréquence qui résulte d'une dynamique complexe entre l'insecte et ses ennemis naturels. L'épidémie actuelle touche principalement la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie et l'Outaouais.

L'effet de la TBE varie régionalement, notamment en fonction de la composition et de la structure des peuplements. La vulnérabilité d'un peuplement augmente avec la proportion d'essences hôtes (ex. : sapin, épinette blanche), leur âge et les conditions du site. Ainsi, les sapinières matures sont généralement plus vulnérables que les autres types de peuplements. De plus, l'abondance de feuillus à l'échelle du paysage et du peuplement réduirait les effets de la TBE sur les essences hôtes. Enfin, l'altitude joue un rôle à l'échelle du territoire sur la probabilité de connaître des épisodes de défoliation grave : des périodes de défoliation plus courtes ont été observées à des altitudes plus élevées.

Les deux dernières épidémies au Québec ont principalement touché les unités d'aménagement situées dans les domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, en raison de la forte abondance de sapinières. Le réchauffement climatique favoriserait un déplacement de l'aire de répartition de l'insecte vers le nord. La forêt mauricienne a été touchée par trois grandes épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le dernier siècle : la première de **1919** à **1929**, la deuxième de **1930** à **1950** et la troisième de **1970** à **1987** (Tittler et coll., 2010²⁶).

La vulnérabilité exprime la probabilité que les arbres meurent après plusieurs années consécutives de défoliation grave causée par la TBE. La vulnérabilité des peuplements des unités d'aménagement de la Mauricie a été évaluée en analysant les caractéristiques des peuplements dont la composition en essence, leur âge et l'altitude. Le **Tableau no 15** présente la superficie de chaque unité d'aménagement en fonction de la classe de vulnérabilité. La classe 1 signifie une vulnérabilité très élevée et la classe 5, une vulnérabilité très faible.

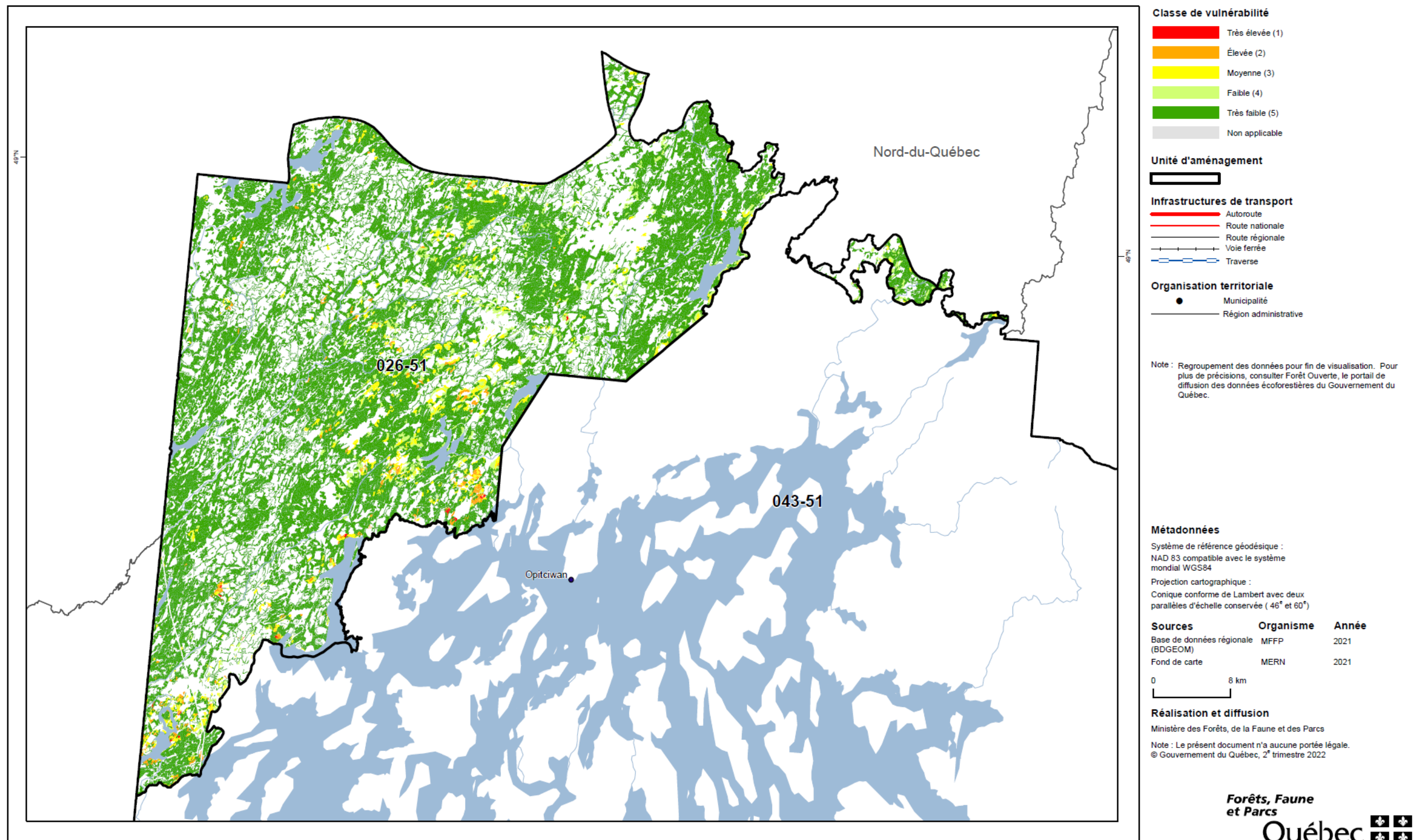
Généralement, la majorité des peuplements de la région présente une vulnérabilité très faible (classe 5) ou aucune vulnérabilité (non applicable). La variabilité topographique de la région de même que l'entremêlement des peuplements feuillus, mixtes et résineux réduisent la vulnérabilité globale des forêts de la Mauricie. Les **Carte no 17 à n° 21** aux pages suivantes illustrent la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette de chacune des unités d'aménagement.

²⁶ TITTLER, Rebecca et coll. (2010), *Portrait de la forêt préindustrielle, actuelle, analyse d'écart et principaux enjeux écologiques pour la région administrative de la Mauricie*, 73 p.

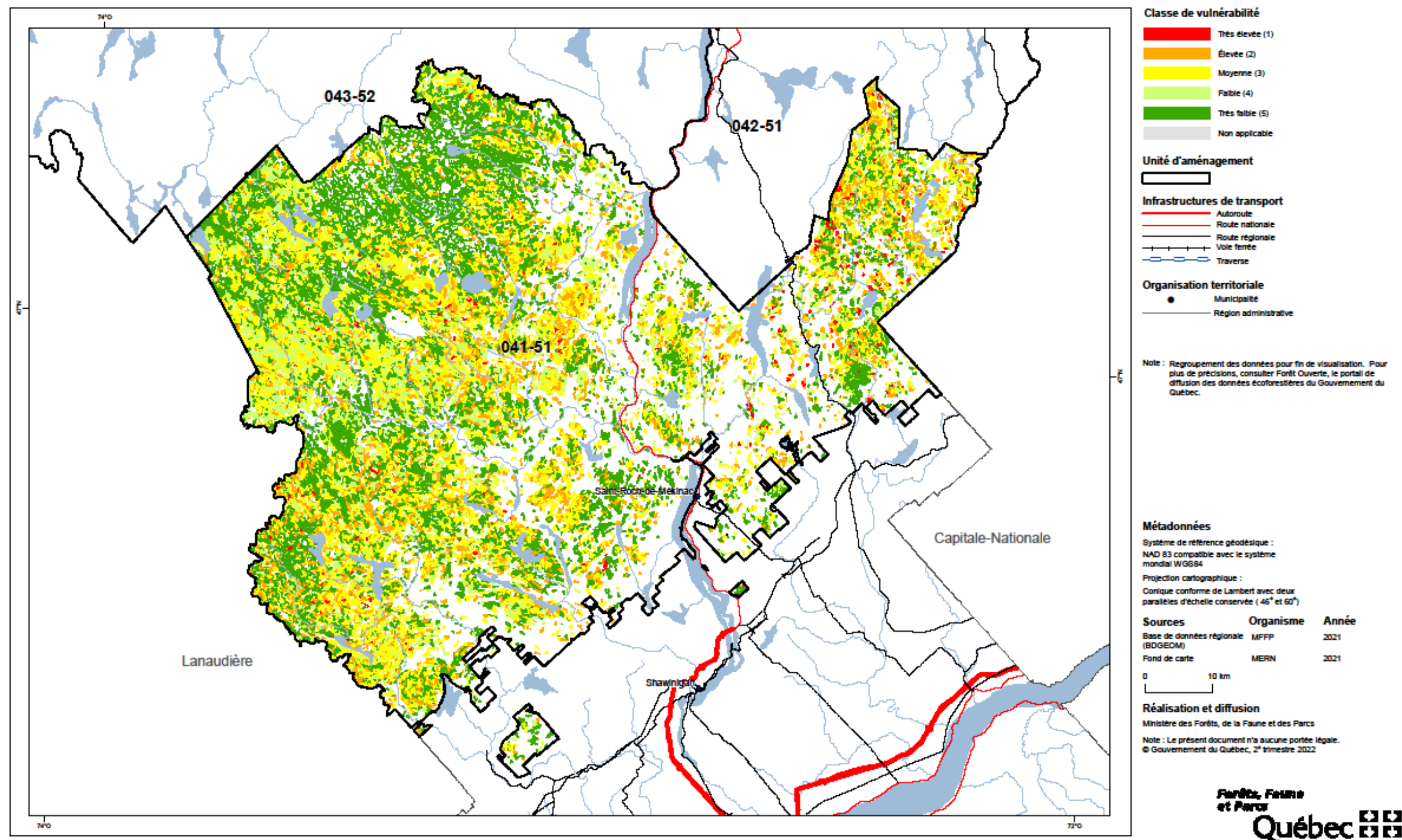
Tableau n° 15 : Vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette par UA

Classes de vulnérabilité avec effet de l'altitude								
Unités d'aménagement		Très élevée (1)	Élevée (2)	Moyenne (3)	Faible (4)	Très faible (5)	Non applicable	Superficie forestière productive totale
026-51	ha	91	1 347	4 095	4 733	107 412	60 988	178 666
	%	0 %	1 %	2 %	3 %	60 %	34 %	
041-51	ha	2 231	35 305	70 164	30 699	84 037	357 303	579 739
	%	0 %	6 %	12 %	5 %	14 %	62 %	
042-51	ha	3 273	34 596	114 625	87 576	219 270	485 353	944 692
	%	0 %	4 %	12 %	9 %	23 %	51 %	
043-51	ha	2 719	42 173	88 638	91 141	470 017	350 548	1 045 236
	%	0 %	4 %	8 %	9 %	45 %	34 %	
043-52	ha	115	23 377	122 657	55 864	140 329	331 785	674 129
	%	0 %	3 %	18 %	8 %	21 %	49 %	
Total R-04	ha	8 429	136 799	400 179	270 013	1 021 065	1 585 977	3 422 462
	%	0 %	4 %	12 %	8 %	30 %	46 %	

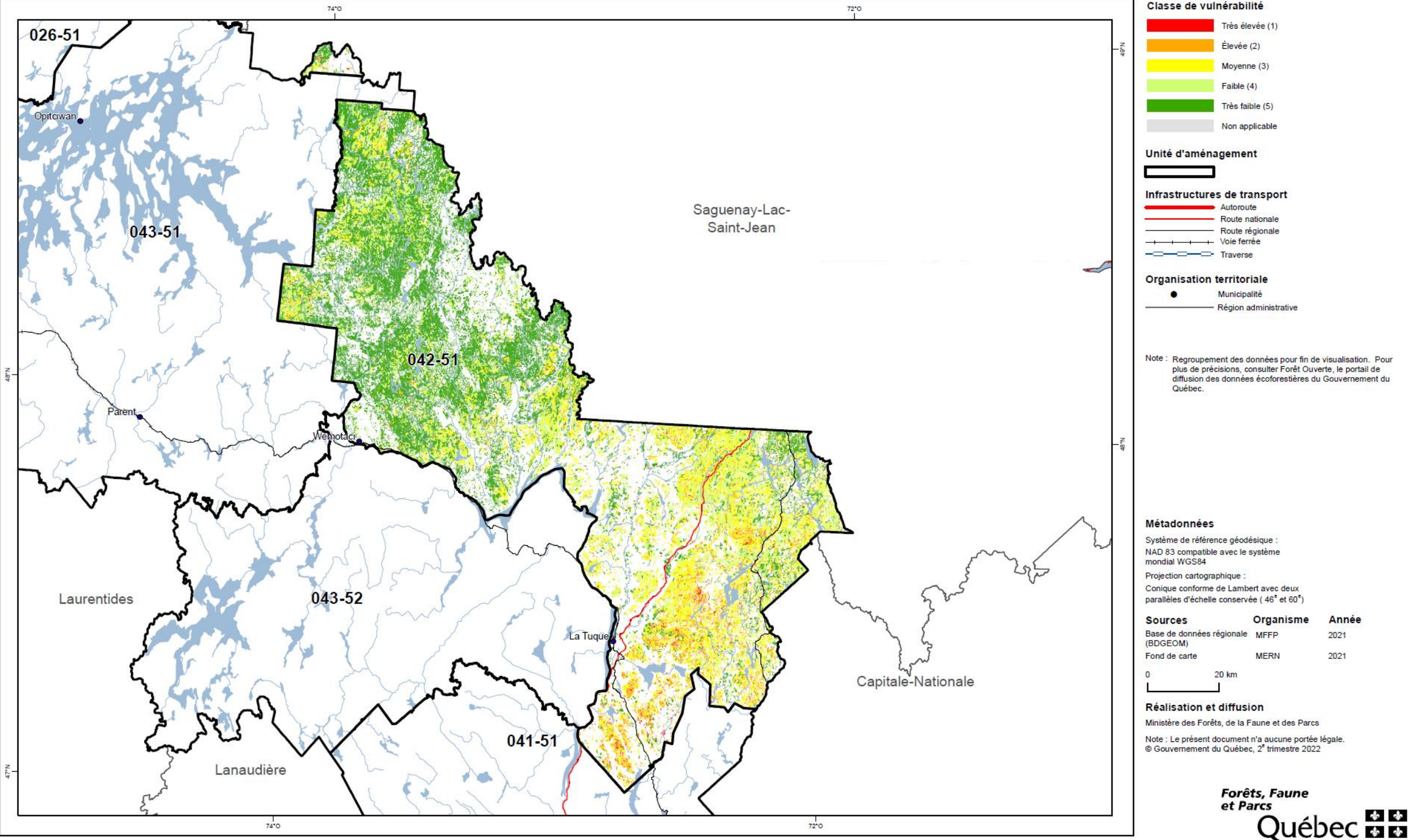
Les données du tableau ont été arrondies à la hausse ou à la baisse.



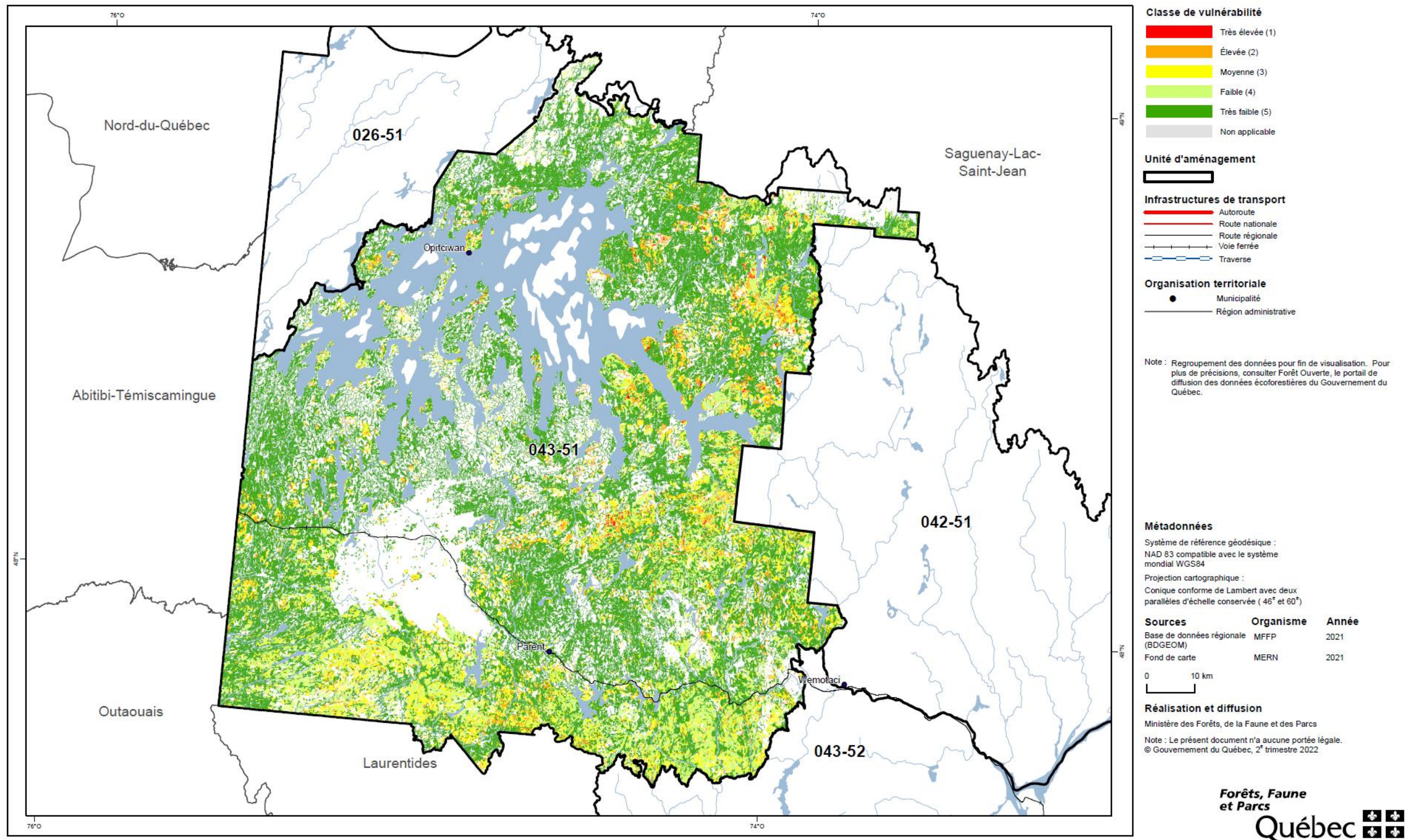
Carte n° 17 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 026-51



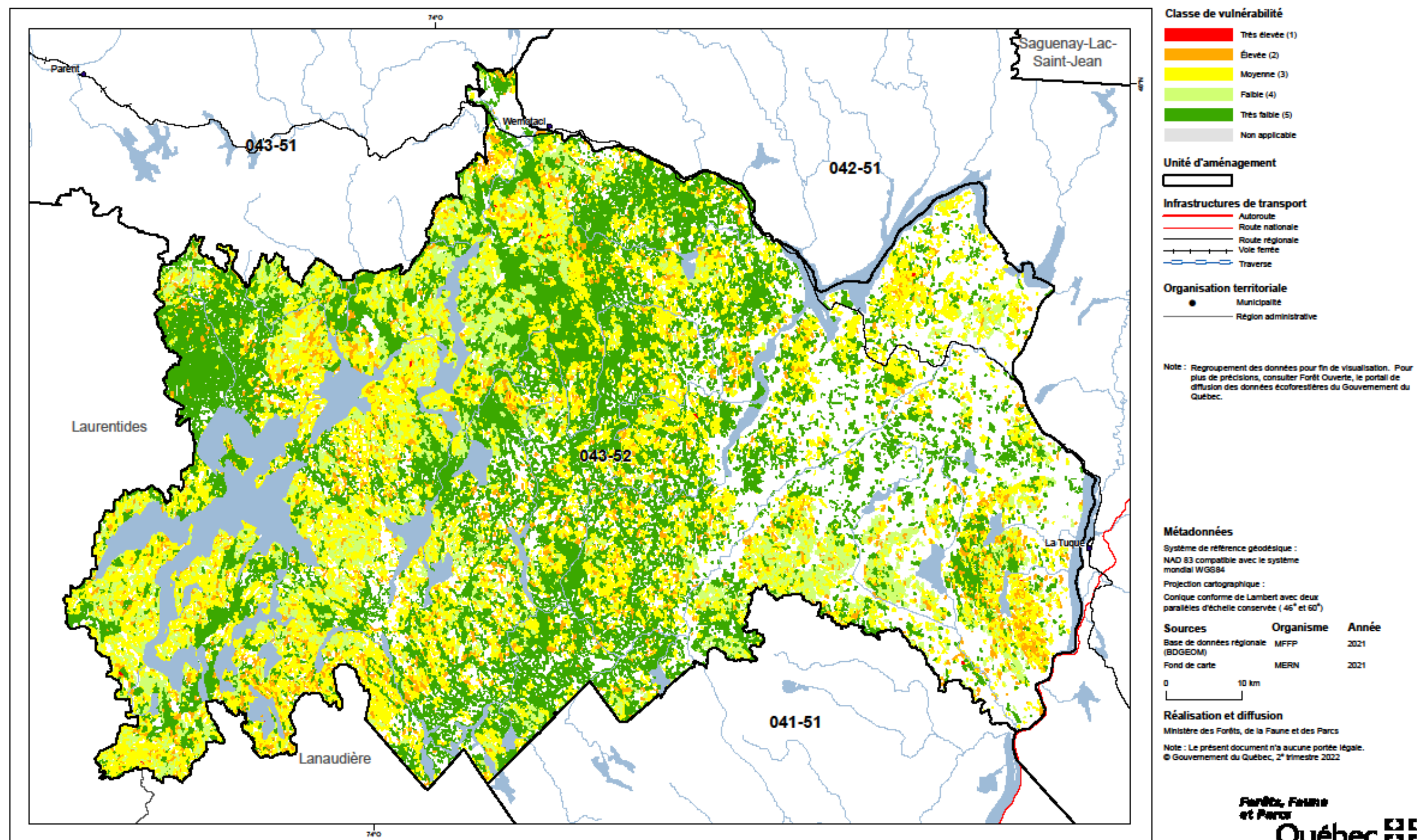
Carte n° 18 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 041-51



Carte n° 19 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 042-51



Carte n° 20 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 043-51



Carte n° 21 : Vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette – UA 043-52

2.4.1.3. Chablis

Le chablis désigne le renversement d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (déracinement ou bris des tiges), le plus souvent sous l'effet de l'âge, de la maladie ou d'éléments climatiques comme le vent, la neige ou la glace.

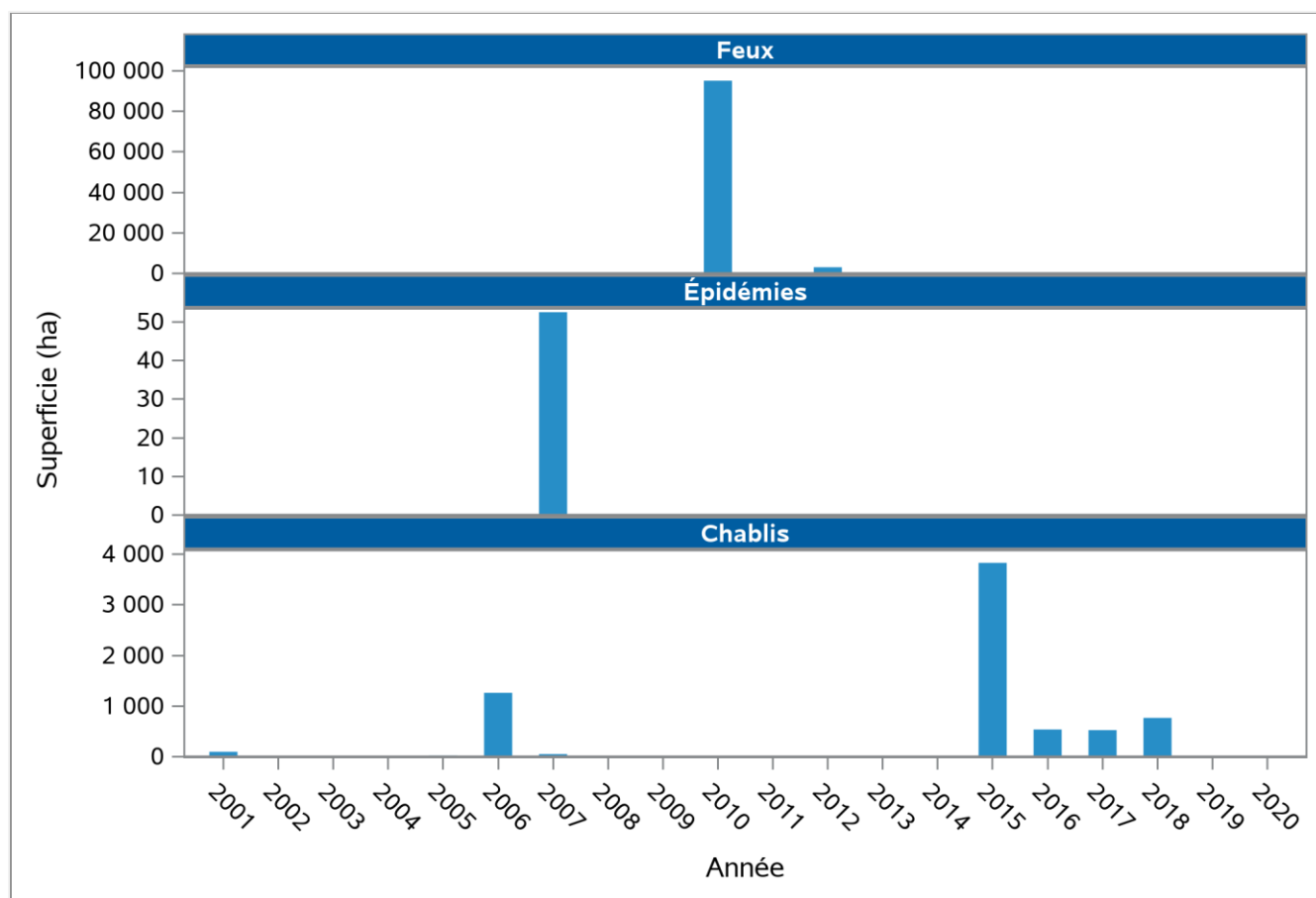
Le chablis peut perturber à la fois de grandes superficies telles que des peuplements entiers ou encore de plus petites superficies telles qu'en bordure des coupes récentes, généralement dans les premiers 20 à 30 m, dans les bandes riveraines, les séparateurs de coupes et autres peuplements résiduels. La vulnérabilité au chablis sera à ce moment également fonction de l'exposition au vent (ex. : orientation des bandes, position topographique). Les chablis de plus grande superficie peuvent faire l'objet d'un plan spécial de récupération des bois, alors que les plus faibles superficies sont laissées sur place afin que les arbres renversés contribuent à l'apport en bois mort bénéfique à l'enjeu de structure interne des peuplements.

Comme la **Figure no 3** en témoigne, la forêt mauricienne a été faiblement touchée par les chablis de grandes superficies au cours des dernières années. L'année **2015** a été de loin l'année au cours de laquelle le chablis s'est davantage manifesté dans la région en affectant près de 4 000 ha. L'unité d'aménagement **043-51** a été principalement touchée durant cette période, au sud et à l'est du réservoir Gouin. En **2016**, l'importance des chablis diminue et touche principalement l'unité d'aménagement **026-51**. Au cours des années suivantes, les superficies perturbées pour l'ensemble des unités d'aménagement demeurent inférieures à 685 ha et sont réparties dans les unités d'aménagement **042-51**, **043-51** et **043-52**. Pour obtenir davantage de détails sur la répartition spatiale et temporelle des chablis, consulter les données disponibles sur le site de la [Forêt ouverte](#) : voir « Épidémies, chablis et verglas annuels » présenté à la section « Données écoforestières ».

2.4.1.4. Aperçu des perturbations naturelles récentes

Le graphique de la page suivante illustre les principales perturbations naturelles survenues sur le territoire des cinq unités d'aménagement de la Mauricie durant les années **2000** à **2020**. Il importe de noter qu'autant les perturbations partielles (25 % à 75 % du couvert sont touchés) que celles totales (plus de 75 % du couvert est touché) sont considérées, sans distinction. Aussi, dans le cas particulier des épidémies, les superficies rapportées ne correspondent pas à de la défoliation annuelle. Il s'agit plutôt, à la suite de plusieurs années de défoliations, de la mort résultante.

Figure n° 3 : Superficie annuelle régionale des feux, des épidémies et des chablis pour la période de 2001 à 2020



Pour en connaître davantage, consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Feux](#)

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Insectes et maladies](#)

2.4.1.5. Autres insectes et maladies

En plus de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, on note en Mauricie d'autres insectes et maladies pouvant nuire à la production forestière et à la qualité de la ressource bois. On trouve, entre autres, la livrée des forêts (*Malacosoma disstria*), la tordeuse du tremble (*Choristoneura conflictana*), l'arpenteuse de Bruce (*Operophtera bruceata* [Hulst]), le porte-case du mélèze (*Coleophora laricella* [Hbn.]) et la chenille à tente estivale (*Hyphantria cunea* [Drury]).

Parmi celles-ci, la livrée des forêts est certainement l'un des insectes défoliateurs les plus connus. Ses hôtes préférés sont, par ordre décroissant, le peuplier faux-tremble, le bouleau à papier, l'érable à sucre, le saule et le chêne rouge. L'érable rouge ne l'attire aucunement. On peut consulter les données relatives à sa présence en Mauricie sur le site de Données Québec.

Des programmes de surveillance permettent, notamment, le dépistage et la localisation des infections à caractère épidémique et de suivre leur évolution.

Pour plus d'information, consulter :

[*Protection des forêts contre les insectes et les maladies — Ministère des Forêts, de la*](#)
[*Données — Québec : Livrée des forêts*](#)

2.4.2. CLASSIFICATION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

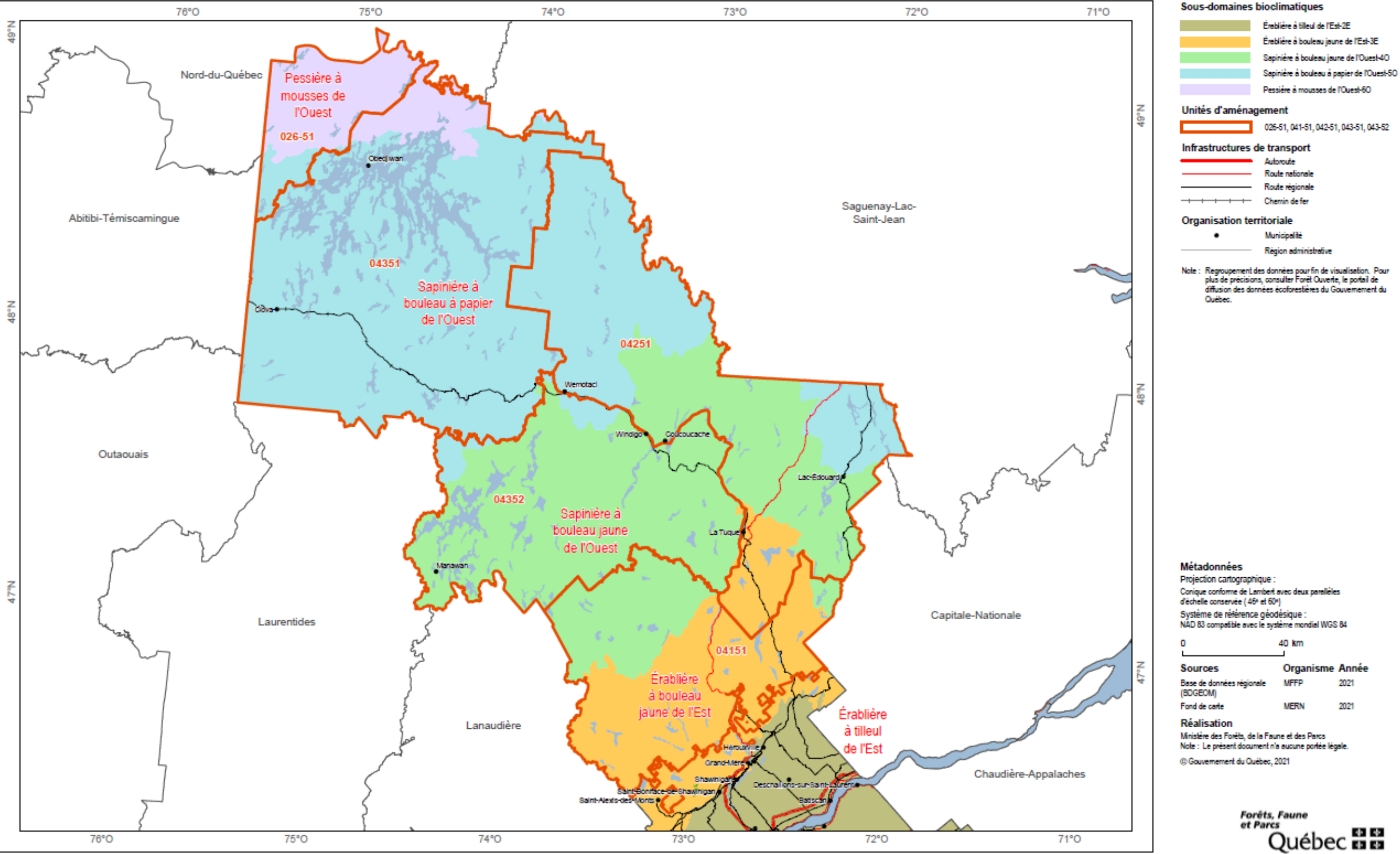
Le Québec est très diversifié, tant sur le plan de la géologie, du relief, de l'hydrographie et des sols que du climat. Ces composantes interagissent et influencent individuellement la dynamique des écosystèmes forestiers. Le Système hiérarchique de classification écologique a pour but de décrire la diversité écologique des territoires forestiers du Québec et d'en présenter la distribution. Il est composé de 11 niveaux se distinguant aux échelles supérieures par le climat, la végétation dominante et le régime de perturbation (zones ou sous-zones de végétation et domaines ou sous-domaines bioclimatiques) et aux échelles inférieures par des caractéristiques physiques du milieu, telles que l'altitude, le relief et le dépôt de surface. Ce système fait partie des outils de connaissance nécessaires à l'aménagement, à la mise en valeur et à la protection de la forêt. Le **Tableau no 16** présente la proportion de chaque sous-domaine bioclimatique des **UA** de la région. La **Carte no 22** illustre ensuite leur répartition.

Pour en connaître davantage, consulter le portail de diffusion des données
écoforestières du gouvernement du Québec :

[*Forêt Ouverte*](#)
[*Forêt Ouverte : Domaine et sous-domaine bioclimatique*](#)

Tableau n° 16 : Superficie des domaines et sous-domaines bioclimatiques et des régions écologiques par UA

Domaine et sous-domaine bioclimatique													
Région écologique		026-51		041-51		042-51		043-51		043-52		Total UA	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
3 — Érablière à bouleau jaune													
Est	3 c — Bas-Saint-Maurice	0	0,0 %	313 734	60,4 %	69 408	9,0 %	0	0,0 %	1 884	0,3 %	385 026	12,7 %
Total		0	0,0 %	313 734	60,4 %	69 408	9,0 %	0	0,0 %	1 884	0,3 %	385 026	12,7 %
4 — Sapinière à bouleau jaune													
Ouest	4 c — Moyen-Saint-Maurice	0	0,0 %	206 116	39,6 %	347 467	45,2 %	2 054	0,2 %	608 423	93,4 %	1 164 061	38,5 %
Total		0	0,0 %	206 116	39,6 %	347 467	45,2 %	2 054	0,2 %	608 423	93,4 %	1 164 061	38,5 %
5 — Sapinière à bouleau à papier													
Ouest	5 b — Réservoir Gouin	35 663	16,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	340 084	39,7 %	0	0,0 %	375 746	12,4 %
	5 c — Haut-Saint-Maurice	0	0,0 %	0	0,0 %	350 552	45,6 %	514 699	60,1 %	41 276	6,3 %	906 527	30,0 %
Total		35 663	16,0 %	0	0,0 %	350 552	45,6 %	854 783	99,8 %	41 276	6,3 %	1 282 273	42,5 %
6 — Pessière à mousses													
Ouest	6 c — Lac Opémisca	65 054	29,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	65 054	2,2 %
	6e — Rivière Nestaocano	122 681	54,9 %	0	0,0 %	911	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	123 591	4,1 %
Total		187 735	84,0 %	0	0,0 %	911	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	188 646	6,2 %



Carte n° 22 : Domaines et sous-domaines bioclimatiques

Le type écologique est une portion de territoire, à l'échelle locale, présentant une combinaison permanente de la végétation potentielle et des caractéristiques physiques du milieu. Il s'agit donc d'une unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques de la végétation qui y croît ou qui pourrait y croître (végétation potentielle) et les caractéristiques physiques du milieu (Berger et Blouin, **2006**). Le type écologique fournit des renseignements sur la dynamique des écosystèmes forestiers à une échelle locale et présente une vue détaillée de la forêt. C'est un outil utile, notamment pour l'aménagement forestier, l'élaboration de scénarios sylvicoles, le calcul de la possibilité forestière, la localisation d'écosystèmes forestiers exceptionnels ou rares, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, la localisation d'aires de chasse et les études relatives aux habitats fauniques. **Le Tableau no 17** à la page suivante présente la proportion des principaux types écologiques des **UA** de la région.

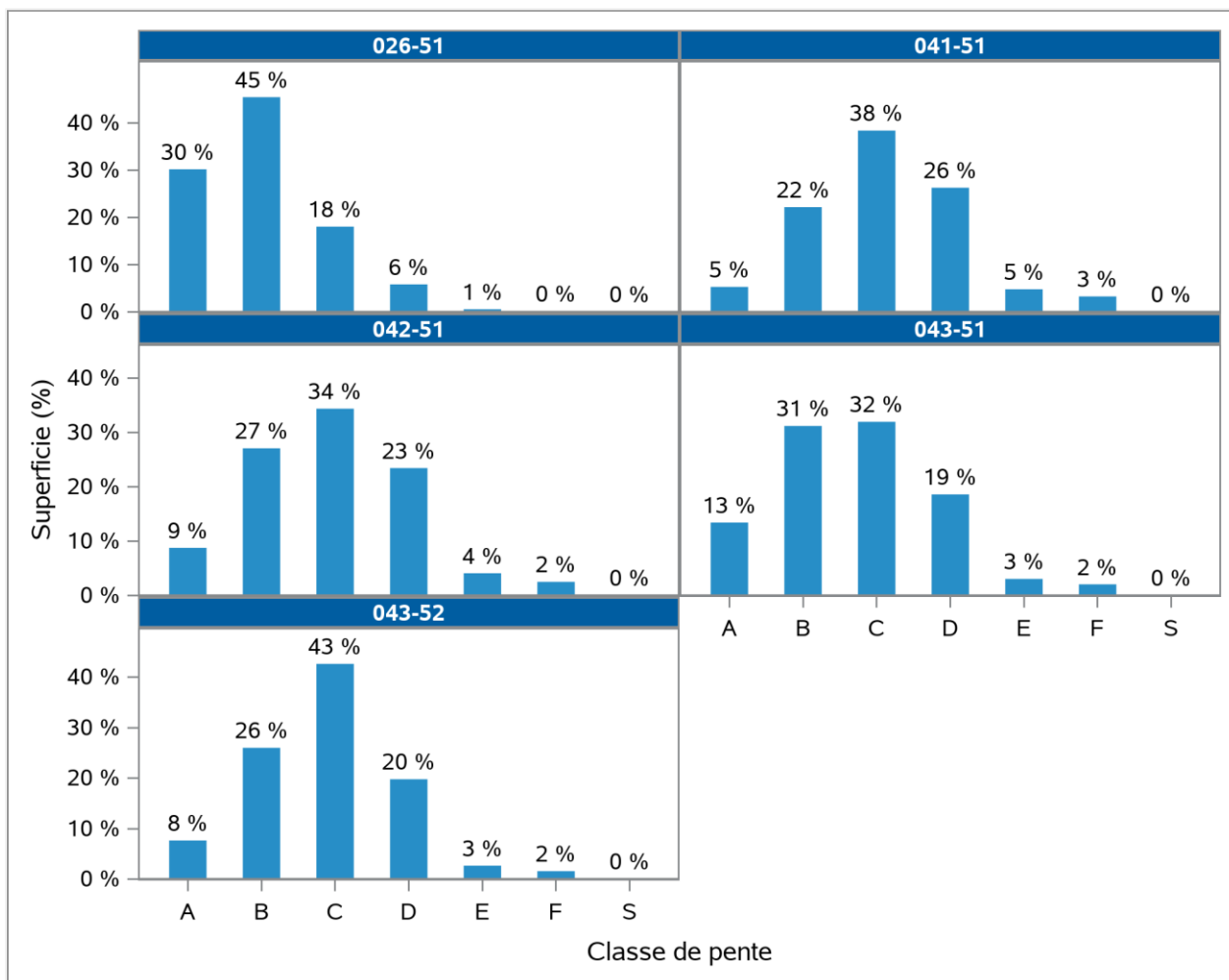
Tableau n° 17 : Répartition des principaux types écologiques des terrains forestiers productifs par UA

Type écologique		Toutes UA	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Code	Description	%	%	%	%	%	%
MJ22	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	21,5 %	< 2 %	31,8 %	23,9 %	< 2 %	44,0 %
RS22	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	16,6 %	36,9 %	4,8 %	14,9 %	24,3 %	12,5 %
MS22	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	13,2 %	6,4 %	< 2 %	12,5 %	31,4 %	2,4 %
MJ12	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	6,7 %	< 2 %	24,2 %	5,7 %	< 2 %	4,3 %
RE21	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	5,6 %	6,4 %	< 2 %	4,9 %	9,0 %	5,4 %
RS25	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	4,2 %	2,6 %	2,1 %	4,6 %	4,4 %	5,5 %
RE22	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	4,2 %	18,4 %	< 2 %	4,2 %	6,3 %	< 2 %
RS21	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	3,2 %	< 2 %	2,1 %	2,5 %	3,1 %	5,6 %
RE25	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	3,0 %	16,6 %	< 2 %	< 2 %	4,3 %	< 2 %
RS20	Sapinière à épinette noire sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage xérique à hydrique	3,0 %	< 2 %	< 2 %	3,4 %	5,2 %	2,1 %
MJ25	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	2,8 %	< 2 %	4,4 %	2,6 %	< 2 %	5,8 %
FE32	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	2,2 %	< 2 %	8,8 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
RE39	Pessière noire à sphaignes sur dépôt organique mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe	< 2 %	6,9 %	< 2 %	< 2 %	3,3 %	< 2 %
MS12	Sapinière à bouleau jaune sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	5,4 %	< 2 %	< 2 %
MJ20	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt très mince, de texture variée et au drainage xérique à hydrique	< 2 %	< 2 %	2,6 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
RE24	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage subhydrique	< 2 %	2,0 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des types écologiques qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	13,9 %	3,9 %	19,2 %	15,4 %	8,8 %	12,3 %

2.4.3. RELIEF ET DEPOTS DE SURFACE

À l'échelle du peuplement forestier, on classe l'inclinaison du terrain (%) où croît la majeure partie du peuplement en classe de pente. Il existe sept regroupements d'inclinaison au Québec, dont cinq classes où l'exploitation forestière est permise (A, B, C, D et E) et deux classes exclues de la récolte (F et S).

Figure n° 4 : Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA



Classes de pentes accessibles :

- A → Pente nulle : inclinaison inférieure à 4 %.
- B → Pente faible : inclinaison de 4 % à 8 %.
- C → Pente douce : inclinaison de 9 % à 15 %.
- D → Pente modérée : inclinaison de 16 % à 30 %.
- E → Pente forte : inclinaison de 31 % à 40 %.

Classes de pentes inaccessibles :

- F → Pente excessive : inclinaison supérieure à 40 %.
- S → Superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est supérieure à 40 %.

Le dépôt de surface est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Le dépôt peut avoir été mis en place durant le retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et à la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les cartes de dépôts de surface permettent de distinguer les grandes catégories de dépôts de surface et de connaître leur nature, leur épaisseur et leur répartition sur le territoire québécois.

Tableau n° 18 : Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs par UA

Dépôt de surface		Toutes UA	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Code	Description	%	%	%	%	%	%
1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié	41,9 %	58,0 %	38,6 %	40,0 %	36,5 %	48,6 %
1AY	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares	29,5 %	17,4 %	34,4 %	32,7 %	29,1 %	26,2 %
1AM	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 25 à 50 cm avec affleurements rocheux rares à peu fréquents	9,7 %	3,0 %	13,5 %	10,1 %	10,8 %	6,7 %
2BE	Dépôt fluvio-glaciaire, pro-glaciaire, épandage	7,2 %	6,6 %	4,6 %	7,5 %	8,0 %	7,8 %
2A	Dépôt fluvio-glaciaire, juxtaglaciaire	3,8 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %	4,7 %	5,6 %
R1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 0 à 50 cm avec affleurements rocheux fréquents	3,5 %	< 2 %	4,1 %	4,2 %	4,4 %	< 2 %
7T	Dépôt organique, organique mince	2,4 %	7,4 %	< 2 %	< 2 %	3,2 %	< 2 %
1BD	Dépôt glaciaire, avec morphologie, drumlins et drumlinoïdes	< 2 %	2,7 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des dépôts de surface qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	2,1 %	2,4 %	< 2 %	3,0 %	3,4 %	5,1 %

Pour en connaître davantage, consulter :

[Données Québec — Dépôt de surface](#)

2.5. PROFIL DES RESSOURCES

L'ensemble des ressources de la forêt favorise une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Les forêts se modifient continuellement à la suite de perturbations naturelles et des interventions humaines qui façonnent les écosystèmes forestiers.

2.5.1. RESSOURCES LIGNEUSES

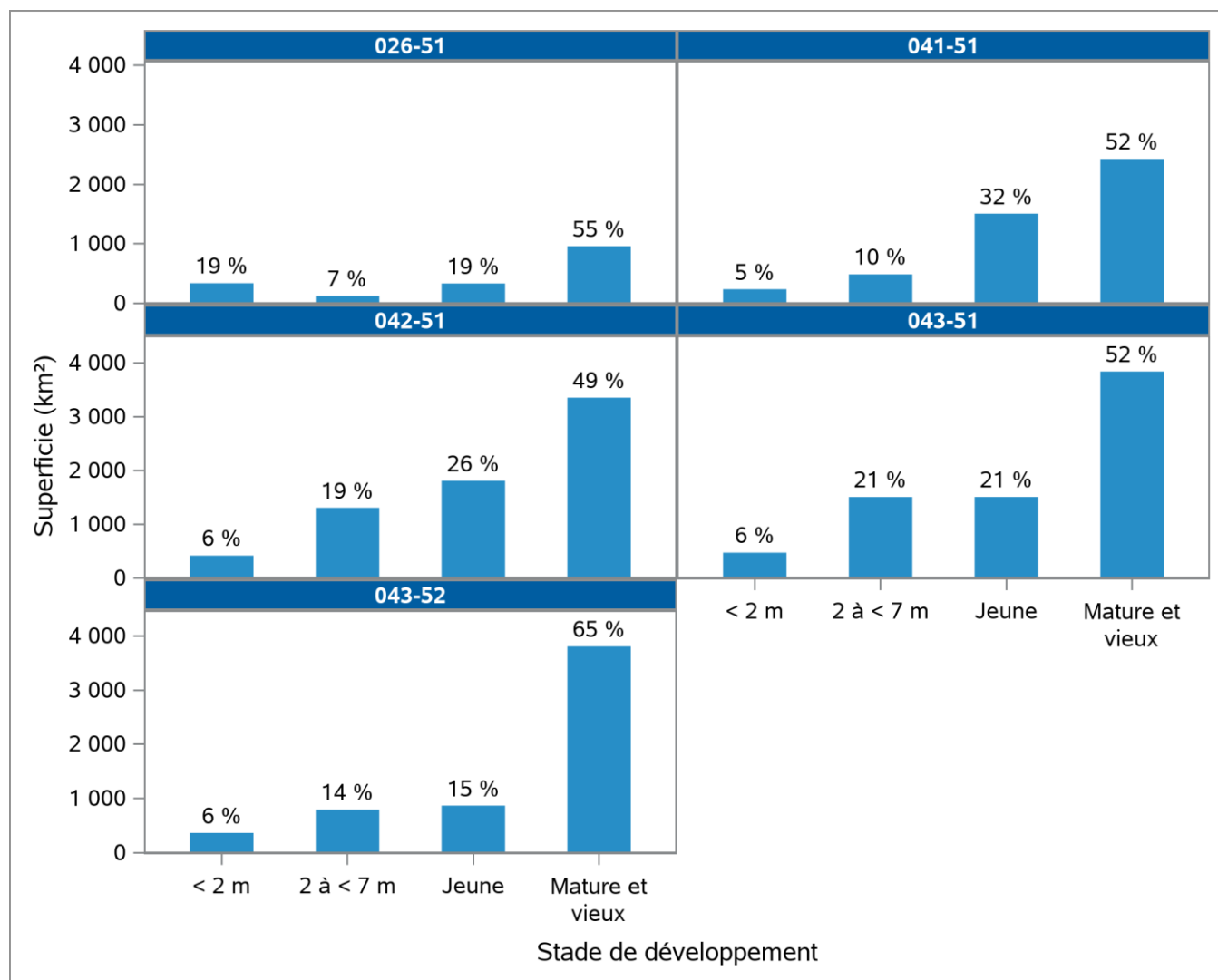
La composition forestière est un élément déterminant dans le choix des stratégies d'aménagement forestier; la répartition des différents types de couverts forestiers ainsi que leurs stades de développement illustrent certains défis d'aménagement intégré et de recherche de synergie.

2.5.1.1. Stades de développement

La proportion qu'occupe chaque stade de développement renseigne sur le degré de maturité de la forêt et son évolution. Selon son origine, sa hauteur et son accroissement, un peuplement forestier peut être considéré en voie de régénération (< 2 m), en régénération (de 2 à 7 m), jeune (> 7 m n'ayant pas atteint la maturité), mature et vieux.

La **Figure no 5** présentée à la page suivante montre la répartition des stades de développement des peuplements pour toutes les unités de gestion. On y constate que le stade de développement dominant est « mature et vieux ». La répartition entre les différentes classes d'âge sans distinction en ce qui concerne les types de couverts démontre que l'on tend vers une forêt normalisée dans les unités d'aménagement situées plus au sud, soit les **UA 042-51** et **041-51**. Cette tendance est moins marquée pour les **UA 026-51**, **043-51** et **043-52**, où la proportion de peuplements jeunes se rapproche davantage de celle des peuplements en voie de régénération et de régénération.

Figure n° 5 : Répartition des stades de développement par UA



Description des stades de développement :

- < 2 m → Forêt en voie de régénération de moins de 2 m de hauteur et dont le type de couvert est indéterminé.
- 2 à < 7 m → Forêt régénérée dont la hauteur varie de 2 m à moins de 7 m.
- Jeune → Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel moyen augmente.
- Mature et vieux → Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel diminue ou est négatif.

2.5.1.2. Classe d'âge

La classe d'âge d'un peuplement dénote deux caractéristiques, soit la structure du peuplement et l'âge des arbres qui le composent. En effet, la structure des peuplements peut être régulière (un seul étage), irrégulière (plusieurs hauteurs de tiges) ou étagée (deux étages distincts). En structure régulière, les peuplements constitués d'arbres dont la différence d'âge n'excède pas 20 ans sont dits « équiennes »,

et des classes d'âge (10 ans, 30 ans, 50 ans, etc.) sont utilisées. Les peuplements constitués d'arbres répartis dans plusieurs classes d'âge sont dits, eux, « inéquiennes ». Les peuplements irréguliers et inéquiennes sont divisés en jeunes (≤ 80 ans) et vieux (> 80 ans).

Le tableau suivant présente les superficies occupées par chacune des classes d'âge ainsi que les proportions qu'elles occupent sur le territoire, et ce, pour chaque unité d'aménagement de la Mauricie.

Tableau n° 19 : Superficie des classes d'âge par UA

Classe d'âge		026-51		041-51		042-51		043-51		043-52		Total UA	
Code	Nom	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%
<Nul>	En voie de régénération	321	18,5 %	182	3,9 %	366	5,3 %	381	5,2 %	221	3,8 %	1 470	5,6 %
10	Moins de 21 ans	106	6,1 %	492	10,6 %	930	13,5 %	1 212	16,6 %	986	16,9 %	3 726	14,1 %
30	21 à 40 ans	43	2,5 %	684	14,8 %	1 066	15,5 %	1 086	14,9 %	259	4,4 %	3 138	11,9 %
50	41 à 60 ans	91	5,2 %	456	9,8 %	954	13,9 %	1 056	14,4 %	625	10,7 %	3 181	12,1 %
70	61 à 80 ans	283	16,3 %	984	21,2 %	1 200	17,5 %	1 637	22,4 %	1 928	33,1 %	6 032	22,9 %
90	81 à 100 ans	301	17,3 %	210	4,5 %	547	8,0 %	756	10,3 %	760	13,0 %	2 574	9,8 %
120	Plus de 100 ans	461	26,6 %	10	0,2 %	134	2,0 %	357	4,9 %	36	0,6 %	999	3,8 %
JIN	Jeune inéquienne	14	0,8 %	447	9,6 %	365	5,3 %	238	3,3 %	250	4,3 %	1 314	5,0 %
VIN	Vieux inéquienne	48	2,8 %	945	20,4 %	568	8,3 %	337	4,6 %	441	7,6 %	2 340	8,9 %
JIR	Jeune irrégulier	10	0,6 %	133	2,9 %	505	7,3 %	80	1,1 %	114	2,0 %	841	3,2 %
VIR	Vieux irrégulier	58	3,3 %	93	2,0 %	232	3,4 %	168	2,3 %	202	3,5 %	753	2,9 %

L'analyse du **Tableau no 19** permet de dresser les portraits suivants pour chacune des unités d'aménagement.

La répartition des superficies de l'**UA 026-51** par classe d'âge est très différente de celle des quatre autres **UA** de la Mauricie. En effet, il s'agit de la seule **UA** où la classe d'âge de plus de 100 ans est la plus importante avec 26,6 % de la superficie de l'**UA**. La classe d'âge 90 ans est également importante avec 17,3 % de la superficie. Les forêts en voie de régénération y sont également fortement représentées, avec une proportion de 18,5 %. Enfin, l'**UA 026-51** est caractérisée par la presque absence de forêts inéquiennes.

L'**UA 041-51** est caractérisée par l'importance des forêts inéquiennes (30 % de la superficie). C'est d'ailleurs l'**UA** comportant la plus forte proportion de ce type de forêt. Son importance s'explique par le fait qu'une bonne proportion de cette **UA** se trouve dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dominé par des forêts de structure inéquienne. Dans de telles forêts, le régime de la futaie irrégulière et le régime de la futaie jardinée sont privilégiés et les types de coupes utilisées permettent de maintenir le peuplement forestier dans sa structure inéquienne. On observe également que, dans

l'**UA 041-51**, les vieilles forêts de plus de 100 ans sont presque inexistantes (0,2 % de la superficie). Cette caractéristique est typique des territoires ayant un long historique de récolte forestière. La classe d'âge de 90 ans y est également peu abondante (1 % de la superficie). Les forêts matures et vieilles sont davantage représentées par les classes d'âges « veille inéquienne » et celles de 70 ans qui couvrent respectivement 20,4 % et 21,2 % du territoire de l'unité d'aménagement.

L'**UA 042-51** comporte une forêt dont la structure est normalisée, avec une répartition relativement uniforme des différentes classes d'âge. En effet, on trouve peu d'écart entre les proportions qu'occupent les forêts des classes de 10, 30, 50 et 70 ans. Les forêts en voie de régénération et les forêts de plus de 100 ans sont toutefois plus rares avec 5,3 % et 2 % de la superficie. Tout comme pour l'**UA 041-51**, cette faible proportion de forêts de plus de 100 ans est le reflet d'un long historique de récolte forestière dans l'unité d'aménagement. Les forêts inéquiennes représentent 13,6 % de la superficie. Elles sont principalement localisées à l'extrême sud de l'**UA**, dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune.

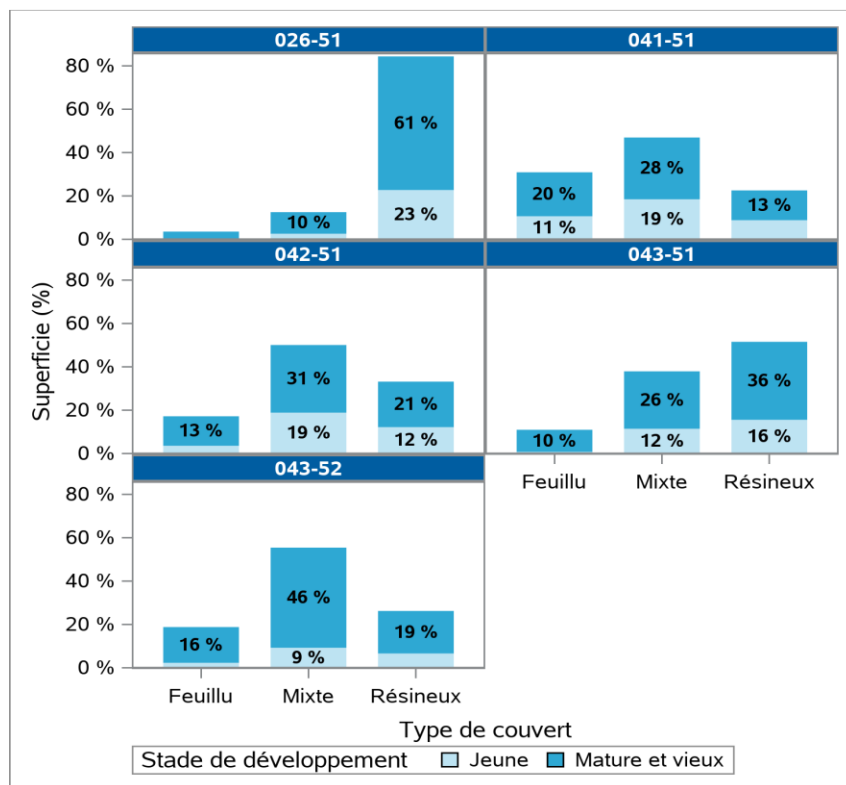
L'**UA 043-51** est caractérisée par la dominance des peuplements de 70 ans (22,4 % de la superficie). Les proportions qu'occupent les forêts des classes de 10, 30 et 50 ans sont similaires (soit 16,6 %, 14,9 % et 14,4 % de la superficie). Les forêts en voie de régénération et les forêts de plus de 100 ans sont plus rares avec 5,2 % et 4,9 % de la superficie.

L'**UA 043-52** est caractérisée par une nette dominance des peuplements de 70 ans (33,1 % de la superficie) et une sous-représentation des forêts de 30 ans (4,4 % de la superficie). Les forêts de moins de 21 ans occupent la deuxième place en importance avec 16,9 % de la superficie de l'unité d'aménagement. Les forêts en voie de régénération et les forêts de plus de 100 ans sont encore plus rares avec 3,8 % et 0,6 % de la superficie.

2.5.1.3. Couvert forestier

La répartition et l'agencement des différents types de couverts forestiers permettent d'observer les tendances dans la composition régionale de la forêt. La proportion de la surface terrière d'un peuplement occupée par les essences résineuses détermine le type de couvert forestier, soit résineux, mélangé ou feuillu. Le type de couvert est résineux lorsque la surface terrière occupée par les essences résineuses est supérieure à 75 %, et feuillu lorsqu'elle est inférieure à 25 %. De 25 % à 75 %, le type de couvert est considéré comme mélangé. La surface terrière d'un peuplement est la somme des aires de la découpe des arbres marchands à une hauteur de 1,3 m. Elle est exprimée en mètres carrés.

Figure n° 6 : Répartition des types de couverts et stades de développement (forêts de 7 m et plus) par UA



L'analyse de la **Figure no 6** permet de dresser les portraits suivants pour chacune des unités d'aménagement.

L'**UA 026-51** est caractérisée par une forte dominance du couvert résineux (84 % de la superficie). C'est d'ailleurs l'unité d'aménagement où l'on trouve la plus forte proportion de couverts résineux. Cette situation s'explique par le fait que cette **UA** est localisée dans l'extrémité nord de la région. Les couverts mélangés et feuillus occupent le reste du territoire dans des proportions respectives de 10 % et 6 %.

L'**UA 041-51** est dominée par un couvert mélangé dans une proportion de 47 % de sa superficie. Les couverts résineux et feuillus suivent avec respectivement 13 % et 31 % du territoire. Parmi les unités d'aménagement de la Mauricie, l'**UA 041-51** est celle qui possède la plus faible proportion de couverts résineux. Ces proportions s'expliquent par la situation géographique de l'**UA**, qui est la plus méridionale.

L'**UA 042-51** est également dominée par un couvert mélangé (50 % de la superficie). Les couverts résineux et feuillus suivent avec respectivement 33 % et 13 % du territoire. Parmi les unités d'aménagement de la Mauricie, l'**UA 042-51** est celle qui a la plus forte proportion de couverts mélangés.

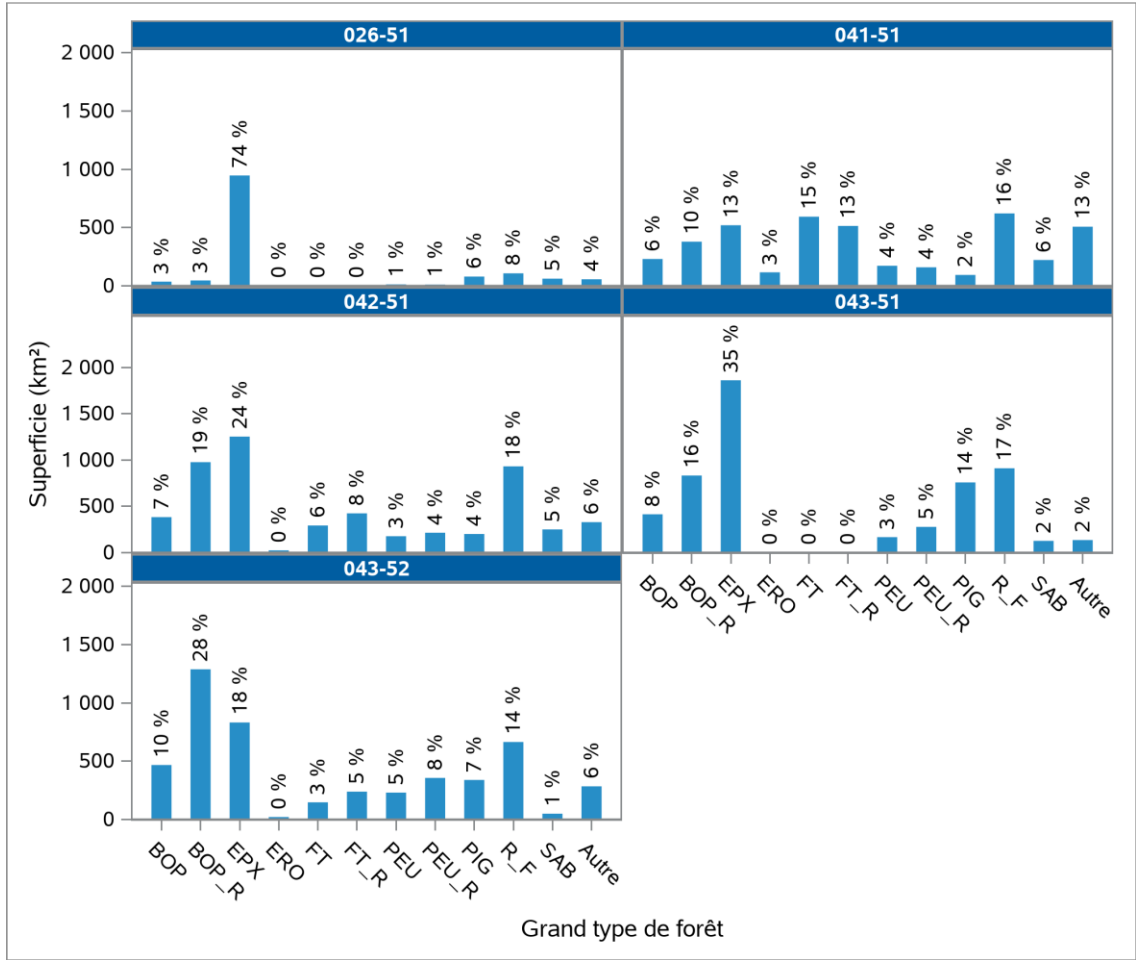
L'**UA 043-51** est dominée par un couvert résineux dans une proportion de 52 % de sa superficie. Le couvert mélangé suit avec 38 % de la superficie, alors que le couvert feuillu n'occupe que 10 % du territoire. Parmi les unités d'aménagement de la Mauricie, l'**UA 043-51** est la deuxième, après l'**UA 026-51**, qui compte la plus forte proportion de couverts résineux.

L'UA **043-52** est dominée par un couvert mixte dans une proportion de 55 % de sa superficie. Les couverts résineux et feuillus suivent avec respectivement 19 % et 16 % du territoire. Parmi les unités d'aménagement de la Mauricie, l'UA **043-52** est celle qui compte la plus forte proportion de couverts mélangés.

2.5.1.4. Type de forêt

La **Figure no 7** suivante présente la répartition des grands types de forêts du territoire destiné à l'aménagement forestier. Le tableau apporte des précisions supplémentaires sur les types de forêts qui se côtoient. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

Figure n° 7 : Répartition des grands types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA



BOP	→	Bétulaies blanches
BOP_R	→	Bétulaies blanches à résineux
EPX	→	Pessières
ERO	→	Érablières rouges
FT	→	Feuillus tolérants
FT_R	→	Feuillus tolérants à résineux
PEU	→	Peupleraies
PEU_R	→	Peupleraies à résineux
PIG	→	Pinèdes grises
R_F	→	Résineux à feuillus
SAB	→	Sapinières
Autre	→	L'ensemble des grands types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA

Note : Les grands types de forêts sont un niveau synthèse des types de forêts. Ces derniers correspondent à un regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ces regroupements sont définis par le Bureau du forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.

Tableau n° 20 : Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA

Type de forêt		Toutes UA	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Code	Description	%	%	%	%	%	%
BpRx	Bétulaies blanches à résineux	17,2 %	3,4 %	9,6 %	18,9 %	15,6 %	27,5 %
Ep	Pessières	16,3 %	62,0 %	5,2 %	15,0 %	21,4 %	8,8 %
EpRx	Pessières à résineux	10,2 %	11,6 %	8,0 %	9,3 %	13,4 %	9,0 %
SbFx	Sapinières à feuillus	8,6 %	3,1 %	10,2 %	12,1 %	7,6 %	5,8 %
BpFx	Bétulaies blanches à feuillus	7,5 %	2,6 %	5,8 %	7,4 %	7,7 %	10,0 %
EpFx	Pessières à feuillus	5,7 %	4,3 %	5,0 %	5,0 %	7,0 %	5,9 %
PeRx	Peupleraies à résineux	4,9 %	< 2 %	4,0 %	4,1 %	5,2 %	7,6 %
BjRx	Bétulaies jaunes à résineux	4,8 %	< 2 %	10,0 %	6,9 %	< 2 %	4,8 %
PeFx	Peupleraies à feuillus	3,7 %	< 2 %	4,3 %	3,4 %	3,1 %	4,9 %
PgRx	Pinèdes grises à résineux	3,7 %	3,8 %	< 2 %	< 2 %	7,2 %	4,2 %
Pg	Pinèdes grises	3,5 %	2,2 %	< 2 %	2,4 %	6,9 %	3,0 %
BjFx	Bétulaies jaunes à feuillus	2,9 %	< 2 %	7,0 %	4,3 %	< 2 %	< 2 %
SbRx	Sapinières à résineux	2,1 %	2,7 %	4,0 %	2,6 %	< 2 %	< 2 %
PgFx	Pinèdes grises à feuillus	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,4 %	2,4 %
Sb	Sapinières	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,3 %	< 2 %	< 2 %
EsFx	Érablières à sucre à feuillus	< 2 %	< 2 %	5,7 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %

Type de forêt		Toutes UA	026-51	041-51	042-51	043-51	043-52
Code	Description	%	%	%	%	%	%
EsBj	Érablières à sucre à bouleaux jaunes	< 2 %	< 2 %	2,4 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
SbFt	Sapinières à feuillus tolérants	< 2 %	< 2 %	3,0 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
EoFx	Érablières rouges à feuillus	< 2 %	< 2 %	2,9 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	9,0 %	4,2 %	12,9 %	6,3 %	2,5 %	6,0 %

* Regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ce regroupement est défini par le Bureau du forestier en chef. Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.

L'**UA 026-51** est composée de peuplements forestiers nettement plus homogènes que les quatre autres **UA** de la Mauricie. En effet, les pessières occupent près des trois quarts du territoire (74 %). Suivent ensuite les résineux à feuillus (8 %) et les pinèdes grises (5 %).

L'**UA 041-51** est composée de peuplements forestiers plus hétérogènes. En effet, plusieurs types de peuplements couvrent le territoire dans des proportions similaires. Les résineux à feuillus occupent la plus grande partie du territoire (16 %), suivi de près par les feuillus tolérants (15 %). On trouve par la suite les feuillus tolérants à résineux, les pessières et les peuplements « Autres » dans la même proportion (13 %). C'est d'ailleurs dans cette unité d'aménagement qu'on trouve la plus forte proportion de ce type de forêt, témoins de sa plus grande diversité forestière. Le **Tableau no 4** indique également que les érablières se trouvent principalement dans cette unité d'aménagement.

L'**UA 042-51** se caractérise par les grands types de forêts suivants : les pessières (24 %), les résineux à feuillus (18 %) et les bétulaies blanches à résineux (18 %). Comparativement aux autres **UA**, la plus forte proportion de son territoire est couvert par la sapinière à feuillus (12,1 %).

La composition de l'**UA 043-51** est transitoire entre l'unité d'aménagement **026-51** et les autres unités d'aménagement de la région. Elle présente la deuxième plus forte proportion de pessières (35 %) après l'**UA 026-51**. Tout comme chez sa voisine du nord, les types érablières rouges, feuillus tolérants et feuillus tolérants à résineux y sont absents ou rares. Toutefois, on y trouve davantage les types de forêts qui abondent plus au sud, soit les types résineux à feuillus (17 %), bétulaies blanches (8 %) et bétulaies blanches à résineux (16 %). Les pinèdes grises se classent au quatrième rang des types de forêts les plus représentés dans cette **UA** (14 %). C'est d'ailleurs cette unité d'aménagement qui comporte la plus forte proportion de ce dernier type de peuplement.

L'**UA 043-52** se démarque par la plus forte proportion de bétulaies blanches à résineux (28 %). On trouve les pessières au deuxième rang (18 %), suivies des résineux à feuillus (14 %) et des bétulaies blanches

(10 %). C'est d'ailleurs cette unité d'aménagement qui comporte la plus forte proportion de ce dernier type de peuplement.

2.5.1.5. Volume marchand brut sur pied par essence et par type de couvert

Une tige est considérée comme marchande lorsqu'elle atteint un diamètre avec écorce de 9,1 cm à hauteur de poitrine, soit environ 1,3 m à partir de la plus haute racine. Le volume marchand brut d'un peuplement forestier peut être estimé à partir des variables de hauteur et de diamètre des essences qui le compose. Il correspond au volume compris entre le diamètre à hauteur de souche (soit à 15 cm au-dessus du plus haut niveau du sol) et le diamètre minimum d'utilisation de 9,1 cm. Il faut savoir que le volume marchand brut ne correspond pas au volume marchand net qui, lui, comporte une réduction du volume de la carie, des défauts ou des parties inutilisables.

L'évaluation des volumes sur pied à partir des données de l'inventaire forestier donne un tableau du potentiel de production des superficies destinées à l'aménagement forestier. Ces volumes ne tiennent pas compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts, il ne représente donc pas le volume actuellement disponible pour la récolte, lequel est déterminé par la possibilité forestière.

Les tableaux suivants présentent, pour chacune des unités d'aménagement, les volumes marchands bruts par type de couvert (**Tableau no 21**) ainsi que par principales essences (**Tableau no 22**).

Tableau n° 21 : Volume marchand brut moyen et stock total par type de couvert et par UA

Territoire		Essence	Volume marchand brut		
UA	Superficie* ha	Type	Moyen m³/ha	Total m³	% dans l'UA
026-51	128 240	Feuille	8,3	1 070 105	6,8 %
		Résineux	114,4	14 665 120	93,2 %
			122,7	15 735 225	100,0 %
041-51	392 110	Feuille	68,8	26 959 351	45,6 %
		Résineux	82,0	32 140 415	54,4 %
			150,7	59 099 767	100,0 %
042-51	515 310	Feuille	48,7	25 106 669	39,2 %
		Résineux	75,7	38 988 645	60,8 %
			124,4	64 095 314	100,0 %
043-51	533 820	Feuille	37,3	19 933 272	29,3 %
		Résineux	89,9	48 015 526	70,7 %
			127,3	67 948 798	100,0 %
043-52	466 740	Feuille	70,8	33 025 795	46,4 %
		Résineux	81,9	38 218 956	53,6 %
			152,6	71 244 751	100,0 %
Stock total toutes UA : 278 123 855 m³					

* 7 m et plus de hauteur seulement, le volume n'étant pas évalué dans la forêt de moins de 7 m.

Tableau n° 22 : Volume marchand brut des principales essences par UA

Essences*	Toutes UA		026-51		041-51		042-51		043-51		043-52	
	m³	%	m³	%	m³	%	m³	%	m³	%	m³	%
Épinette noire	67 449 785	24,0 %	10 944 765	67,5 %	4 500 274	7,6 %	14 437 344	22,0 %	23 566 611	34,5 %	14 000 792	19,3 %
Sapin baumier	51 741 245	18,4 %	1 113 596	6,9 %	14 868 745	25,2 %	14 566 123	22,2 %	9 571 447	14,0 %	11 621 334	16,0 %
Bouleau blanc (à papier)	45 722 329	16,3 %	832 677	5,1 %	6 750 845	11,4 %	9 376 137	14,3 %	12 187 302	17,9 %	16 575 368	22,9 %
Pin gris	23 832 607	8,5 %	2 225 468	13,7 %	1 254 564	2,1 %	2 524 171	3,8 %	11 551 118	16,9 %	6 277 285	8,7 %
Peuplier faux-tremble	23 815 960	8,5 %	234 592	< 2 %	2 692 773	4,6 %	4 211 120	6,4 %	7 607 385	11,1 %	9 070 090	12,5 %
Bouleau jaune	18 869 954	6,7 %	129	< 2 %	6 522 763	11,0 %	7 881 365	12,0 %	10 810	< 2 %	4 454 886	6,1 %
Épinette blanche	15 753 719	5,6 %	244 540	< 2 %	3 761 013	6,4 %	4 842 221	7,4 %	2 541 827	3,7 %	4 364 117	6,0 %
Érable rouge	8 671 533	3,1 %	2 705	< 2 %	4 558 739	7,7 %	1 907 474	2,9 %	125 098	< 2 %	2 077 518	2,9 %
Érable à sucre	6 710 248	2,4 %	0	< 2 %	4 817 383	8,2 %	1 225 115	< 2 %	1 492	< 2 %	666 258	< 2 %
Épinette rouge	6 359 153	2,3 %	69	< 2 %	4 272 422	7,2 %	1 811 046	2,8 %	131 622	< 2 %	143 994	< 2 %
Thuya occidental	2 834 954	< 2 %	1 979	< 2 %	2 070 798	3,5 %	322 711	< 2 %	23 607	< 2 %	415 859	< 2 %
Total feuillu < 2 %	2 305 169	< 2 %	237 428	< 2 %	1 616 849	2,7 %	1 730 572	2,6 %	138 586	< 2 %	847 934	< 2 %
Total résineux < 2 %	6 892 155	2,5 %	381 292	2,4 %	1 412 599	2,4 %	807 740	< 2 %	784 522	< 2 %	1 955 428	2,7 %
Stock total toutes essences : 278 123 855 m³												

* Seules les essences dont le stock représente au moins 2 % du stock toutes essences dans au moins une UA de la région sont présentées. Les valeurs « Total < 2 % » pour les résineux et les feuillus regroupent toutes les autres essences, mais aussi celles présentées lorsqu'elles comptent pour moins de 2 % du stock total de l'UA.

2.5.1.6. Précision sur les données sources

À moins d'une indication contraire, les tableaux et les figures présentés dans les modules « Description du territoire public » et « Profil des ressources » ont été réalisés à partir d'un ensemble de données écoforestières, écologiques et territoriales. Elles ont été amalgamées pour l'ensemble de la province afin de permettre la compilation de différents bilans de superficies ou d'autres résultats pour chaque région. Le travail s'est effectué au cours de **l'automne 2021**. Les versions les plus récentes des données alors disponibles ont été utilisées. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

2.5.2. PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

L'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme des « produits d'origine biologique tirés des forêts, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts » (FAO, 2013). L'éventail des PFNL est très diversifié et ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Produits alimentaires :
 - Produits de l'érable;
 - Fruits sauvages;
 - Champignons sauvages;
 - Plantes indigènes.
- Produits ornementaux :
 - Différentes espèces horticoles issues d'espèces sauvages (tels les cèdres et les érables);
 - Produits à vocation décorative ou artistique comme les arbres et les couronnes de Noël, les fleurs et le feuillage utilisés par les fleuristes (p. ex., la gaulthérie shallon, les fougères);
 - Produits du bois spécialisé et les sculptures en bois.
- Substances extraites de plantes forestières :
 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène personnelle (p. ex., paclitaxel, extrait de l'if du Canada [sapin traînard]);
 - Gomme de sapin;
 - Huiles essentielles;
 - etc.

Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et la récolte de l'if du Canada. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. Un permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales est également requis dans le cas d'une entreprise dont l'une des activités économiques consiste à commercialiser des produits issus de cette ressource.

En région, plusieurs initiatives de production de PFNL en forêt publique et privée se sont développées. L'industrie des PFNL est, depuis quelques années, en pleine effervescence et la demande pour ce type de produits semble vouloir suivre cette tendance.

2.5.2.1. Acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le MRNF :

- soutient les entreprises existantes et favorise le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps;
- participe au développement des connaissances acéricoforestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole en forêts publiques et privées.

L'exploitation acéricole en forêt publique doit s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois et s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe afin d'en assurer le maintien à long terme. Il est important de rappeler que le MRNF intervient uniquement dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, par la délivrance de permis d'intervention et par la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

Production acéricole

L'acériculture peut se décliner en deux types de production :

- la production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production octroyé par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée;
- la production réalisée par les acériculteurs ne détenant pas de contingent.

La production acéricole contingentée constitue la grande majorité du sirop produit au Québec. Par ailleurs, pour obtenir un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique, le demandeur doit détenir ou être en voie d'obtenir un contingent de production acéricole des PPAQ.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 8 073 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en **2020**. Au Canada, de **2016** à **2020**, la production moyenne

annuelle se chiffrait à 164,3 millions de livres. Le Québec représentait une part moyenne de 92 % du volume de la production canadienne et de 71,4 % de la production mondiale²⁷.

En **2021**, on trouvait 1 164 érablières en forêt publique, ce qui représente 39 476 ha et 9 073 726 entailles sous permis actifs. Les données relatives aux unités d'aménagement régionales sont présentées dans le **Tableau** no 23 ci-dessous. Le nombre de permis actifs diffère parfois du nombre d'érablières, puisqu'un détenteur de permis peut détenir plus d'un permis actif.

Tableau n° 23 : Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021 pour les unités d'aménagement de la Mauricie

Nombre d'érablières	Nombre de permis actifs	Superficies sous permis actifs (ha)	Nombre d'entailles sous permis actifs
41	36	1 017	214 285

Potentiel acéricole provincial

Considérant l'importance économique du secteur acéricole, le MRNF souhaite préserver, sur un horizon à court, moyen et long terme, le potentiel acéricole afin d'être en mesure d'octroyer des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

C'est pourquoi le potentiel acéricole provincial a fait l'objet d'une analyse en **2018**. Il a été calculé selon la définition du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RLRQ, c. A-18.1, r. 0.01) d'une érablière ayant un potentiel acéricole. Selon ce règlement, une érablière ayant un potentiel acéricole se définit comme un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

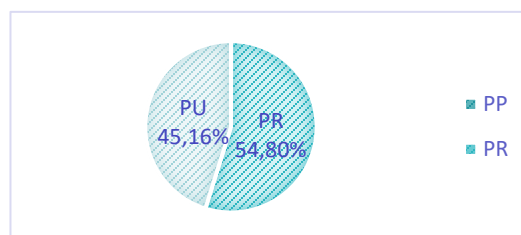
En fonction de la disponibilité des données provenant des programmes d'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), les travaux²⁸ du MRNF démontrent que le potentiel acéricole actuel au Québec, tant en forêt privée que publique, équivaldrait à une superficie totale d'environ 1 258 500 ha et à environ 252 962 000 entailles (voir la **Figure no 8**). Les résultats ne prennent toutefois pas en compte les nouvelles normes d'entailage dont l'entrée en vigueur est prévue le **1^{er} janvier 2023**.

²⁷ MAPAQ. Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie acéricole du Québec [En ligne] [\[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf\]](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf).

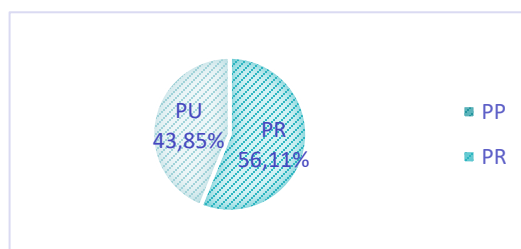
²⁸ Les travaux de la Direction des inventaires forestiers ont été effectués en 2018 à l'aide des données d'IEQM les plus à jour disponibles au moment de l'exercice et selon la méthode d'évaluation du potentiel acéricole produite par la Direction de la coordination opérationnelle (DCO), en collaboration avec les directions de la gestion des forêts. Ainsi, la DIF a été en mesure d'extraire et de fournir les données nécessaires à l'évaluation du potentiel acéricole théorique pour la province.

Figure n° 8 : Superficie et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole

Type de tenure	Superficie (ha)
Privée et public ²⁹	498
Privée	689 651
Public	568 331
Total général	1 258 480



Type de tenure	Entailles
Privée et public	98 933
Privée	141 937 620
Public	110 925 936
Total général	252 962 489



Potentiel acéricole théorique net en forêt publique

Le potentiel acéricole théorique net en forêt publique correspond au potentiel acéricole brut duquel ont été retirées les superficies incompatibles avec l'acériculture (parcs nationaux, réserves écologiques, réserve de biodiversité, etc.) et les superficies qui sont déjà sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. Il est évalué à environ 437 000 ha et à environ 84 276 000 entailles. Le **Tableau no 24** présente la répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique pour la région de la Mauricie.

²⁹ Type de tenure pour lequel il n'est pas possible d'isoler la portion publique de celle qui est privée.

Tableau n° 24 : Répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique pour la région de la Mauricie³⁰

Superficie (ha)		Nombre d'entailles	
Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
22 857	5	4 320 132	5

Le **Tableau no 25** présente quant à lui la proportion de superficies sous permis actif par rapport aux superficies totales exploitables à des fins acéricoles³¹. Celles-ci correspondent aux superficies en potentiel acéricole net additionnées aux superficies sous permis actifs.

Tableau n° 25 : Superficies sous permis actif par rapport celles pouvant supporter de l'exploitation acéricole³²

Superficies en potentiel acéricole net (ha)	Superficies sous permis actifs (ha)	Superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (ha)	Proportion de superficies sous permis actif par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (%)
22 857	1 017	23 874	4,3

2.5.2.2. Récolte de l'if

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant de 30 à 90 cm. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie. Un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis

³⁰ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau.

³¹ Pour plus de détails sur les données statistiques de la forêt publique : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2020.pdf.

³² Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau. L'écart entre le potentiel théorique et les réalités opérationnelles du terrain pourrait donc influencer à la hausse ou à la baisse la proportion des superficies susceptibles de soutenir le développement acéricole dans certaines régions.

d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes (tmv).

Le Bureau du forestier en chef estimait le volume d'if du Canada récoltable pour les unités d'aménagement de la région à 823 tmv/a. L'unité d'aménagement la plus prolifique pour cette ressource est de loin l'unité d'aménagement **041-51** avec plus de 50 % de la capacité régionale. En Mauricie, aucun permis de récolte pour l'if du Canada n'est actuellement en vigueur.

Unité d'aménagement	Masse verte (tmv/an)
026-51	2
041-51	474
042-51	174
043-51	27
042-52	145

Source : [Actualisation quantites recoltables if canada 2017.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

2.5.2.3. Bleuetières

Les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages sont confiés au MRNF. Toutefois, un permis d'intervention délivré par le MRNF est requis pour la réalisation de travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques.

On trouve dans l'unité d'aménagement **042-51** des bleuetières de type forêt-bleuet (production mixte) de 534 ha ainsi qu'une bleuetière de type traditionnel de 64 ha (sur territoire forestier résiduel).

On y trouve également deux projets pilotes de bleuetière sous gestion autochtone menés par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et le Conseil des Atikamekw de Wemotaci.

Il n'y a aucune bleuetière dans les unités d'aménagement **026-51**, **041-51**, **043-51** et **043-52**.

2.5.2.4. Fruits et plantes comestibles

La framboise, le bleuet, la groseille à grappes (gadelle sauvage), le petit thé des bois, le thé du Labrador, les fleurs d'épilobe, les graines de myrica (myrique baumier), le poivre des dunes (aulne crispé), la chicoutai et les pousses d'épinette font partie des plantes et des fruits ciblés comme produits de vente issus de la forêt. L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix au Québec.

Outre les activités d'exploitation autorisées par le Ministère, il y a plusieurs initiatives de production de produits forestiers non ligneux en forêt publique et privée dans la région. Certaines de ces initiatives visent, entre autres, la cueillette et la mise en marché de champignons forestiers, la production d'huiles essentielles et de produits ornementaux (sapin et couronne de Noël). Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) a réalisé quelques études d'acquisition de connaissances sur les producteurs et la mise en marché des PFNL pour le Centre-du-Québec et la Mauricie. Actuellement, il agit comme coordonnateur pour la mise en place de la filière mycologique impliquant les secteurs d'activité liés à la récolte, à la transformation, à la gastronomie, au tourisme et à la recherche et développement.

2.5.3. RESSOURCES FAUNIQUES

La conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats font partie de la mission du MELCCFP. Ces thématiques sont abordées précédemment, dans les points *Territoire protégé ou bénéficiant de modalités particulières* et *Utilisation récréotouristique et faunique*. On y traite, entre autres, des activités de prélèvement faunique et des principaux territoires où la faune et ses habitats sont mis en valeur.

En complément, soulignons que pour bien gérer les populations visées par la chasse, la pêche et le piégeage, des plans de gestion de la faune dressant l'état de la situation des principales espèces exploitées et établissant les conditions de leur prélèvement ont été mis en place. Ces plans distincts du PAFIT sont préparés par la Direction de la gestion de la faune du MELCCFP et portent sur le gros et le petit gibier, les animaux à fourrure ou les espèces aquatiques. Ils sont disponibles sur le site Internet du Ministère.

Pour en connaître davantage, consulter :

[Plans de gestion](#)

2.5.3.1. Les principales espèces

Le territoire de la Mauricie compte une grande diversité d'espèces. Les principaux mammifères sont l'orignal, l'ours noir, le lynx du Canada, le loup gris, le lièvre d'Amérique, la martre d'Amérique et le castor. Le cerf de Virginie fréquente également, en petites concentrations, le territoire des **UA 041-51** et **042-51**. On trouve également du cerf de Virginie dans le sud du territoire de l'**UA 043-52**.

La faune aviaire est également riche. L'ensemble des groupes fréquente la région, y compris une grande diversité de passereaux, de canards et d'oiseaux de proie.

Pour sa part, la faune aquatique est abondante et se caractérise par plusieurs communautés piscicoles dont les principales espèces sont l'omble de fontaine, le doré jaune, le touladi et le grand brochet. L'omble chevalier *oquassa*, une espèce rare en Mauricie et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, vit dans certains lacs des **UA 041-51** et **042-51** ainsi que dans un lac de l'**UA 043-52**. La ouananiche vit également, entre autres, dans les rivières Matawin et du Milieu ainsi que dans le lac Mékinac.

2.5.4. AUTRES RESSOURCES

2.5.4.1. Ressources hydriques

La ressource hydrique est omniprésente dans le milieu forestier mauricien. Elle a joué un rôle incontournable dans l'histoire forestière de la région, en facilitant le transport du bois à l'époque de la drave. Les nombreux barrages érigés à cette époque pour le flottage du bois profitent encore aujourd'hui à d'autres usages. En plus d'être essentielle aux écosystèmes, la ressource hydrique profite à divers secteurs de l'économie, entre autres à l'exploitation faunique, au tourisme, au récréotourisme, à la villégiature et au secteur hydroélectrique.

Au total, six bassins versants couvrent l'ensemble des cinq unités d'aménagements de la région. Parmi ceux-ci, le bassin versant de la rivière Saint-Maurice se démarque incontestablement. En effet, il couvre majoritairement l'intérieur des limites de toutes les unités d'aménagement de la Mauricie, à l'exception d'une seule : la proportion est de 34 % du territoire pour l'**UA 026-51**.

La **Carte no 23** du Réseau hydrographique présente les bassins versants situés dans les limites des différentes unités d'aménagement de la région. En complément, le texte ci-dessous précise certaines caractéristiques hydriques notables pour chacune des unités d'aménagement. Ces éléments ne sont pas tous présentés sur la carte du réseau hydrographique, mais peuvent être localisés en consultant le site de la Forêt Ouverte, au besoin.

L'**UA 026-51** est située au nord-ouest du réservoir Gouin. Une large bande à l'est de ce territoire fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice (34 % de l'**UA**). Le reste du territoire de l'**UA** se trouve dans le bassin versant de la rivière Nottaway, rivière terminant sa course dans la baie de Rupert.

Les plans d'eau couvrent près de 10 % de la surface de l'**UA 026-51**. Les principaux plans d'eau de 500 ha qui s'y trouvent sont les lacs de la Tête, Larouche, de la Rencontre, Baptiste et Lacroix. On compte également deux rivières, soit la rivière Atikamekw ranansipi et la rivière Pascagama.

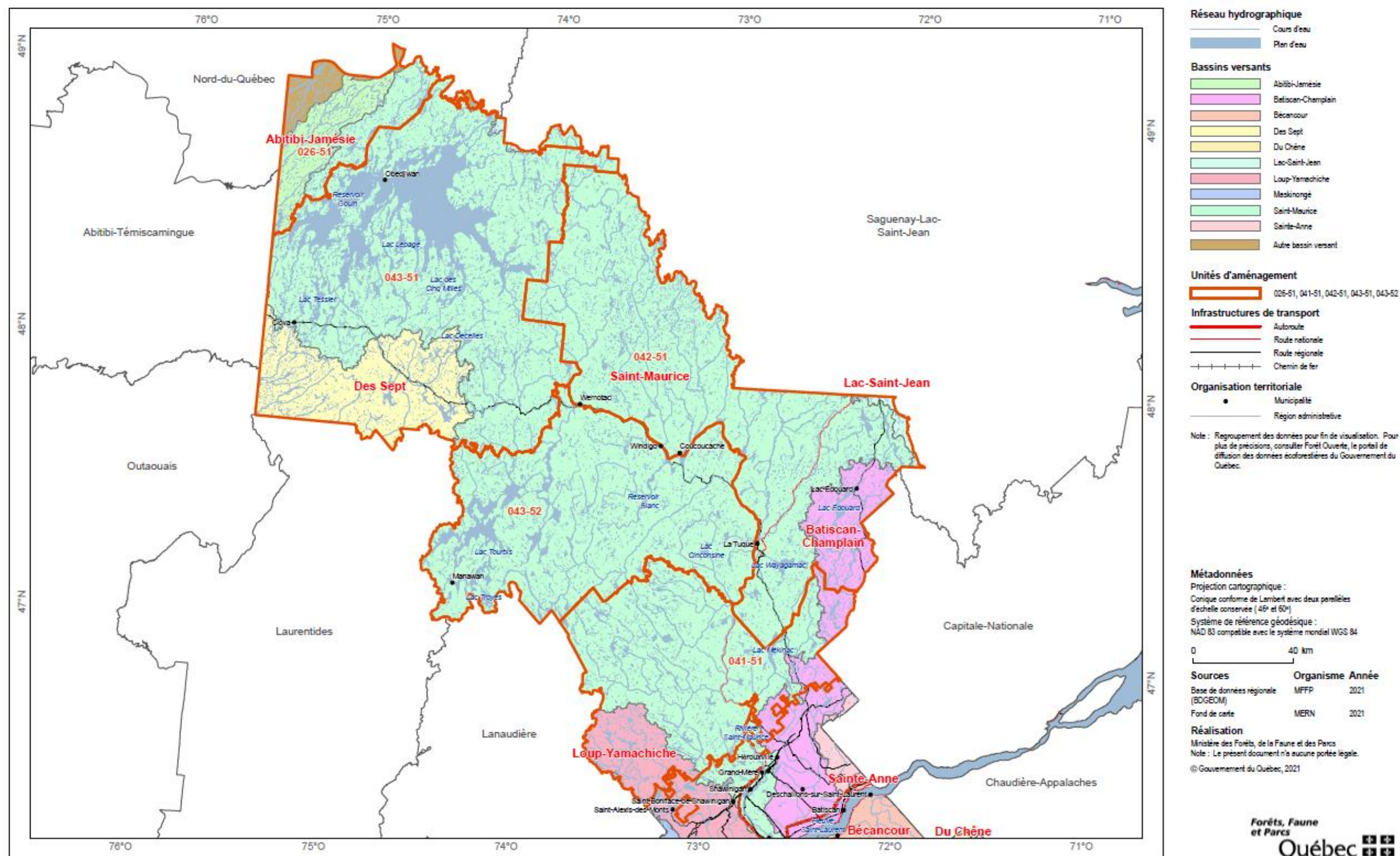
L'**UA 041-51** est occupée à 74 % par le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, suivi par les bassins versants de la rivière du Loup (16 %) et de la rivière Batiscan (9 %). Les plans d'eau y couvrent près de 8 % de la surface de l'unité d'aménagement. On y dénombre aujourd'hui 132 barrages. La rivière Saint-Maurice divise le territoire de l'**UA 041-51** en deux. Ainsi, dans la partie située à l'est de la rivière, les plans d'eau de plus de 400 ha sont les lacs du Missionnaire, Lapeyrère et Mékinac. Dans la partie ouest, les plans d'eau de plus de 500 ha sont les lacs à la Chienne, Caribou, Sorcier, Normand et Grand lac des Îles. Même s'il ne fait pas partie de l'**UA 041-51**, le lac Sacacomie borde les limites de cette **UA** et revêt une grande importance pour la région.

L'**UA 042-51** est occupée à 88 % par le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, suivi par le bassin versant de la rivière Batiscan (11 %) et celui de la rivière Saguenay (1 %). Les plans d'eau y couvrent près de 7 % de la surface de l'unité d'aménagement. On y dénombre aujourd'hui 129 barrages. Les principaux plans d'eau (700 ha et plus) qu'on y trouve sont les lacs Kiskissink, Grand lac Bostonnais, Wayagamac et Édouard, ainsi qu'une partie du lac Mékinac. Il est à noter que le lac Wayagamac

nécessite une attention toute particulière pour la préservation de la qualité de son eau, puisqu'il est le réservoir d'eau potable de la ville de La Tuque.

L'**UA 043-51** est occupée à 79 % par le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, suivi par le bassin versant de la rivière des Outaouais (21 %). L'ampleur de son réseau hydrique se démarque de celui des autres unités d'aménagement. Ce dernier couvre 17 % de la surface de l'unité d'aménagement. On y dénombre aujourd'hui 67 barrages. Le réservoir Gouin est le plan d'eau le plus imposant de l'unité d'aménagement. À lui seul, il occupe près de 10 % du territoire compris dans le périmètre de cette **UA**. Il a été créé à la suite de la construction du barrage Gouin afin de régulariser le débit de la rivière Saint-Maurice. Outre le réservoir Gouin, les plans d'eau d'importance de plus de 700 ha dans cette **UA** sont les lacs Sulte, Nemio, Oskélanéo, des Cinq Milles, Levasseur, Decelles, Dandurand, Lepage et Tessier. Parmi les rivières d'importance, il y a les rivières aux Bleuets, Tamarac, Fortier, Flapjack, Nemio, Najoua, Ruban, Wabano et, bien sûr, la rivière Saint-Maurice qui prend sa source dans le réservoir Gouin.

L'**UA 043-52** est couverte dans sa presque totalité par le bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Les plans d'eau couvrent près de 11 % de la surface de l'unité d'aménagement. On y dénombre actuellement 79 barrages. La rivière Saint-Maurice longe une bonne partie de l'extrémité nord-est de l'**UA 043-52**. Une section de cette dernière, au nord, forme le réservoir Blanc. Ce réservoir est caractérisé par la voie ferrée qui passe littéralement au milieu du réservoir et donne accès à la région de l'Abitibi. Le lac Kempt occupe plus de 2 % de l'**UA 043-52** et en est le plus grand réservoir d'eau. Outre ces deux réservoirs, les plans d'eau d'importance de plus de 1 000 ha dans l'**UA 043-52** sont les lacs Cinconsine, Troyes, Sincennes, Tourbis, Mondonac, Châteauvert et Manouane. Outre la rivière Saint-Maurice, on compte également trois autres rivières importantes, soit la Flamand, la Manouane et la Vermillon.



Carte n° 23 : Réseau hydrographique des UA de la Mauricie

2.5.4.2. Ressources géologiques

C'est en Mauricie que la première exploitation et la première transformation industrielle de minéraux au Canada ont été réalisées. Établies en **1730**, les forges du Saint-Maurice sont demeurées actives durant plus de 150 ans³³. De nos jours, l'activité minière est principalement axée vers l'exploitation du sable et du gravier, de la pierre architecturale et du mica, une particularité géologique de la région, puisque la Mauricie est la seule région au Canada à extraire ce minéral.

La presque totalité des unités d'aménagement **026-51**, **041-51**, **042-51**, **043-51** et **043-52** est située dans la province géologique de Grenville. Celle-ci est reconnue pour ses mines de fer et de titane, pour son potentiel en minéraux industriels, en pierres architecturales et de construction et, dans une moindre mesure, pour ses métaux usuels (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011).

On note plusieurs claims actifs sur le territoire des unités d'aménagement. Un claim est un droit minier octroyé pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État. On note également des baux d'exploitation de substance minérale de surface, exclusive ou non. Leur nombre par unité d'aménagement est présenté dans le **Tableau no 26**.

Tableau n° 26 : Nombre de claims et de baux d'exploitation de substance minérale de surface³⁴

UA	Nombre de claims actifs	Nombre de baux non exclusifs (BNE)	Nombre de baux exclusifs (BEX)
026-51	791	5	0
041-51	376	31	3
042-51	1974	30	5
043-51	529	26	1
042-52	480	35	3

Pour davantage d'information sur les claims, consulter :
[Titres d'exploration - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](http://titres.dexploration-mrnf.gouv.qc.ca/)

³³ http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-423/Forges_du_Saint-Maurice.html

³⁴ En date d'avril 2022. Données validées par le bureau régional du MRNF.

